

**CIMENTS ECOLOGIQUE DE COTE
D'IVOIRE SA (CIMECI-SA), filiale de
YESHI GROUP**



**PROJET D'AMENAGEMENT ET
D'EXPLOITATION DE CARRIERE D'ARGILE
A AHOUTOUE DANS LA SOUS-
PREFECTURE D'ALEPE**

**Plan de Participation des Parties Prenantes
(P3P)**



Rapport Final, février 2026

Table des matières

Sigles et acronymes	4
Définition des concepts et mots clés	5
<i>Résumé exécutif</i>	0
<i>Executive summary</i>	9
1. INTRODUCTION.....	18
1.1. Contexte général et justification	18
1.2. Présentation sommaire du projet et de sa zone d'influence.....	18
1.3. ZONE D'INTERVENTION	19
1.4. Rappel des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.....	21
1.4.1. Risques du projet	21
1.4.2. Impacts du projet.....	24
1.5. OBJECTIFS DU P3P.....	38
1.6. MÉTHODOLOGIE	39
2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES	39
2.1. Bref résumé des activités antérieures de participation des parties prenantes	39
2.2. Résumé des principales préoccupations et attentes découlant des consultations.....	39
3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	44
3.1. Dispositions règlementaires nationales.....	44
3.2. Exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD	45
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	48
4.1. Définition et identification des parties prenantes.....	48
4.1.1. Les parties prenantes intéressées :	48
4.1.2. Les parties prenantes affectées	49
4.1.3. Les groupes vulnérables	51
4.2. Analyse des parties prenantes	54
5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	55
5.1. Objectifs et calendrier du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).....	55
5.2. Information des populations et autres parties prenantes	0
5.3. Stratégie proposée pour la consultation et la diffusion des informations.....	0
5.3.1. Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes	0
5.3.2. Moyens et outils de communication	1
5.4. Stratégie proposée pour les consultations	4
5.5. Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables	4
5.6. Assistance aux personnes vulnérables	6
5.7. Examen des commentaires.....	6
5.8. Phases ultérieures.....	7

6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES	97
6.1 Typologie des plaintes	97
6.1.1 Plaintes non sensibles	97
6.2. Niveaux de gestion des Plaintes.....	99
6.2.1. Comité Local de Médiation (CLM)	99
6.2.2. Comité Sous-Préfectoral de Gestion des Plaintes (CSGP)	101
6.2.3. Coordination départementale/ UGP CIMECI SAU	102
6.2.4. Tribunal de Grande Instance (TGI).....	102
6.2.5 mode opératoire du MGP.....	103
6.3. Budget du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).....	107
7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P.....	109
7.1. Ressources et budget.....	109
7.2. Mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes.....	110
7.3. Plan de suivi du P3P	111
CONCLUSION	116
Annexes	117

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques socioéconomiques de la Commune d'Alépé _____	20
Tableau 2 : Identification des risques liés à la réalisation du projet _____	22
Tableau 3 : Catégorisation des parties prenantes _____	41
Tableau 4: Différentes préoccupations et recommandations majeures de la communauté villageoise _____	42
Tableau 5 : Différentes préoccupations et recommandations majeures des structures Administrative et techniques _____	43
Tableau 6 : Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P _____	46
Tableau 7 : Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement _____	50
Tableau 8 : groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et autres avantages du projet _____	52
Tableau 9 : Répartition des parties prenantes par secteur _____	53
Tableau 10 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes _____	53
Tableau 11 : Analyse des parties prenantes qui participent dans la participation à la mise en œuvre du projet _____	54
Tableau 12 : Programme d'engagement des parties prenantes _____	56
Tableau 13 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations _____	0
Tableau 14 : Rôles des membres du Comité Local de Médiation _____	100
Tableau 15 : Rôles des membres du Comité Préfectoral _____	101
Tableau 16 : Processus de règlement des plaintes _____	105
Tableau 17 : Budget du Mécanisme de Gestion des Plaintes _____	107
Tableau 18 : Mise en œuvre de P3P _____	109
Tableau 19 : Equipe de gestion du P3P _____	111
Tableau 20 : Indicateurs de suivi du P3P _____	113

Liste des Figures

Figure 1 : Carte de Localisation du Projet CIMECI _____	19
---	----

Liste des annexes

Annexes 1 : Fiches d'avis _____	117
Annexes 2: Liste de présence des personnes rencontrées _____	124
Annexes 3: PV de Consultation des PAPs _____	138
Annexes 4: PV de Réunion publique avec les parties prenantes _____	142

Sigles et acronymes

ANDE	: Agence National de l'Environnement
BAD	: Banque Africaine de Développement
CC	: Comité Communal
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
CIMECI	: Ciment Ecologique de Côte d'Ivoire
CLM	: Comité Local de Médiation
CMU	: Couverture Maladie Universelle
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CNPS	: Caine Nationale de Prévoyance Sociale
CP	: Comité Préfectoral
CPC	: Centre de Protection Civile
CRSE	: Comité Régional de Suivi Environnemental et Social
DD	: Direction Départementale
DR	: Direction Régionale
EAHS/SEAH	: Exploitation, Abus et Harcèlement Sexuels/Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment
EIESA	: Etudes d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie
MGP	: Mécanisme de Gestion des plaintes
MIR	: Mécanisme Indépendant de Recours
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONPC	: Office National de la Protection Civile
OSC	: Organisation de la Société Civile
P3P	: Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PP	: Partie Prenante
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
RGPH	: Recensement Générale de la Population et de l'Habitat
SFI	: Société Financière Internationale
SODEFOR	: Société de Gestion des Forêts
SSS	: Spécialiste en Sauvegarde Sociale
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise

Définition des concepts et mots clés

Plan de participation des parties prenantes : Un plan de participation des parties prenantes est un document qui décrit comment une organisation ou un projet va interagir avec les personnes et les groupes qui ont un intérêt direct ou indirect dans le projet ou l'organisation.

Cela peut inclure des employés, des clients, des fournisseurs, des partenaires, des communautés locales, des organisations non gouvernementales (ONG), des gouvernements et d'autres acteurs clés.

Mécanisme de gestion des plaintes : un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce.

Personnes affectées par le projet : individus ou groupes qui sont directement ou indirectement affectés par le projet, y compris les personnes déplacées physiquement ou économiquement.

Personnes défavorisées ou vulnérables : l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière.

Parties prenantes : individus, ou groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (parties intéressées).

- **Egalité entre les sexes :** principe constitutionnel qui garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes (civique, social et politique).

Equité entre les sexes : démarche d'impartialité envers les femmes et les hommes visant à rétablir l'équilibre entre les genres, et accordé aux femmes ou aux hommes afin de compenser le déséquilibre historique et social qui les empêche de participer activement et de façon égale au développement de leur société.

Exploitation sexuelle : tout abus réel ou tenté d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

Abus sexuel : intrusion physique effective ou menace d'intrusion de nature

sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.
Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune, demande de faveurs sexuelles, comportement ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou tout autre comportement de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit perçu comme une offense ou une humiliation pour une autre personne, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant

Viol : est l'acte par lequel une personne est contrainte à un acte sexuel (le plus souvent un rapport sexuel) par la force, surprise, menace

Violence Basée sur le Genre ou violence sexiste ou violence sexospécifique : ce sont les actes préjudiciables commis contre le gré de quelqu'un en se fondant sur les différences établies par la société entre les hommes et les femmes. Sont concernés tous les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et d'autres privations de liberté, que ce soit dans la sphère publique ou dans la sphère privée. Les actes de violence basée sur le genre constituent une violation de plusieurs droits de l'homme universels protégés par des conventions et instruments internationaux.

Consultation : Le processus de collecte d'informations ou de conseils auprès des parties prenantes et la prise en compte de ces points de vue lors de la prise de décisions concernant le projet et/ou la fixation d'objectifs et la définition de stratégies. C'est écouter les préoccupations des PP, les documenter et leur fournir un retour.

Engagement : un processus d'interaction continu et itératif à double sens entre un projet les personnes affectées par les décisions ou activités du projet, ainsi qu'avec les autres parties prenantes ayant un intérêt relatif à la mise en œuvre ou aux résultats du projet. L'engagement des PP implique leur mobilisation effective ainsi que la transmission et le recueil d'information tout au long du cycle de vie du projet.

Expropriation : Acquisition de terrain par l'État à travers une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui implique la perte de terres, structures, autres biens ou des droits pour les personnes affectées.

Partie prenantes intéressées : ce sont les personnes, groupes ou entités dont les intérêts peuvent être affectés ou non par le Projet. Ce sont des personnes qui ont un intérêt manifeste positif ou négatif sur le projet.

Niveau d'influence : est défini par la capacité d'une partie prenante à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes.

Abus de pouvoir : est l'exercice excessif d'un pouvoir conféré par un statut. Il

s'agit de l'utilisation de capacités en dehors du champ d'action donné, d'outrepasser ses droits.

Normes sociales : règles de la société qui régissent la façon dont les femmes et les hommes se comportent et interagissent entre eux.

Consentement : fait référence à l'approbation ou à l'assentiment, en particulier et surtout après mûre réflexion.

Résumé exécutif

Introduction

Le projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué, initié par YESHI GROUP via CIMECI-SAU, vise à fournir de l'argile pour une usine de ciment à Yopougon, en utilisant des méthodes durables sans explosifs ni produits chimiques dangereux. Un plan de participation des parties prenantes a été mis en place pour assurer l'implication des communautés locales et prendre en compte leurs préoccupations.

Contexte et justification (but, objectifs, composante du projet)

YESHI GROUP, à travers sa société CIMECI-SAU, entreprend un projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué, situé dans la sous-préfecture d'Alépé, afin de fournir de l'argile à son usine de ciment à Yopougon, Abidjan. L'extraction se fera à ciel ouvert, sans explosifs ni produits chimiques dangereux, en respectant les normes en vigueur en Côte d'Ivoire et celles du bailleurs.

Pour garantir une bonne mise en œuvre du projet conforme aux exigences nationales et internationales, un plan de participation des parties prenantes est mis en place. Ce plan vise à identifier les parties prenantes, définir leurs rôles et établir un processus de communication et de participation efficace pour gérer leurs attentes et préoccupations.

Présentation sommaire du projet et de sa zone d'influence

Le projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la sous-préfecture d'Alépé, région de la ME, consiste à mettre en œuvre des opérations d'extraction de l'argile à ciel ouvert au moyen d'équipements miniers modernes tels que des Bulldozers et des pelles hydrauliques sans recours à des explosifs, de même qu'aux produits chimiques dangereux ou produits similaires.

L'extraction de l'argile se fera selon les règles et les techniques en vigueur pratiquées dans les carrières d'argile de Côte d'Ivoire : déboisement, décapage et mise en stock de la terre végétale et des stériles de la zone à exploiter jusqu'au niveau du gisement sain à extraire ; extraction des matériaux par action mécanique, stockage et transport des matériaux à l'unité de traitement pour concassage et broyage des blocs d'argile.

Situation Économique et Sociale de la zone d'influence du projet

La région de La Mé, avec 726 665 habitants, est diverse, peuplée principalement par des autochtones Akyé et influencée par des communautés allochtones.

Les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi présentent à la fois des atouts et des faiblesses, comme des infrastructures vétustes et un accès limité aux soins dans le Département d'Alépé.

Rappel des risques et impacts du projet

Risques du projet

En phase de préparation et d'installation et de fin de chantier (Libération d'emprise, terrassement, excavation et installation des équipements)

Risques de conflits avec les populations locales ;

*Risque de perte d'audition ;
Risques de troubles Musculosquelettique ;
Risque d'atteinte à la santé ;
Risque d'accident de circulation ;
Risques d'accident de circulation impliquant les populations riveraines ;
Risque d'incendie ;
Risque de contamination du sol et des eaux ;
Risques de conflits sociaux pour l'accès au poste de travail ;
Risque d'atteinte aux droits (recrutement d'enfants travailleurs) ;
Risque d'atteinte à la santé : IST; VBG et VCE ;*

En phase d'exploitation (extraction de l'argile et transport vers l'usine)

*Risques de conflits avec les populations locales ;
Risque de perte d'audition ;
Risque d'atteinte à la santé ;
Risque d'accident de circulation ;
Risque de troubles auditifs ;
Risque d'éboulement et d'effondrement de parois ;
Risque de contamination du sol et des eaux ;
Risques de conflits sociaux pour l'accès au poste de travail
Risque d'atteinte aux droits (recrutement d'enfants travailleurs) ;
Risque d'atteinte à la santé : IST; VBG et VCE ;
Risque d'incendie et/ou d'explosion.*

Impacts du projet

Impacts positifs

*Création d'emplois directs et indirects ;
Renforcement des compétences locales ;
Versement de taxes d'importation aux douanes ivoiriennes ;
Renforcement de la capacité des infrastructures de base locales ;
Développement circonstanciel des activités économiques locales ;
Réduction de la pauvreté*

Impacts négatifs du projet

En phase de préparation et d'installation

*Pollution atmosphérique par émissions de poussières ;
Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre ;
Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) ;
Erosion et déstabilisation des sols ;
Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
Nuisances sonores liées aux travaux émission de bruit ;
Perturbation et fuite probable d'espèces fauniques les plus craintives liée à la présence humaine*

*et des engins ;
Perte, modification de la population aquatique ;
Perte et modification du couvert végétal ;
Production des déchets ;
Exposition des travailleurs à des risques d'accident liés aux travaux ;
Augmentation de l'incidence des IST-VIH/Sida ;
Accentuation des cas de travail des enfants suite au recrutement d'enfants mineurs ;
Accentuation des cas de violences basées sur le genre (VBG) ;
Perte de biens et suspension temporaire d'activités économiques.*

En phase d'exploitation de la carrière et de transport de l'argile à l'usine

*Pollution atmosphérique par émissions de poussières ;
Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre ;
Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) ;
Erosion et déstabilisation des sols ;
Eaux superficielles et souterraines ;
Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
Nuisances sonores liées aux travaux ;
Faune terrestre et aviaire ;
Perte, modification de la population aquatique ;
Perte et modification du couvert végétal ;
Perte des parcelles agricoles, des jachères, des arbres fruitiers liés à l'exploitation de la carrière ;
Accentuation des conflits liés à l'accès à la terre.*

En phase de fin d'exploitation (fermeture et réhabilitation)

*Pollution atmosphérique par émissions de poussières ;
Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre ;
Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) ;
Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
Nuisances sonores liées aux travaux ;
Nuisances liées à la production des déchets ;
Perturbation et fuite probable d'espèces les plus craintives liées à la présence humaine et des engins ;*

Cadre politique, Juridique et réglementaire applicable au projet

Le projet est encadré par la réglementation nationale et les exigences des bailleurs de fonds, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD). Bien qu'il n'existe pas de cadre légal spécifique pour un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), des consultations publiques sont obligatoires lors des évaluations environnementales. Il s'agit de la Politique de diffusion et d'accès à l'information du 30 décembre 2021 et du Cadre de participation de la société civile du 27 janvier 2022.

Identification, analyse, évaluation du niveau d'implication des parties prenantes

Les parties prenantes comprennent des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile, des chefs de communautés et des représentants de groupes vulnérables. Leur niveau d'intérêt et d'influence a été évalué pour guider les interactions. Il s'agit de :

Préfecture d'Alépé

Sous-préfecture d'Alépé

DR Environnement de la Mé

DR Mines de la Mé

DD Equipement d'Alépé

DR Hydraulique d'Alépé

DR Assainissement d'Adzopé

DD Construction d'Alépé

DR Commerce de la Mé

DD Agriculture d'Alépé

DR Halieutique de la Mé

Cantonnement des Eaux et Forêts d'Alépé

Centre de Semence Forestière d'Adzopé (SODEFOR)

CPC/ONPC

DD de la Santé d'Alépé ;

Chefferie d'Alépé

Chefferie d'Ahoutoué

Chefferie de Kongofon

Jeunesse communale d'Alépé

Représentante des femmes d'Alépé

Chef de la communauté Chrétienne d'Alépé

Chef de la communauté Musulmane d'Alépé

PAPS

Responsables d'ONG

Radio de Proximité

Les consultants en charge de la réalisation des études et les autres prestataires de services ;

Les fournisseurs et les prestataires de services ;

Les personnes et groupes vulnérables ;

Les forces de défense et de sécurité.

Processus de consultation entrepris au cours de l'étude

Des consultations ont eu lieu entre le 28 et le 30 mai 2025, impliquant 54 participants dont 4 femmes . Les discussions ont abordé les attentes, préoccupations et recommandations des parties prenantes concernant le projet.

Points abordés

Plusieurs points ont été abordés avec les différentes parties prenantes rencontrées. Il s'agit entre autres des aspects suivants :

Les connaissances que la partie prenante détient sur le projet ;

Les activités de participation auxquelles la PP a pris part dans le passé ;

Les insuffisances notées en matière d'engagement des PP et les recommandations pour y remédier et réussir la participation des PP ;
Les besoins de la PP en termes d'information et de participation plus généralement ;
Les canaux les plus recommandés pour la transmission d'informations à la PP ;
Les sources potentielles de plaintes ;
Les mécanismes locaux et institutionnels de gestion des plaintes existant ;
Les plaintes relevées dans le passé et associées aux activités du projet ;
Etc.

Résultats de la consultation du public

Perception des PP vis-à-vis du projet

Le projet de création de Carrière d'Argile à Ahoutoué est globalement bien perçu par les PP consultées. Les PP institutionnelles trouvent le projet très pertinent pour le développement de la localité au vu des revenus que cela va engendrer. Les communautés affectées et riveraines se sont, elles aussi réjouies de l'initiative de l'Entreprise CIMECI.

Cependant, les parties prenantes du projet se disent préoccupées des impacts et risques négatifs de celui-ci. Au final, leur perception positive est diluée par les craintes qu'elles ont vis-à-vis du projet.

Préoccupations et recommandations majeures des parties prenantes

Les populations riveraines ont accueilli le projet avec enthousiasme. Elles y perçoivent une opportunité d'emploi et de développement pour leur communauté, notamment grâce au respect du protocole d'accord et à la prise en compte de certaines de leurs doléances en dehors de ce dernier. Leurs préoccupations portent sur la protection de la rivière la Mé, le recrutement de la main-d'œuvre locale et, surtout, la prise en compte de tous les impactés afin d'assurer un dédommagement transparent. Elles recommandent au promoteur de mener ses activités en toute transparence, en informant et en incluant toutes les parties prenantes dans les décisions. Ce tableau résume les différentes préoccupations et recommandations majeures.

Programme et principes de Participation des parties prenantes

L'équipe de projet conduira le programme de participation, en conformité avec les principes et procédures édictés par la réglementation nationale et les exigences des bailleurs de fonds (principalement celles de la SFI et la BAD) en la matière et dont les plus importants sont les suivants :

Mener des consultations sérieuses et transparentes avec les communautés affectées, y compris les personnes et groupes vulnérables, afin de leur permettre de participer de manière libre (sans intimidation ou coercition), préalable et informée, aux décisions concernant la prévention ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux du Projet ;

Promouvoir un processus de consultation et de participation inclusif des communautés et autres parties intéressées, et leur permettre de faire entendre leurs préoccupations et attentes, en vue d'obtenir un large soutien ;

Concevoir le processus d'engagement comme un programme de partage, de dialogue et de

concertation, itératif pendant la durée de mise en œuvre du Projet ;
Respecter les principes d'équité, de transparence et tenir compte des spécificités liées au genre et à la vulnérabilité ; - Maintenir un dialogue franc avec les parties prenantes, sans discrimination ;

Tenir compte des préoccupations et attentes des parties prenantes dans la gouvernance du Projet ;

Définir un système efficace de gestion des feedbacks des parties prenantes ;

Mettre en place un mécanisme performant de gestion des griefs et conflits ;

Mettre en place un dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus sexuels, exploitation et violences contre les enfants.

Le Projet se conformera à ces principes généraux dans la mise en œuvre du processus d'engagement des parties prenantes afin d'obtenir une bonne acceptabilité sociale, un soutien solide et une durabilité des ouvrages et autres résultats du Projet.

La diffusion de l'information se fera sur la base des besoins et préoccupations des différentes catégories de parties prenantes, mais aussi des canaux et formats les plus accessibles et adaptés aux spécificités de chaque partie prenante. Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale (SSS) aura la charge de coordonner toutes les activités de communication et de participation. Le but visé est de minimiser le risque de développement de comportements antagonistes et de conflits grâce à une communication adaptée aux préoccupations et attentes des communautés affectées et autres parties prenantes. A cet effet, la stratégie de diffusion de l'information sera articulée autour des thématiques essentielles suivantes :

Les activités du Projet de Carrière ;

Les caractéristiques du site et des infrastructures ;

Les bénéficiaires des activités prévues ;

Les résultats des études techniques et des instruments de sauvegarde environnementales et sociales requis (EIES, P3P, PGES, PAR) ;

Les mesures d'urgences à prendre ; La zone d'influence du projet, sa durée de mise en œuvre des activités et le calendrier ;

Les enjeux, impacts, effets et risques pouvant découler des activités envisagées et les mesures de sauvegarde sociales et environnementales à mettre en œuvre pour les éviter ou atténuer (effets négatifs, calendrier et les mesures d'accompagnement et d'assistance aux personnes et groupes vulnérables) ;

Le mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées aux activités du Projet ;

Le dispositif de prévention, d'atténuation et de prise en charge des violences, abus et exploitations sexuels et violences contre les enfants ;

Le dispositif de recrutement de la main-d'œuvre locale.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle sera complétée au fur et à mesure de l'état d'avancement de la préparation, la mise en œuvre du Projet et des besoins des parties prenantes. En définitive, plusieurs techniques seront combinées en vue d'atteindre toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et défavorisés.

La stratégie proposée repose sur ces trois (3) piliers importants :

Informé : donner les informations adaptées à toutes les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables, justes et à temps réel sur les activités et des instructions pour la protection des parties prenantes et de l'environnement ;

Rassurer : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes. Cela suppose l'examen des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions, questions et résolution des plaintes ;

Coordonner : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses en vue d'éviter la désinformation ou la diffusion de rumeurs non fondées.

Avec la collaboration de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois principes peut avoir une incidence positive sur l'adhésion sociale et la participation de tous les acteurs.

D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des parties prenantes concernées et/ou touchées par la mise en œuvre des activités du Projet. Sur la base des préoccupations, des besoins et attentes des parties prenantes recueillis durant les consultations, le Projet utilisera les principales méthodes suivantes pour informer les parties prenantes et les mobiliser dans le processus de mise en œuvre des activités :

Les appels téléphoniques ;

Les SMS ;

Les courriels ;

Les ateliers, réunions formelles ;

Les assemblées publiques ;

Les brochures, dépliants, guides ou livrets, affiches, documents ou résumés présentant le Projet et les différentes activités prévues ;

Les bulletins d'information sur l'état d'avancement des travaux et les réalisations ;

Les radios, journaux et télévisions ;

Les plateformes digitales ou médias sociaux, notamment WhatsApp et Facebook ;

Les visites de proximité (visites à domicile) ;

Les caravanes/campagnes d'information ;

Ces canaux ont été identifiées par les parties prenantes elles-mêmes au cours des échanges eu avec elles. Les parties prenantes consultées exigent que le Projet leur transmette, entre autres, les informations capitales suivantes :

Les délais d'exécution des travaux ;

La date de démarrage de la phase d'exploitation ;

Les opportunités d'emploi ;

Les modalités de recrutement de la main-d'œuvre ;

Les risques associés à l'activité de l'extraction de l'argile ;

Les mesures sécuritaires prises pour prévenir les risques et faire face aux accidents ou à des cas de contamination par des substances ;

Les actions de responsabilité sociétale de l'entreprise prévues et les bénéficiaires désignés ;

A ces informations capitales à divulguer s'ajoutent celles relatives aux documents techniques et de sauvegarde et d'autres types de rapports que le Projet est tenu de ou gagnerait à diffuser à grande échelle pour permettre à toutes les parties prenantes d'y avoir accès. Elles devront au

moins être disponibles sur le site Web de CIMECI.

Les documents techniques et de sauvegarde peuvent englober :

Le rapport d'EIESA ;

Le présent plan de participation des parties prenantes (P3P) assorti d'un Mécanisme de gestion des plaintes ;

Le plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;

Les rapports de suivi environnemental et social ;

Les canaux spécifiques à utiliser pour diffuser une information donnée dépendront de plusieurs facteurs comme les cibles à atteindre, le but visé, le contenu ou la nature de l'information à diffuser. Le tableau suivant précise les canaux appropriés pour chaque information à véhiculer le long des différentes phases du projet.

En plus de ces canaux, il est opportun d'impliquer, dans la stratégie de communication ou de diffusion de l'information sur le Projet, les acteurs communautaires, notamment les leaders et relais, et autres acteurs du mouvement associatif (Groupements de promotion féminine, associations sportives et culturelles).

Le choix de la fréquence et de la technique de diffusion des informations ou de consultation, repose sur trois critères essentiels, qui sont :

L'étendue de l'impact du Projet sur le groupe de parties prenantes ;

L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le Projet ; et Les méthodes de diffusion de l'information et de consultation socialement et culturellement acceptables au sein de ce groupe.

Le tableau suivant présente la stratégie proposée pour la diffusion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Mécanisme de gestion des plaintes Identification et analyse des parties prenantes

Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place pour recueillir et traiter les préoccupations des parties prenantes. Ce système vise à prévenir les conflits et à améliorer la performance du projet. Les plaintes pourront être déposées auprès de comités locaux et préfectoraux. Les instances de dépôt, de traitement des plaintes et de recours sont : (i) le Comité Local de Médiation (CLM), (ii) le Comité Communal (CC) ; (iii) Le comité départemental et (iii) la Justice. Chaque comité de gestion des plaintes est indépendant et le plaignant est libre de déposer sa plainte au niveau du comité de son choix. Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement de sa plainte par un comité, il peut recourir à la Coordination du Projet.

Les procédures locales de saisine, d'enregistrement, et de traitement des plaintes, se présentent comme suit pour tous les comités de gestion des plaintes (CLM et CP).

Dépôt des plaintes et accusé de réception ;

Enregistrement des plaintes ;

Traitement des plaintes et investigations

Négociation, solution et communication du résultat

Mise en œuvre du résultat/solution ou réexamen en cas de mésentente

Clôture du dossier de plainte et archivage

Mise en œuvre et Budget du Plan de Participation des Parties Prenantes

Pour la mise en œuvre du P3P, CIMECI aura besoin d'un spécialiste en sauvegarde

environnementale et sociale en plus du personnel du projet. Le budget pour la mise en œuvre du P3P est estimé à **124 473 800 FCFA**, incluant des activités de sensibilisation, de formation et de gestion des plaintes.

Plan de suivi du P3P

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du Projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre tel que prévu et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du P3P soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Le spécialiste en sauvegarde sociale pourra solliciter les services des autorités administratives régionales et départementales pour la facilitation de la tenue de réunions de suivi et/ou d'évaluation sur des thématiques spécifiques relatives au P3P. De la même manière, les collectivités territoriales concernées pourraient également être sollicitées pour ce qui concerne les communautés et personnes affectées par le Projet dans leurs communes respectives.

Des résumés mensuels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par l'expert en sauvegarde sociale du projet et partagés avec qui de droit.

Enfin, ils évoqueront dans les rapports d'activités, et ce tous les six (06) mois, les actions de participation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris les bailleurs.

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du Projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser la participation des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan de participation des parties prenantes, des indicateurs de suivi sont développés.

Conclusion

En conclusion, ce projet offre des opportunités économiques significatives tout en soulevant des enjeux environnementaux et sociaux. La mise en œuvre d'un plan de participation est essentielle pour atténuer les impacts négatifs, renforcer l'emploi local et améliorer les infrastructures. La réussite du projet dépendra d'un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, garantissant ainsi une acceptabilité sociale et une durabilité des résultats.

Executive summary

Introduction

The industrial clay mining project in Ahoutoué, initiated by YESHI GROUP through CIMECI-SAU, aims to supply clay for a cement factory in Yopougon, using sustainable methods without explosives or hazardous chemicals. A stakeholder participation plan has been put in place to ensure the involvement of local communities and take their concerns into account.

Context and justification (purpose, objectives, project components)

YESHI GROUP, through its company CIMECI-SAU, is undertaking an industrial clay mining project in Ahoutoué, located in the sub-prefecture of Alépé, in order to supply clay to its cement factory in Yopougon, Abidjan. Extraction will be carried out in open pits, without explosives or hazardous chemicals, in compliance with the standards in force in Côte d'Ivoire. To secure funding for the project, a stakeholder participation plan has been put in place. This plan aims to identify stakeholders, define their roles and establish an effective communication process to manage their expectations and concerns.

Summary presentation of the project and its area of influence

The industrial clay mining project in Ahoutoué in the sub-prefecture of Alépé involves open-pit clay extraction using modern mining equipment such as bulldozers and hydraulic excavators, without the use of explosives, hazardous chemicals or similar products.

Clay extraction will be carried out in accordance with the rules and techniques in force in Côte d'Ivoire's clay quarries: deforestation, stripping and stockpiling of topsoil and waste rock from the area to be mined down to the level of the healthy deposit to be extracted; extraction of materials by mechanical action, storage and transport of materials to the processing unit for crushing and grinding of clay blocks.

Economic and social situation in the project's area of influence

The La Mé region, with a population of 726,665, is diverse, populated mainly by indigenous Akyé people and influenced by immigrant communities.

The education, health and employment sectors have both strengths and weaknesses, such as outdated infrastructure and limited access to healthcare in the Department of Alépé.

Reminder of project risks and impacts

□ Project risks

Preparation, installation and completion phases (clearance of land, earthworks, excavation and installation of equipment)

- Risk of conflict with local populations;
- Risk of hearing loss;
- Risk of musculoskeletal disorders;
- Risk of damage to health;
- Risk of traffic accidents;

- Risk of traffic accidents involving local communities;
 - Risk of fire;
 - Risk of soil and water contamination;
 - Risk of social conflicts over access to the workplace
 - Risk of rights violations (recruitment of child labourers);
 - Risk of health hazards: STIs; GBV and VCE;
- Operational phase (clay extraction and transport to the factory)*
- Risk of conflict with local populations;
 - Risk of hearing loss;
 - Risk of damage to health;
 - Risk of traffic accidents;
 - Risk of hearing disorders;
 - Risk of landslides and wall collapse;
 - Risk of soil and water contamination;
 - Risk of social conflicts over access to the workplace;
 - Risk of rights violations (recruitment of child labourers);
 - Risk of health hazards: STIs, GBV and VCE;
 - Risk of fire and/or explosion.

Project impacts

Positive impacts

- Creation of direct and indirect jobs;
- Strengthening of local skills;
- Payment of import taxes to Ivorian customs;
- Strengthening of local basic infrastructure capacity;
- Circumstantial development of local economic activities;
- Poverty reduction

Negative impacts of the project

Preparation and installation phase

- Air pollution from dust emissions;
- Air pollution from combustion and greenhouse gas emissions;
- Alteration of soil and subsoil quality (soil pollution);
- Soil erosion and destabilisation;
- Degradation of surface water and groundwater quality;
- Noise pollution from construction work;
- Disruption and probable flight of the most timid wildlife species due to human presence and machinery;
- Loss and modification of aquatic populations;
- Loss and modification of vegetation cover;
- Waste production;
- Exposure of workers to accident risks related to the works;

- Increased incidence of STIs-HIV/AIDS;
- Increase in cases of child labour following the recruitment of minors;
- Increase in cases of gender-based violence (GBV);
- Loss of property and temporary suspension of economic activities.

Quarry operation and clay transport to the factory phase

- Air pollution from dust emissions;
- Air pollution from combustion gas and greenhouse gas emissions;
- Alteration of soil and subsoil quality (soil pollution);
- Soil erosion and destabilisation;
- Surface water and groundwater;
- Degradation of surface water and groundwater quality;
- Noise pollution related to the works;
- Terrestrial and avian fauna;

- Loss and modification of aquatic populations;
- Loss and modification of vegetation cover;
- Loss of agricultural land, fallow land and fruit trees due to quarry operations;
- Increased conflicts over access to land.

End-of-operation phase (closure and rehabilitation)

- Air pollution from dust emissions;
- Air pollution from combustion gas and greenhouse gas emissions;
- Alteration of soil and subsoil quality (soil pollution);
- Degradation of surface and groundwater quality;
- Noise pollution linked to the works;
- Nuisances linked to waste production;
- Disruption and probable flight of the most fearful species linked to human presence and machinery.

Political, legal and regulatory framework applicable to the project

The project is governed by national regulations and the requirements of donors, in particular the African Development Bank (AfDB). Although there is no specific legal framework for a Stakeholder Participation Plan (P3P), public consultations are mandatory during environmental assessments. These include the Policy on Dissemination and Access to Information of 30 December 2021 and the Civil Society Participation Framework of 27 January 2022.

Identification, analysis, and assessment of stakeholder involvement

Stakeholders include government institutions, civil society organisations, community leaders,

and representatives of vulnerable groups. Their level of interest and influence was assessed to guide interactions. These include :

- *Alépé Prefecture*
- *Alépé Sub-Prefecture*
- *Mé Environment DR*
- *Mé Mines DR*
- *Alépé Equipment DD*
- *Alépé Hydraulics DR*
- *Adzopé Sanitation DR*
- *Alépé DD Construction*
- *Mé DR Commerce*
- *Alépé DD Agriculture*
- *Mé DR Fisheries*
- *Alépé Water and Forestry Cantonment*
- *Adzopé Forest Seed Centre (SODEFOR)*
- *CPC/ONPC*
- *Alépé Health Department;*
- *Alépé Chiefdom;*
- *Ahoutoué Chiefdom;*
- *Kongofon Chiefdom;*
- *Alépé Youth Association;*
- *Alépé Women's Representative (Alépé Women's Representative) ;*
- *Head of the Christian community of Alépé ;*
- *Head of the Muslim community of Alépé ;*
- *NGO leaders*
- *Local radio station*
- *Consultants in charge of conducting studies and other service providers;*
- *Suppliers and service providers;*
- *Vulnerable individuals and groups;*
- *Defence and security forces.*

Consultation process undertaken during the study

Consultations took place between 28 and 30 May 2025, involving 54 participants. Discussions addressed stakeholders' expectations, concerns and recommendations regarding the project.

Issues discussed

A number of issues were raised with the various stakeholders we met. These included the following aspects:

- *The stakeholder's knowledge of the project;*
- *Participatory activities in which the PP has been involved in the past;*
- *Shortcomings noted in terms of PP engagement and recommendations for remedying these and ensuring successful PP participation;*

- *The stakeholder's needs in terms of information and participation more generally;*
- *The most recommended channels for transmitting information to the stakeholder;*
- *Potential sources of complaints;*
- *Existing local and institutional complaint management mechanisms;*
- *Complaints identified in the past and associated with project activities;*
- *Etc.*

Results of public consultation

PPs' perception of the project

The project to create a clay quarry in Ahoutoué is generally well received by the local communities consulted. Institutional local communities find the project very relevant to the development of the locality in view of the income it will generate. The affected and neighbouring communities are also delighted with CIMECI's initiative.

However, the project's stakeholders say they are concerned about its negative impacts and risks. Ultimately, their positive perception is diluted by their fears about the project.

Key concerns and recommendations of stakeholders

Local communities have welcomed the project enthusiastically. They see it as an opportunity for employment and development for their community, particularly thanks to compliance with the memorandum of understanding and the consideration of some of their grievances outside of it. Their concerns relate to the protection of the Mé River, the recruitment of local labour and, above all, the consideration of all those affected in order to ensure transparent compensation. They recommend that the developer conduct its activities in a transparent manner, informing and including all stakeholders in decisions. This table summarises the various major concerns and recommendations.

Stakeholder Participation Programme and Principles

The project team will conduct the participation programme in accordance with the principles and procedures set out in national regulations and donor requirements (mainly those of the IFC and AfDB) in this area, the most important of which are as follows:

- *Conducting meaningful and transparent consultations with affected communities, including vulnerable individuals and groups, to enable them to participate freely (without intimidation or coercion), in advance and in an informed manner, in decisions concerning the prevention or management of the environmental and social impacts of the Project;*
- *Promote an inclusive consultation and participation process for communities and other interested parties, and enable them to voice their concerns and expectations, with a view to obtaining broad support;*
- *Design the engagement process as a programme of sharing, dialogue and consultation, iterative throughout the Project implementation period;*
- *Respect the principles of fairness and transparency and take into account gender and vulnerability issues;*
- *Maintain open dialogue with stakeholders, without discrimination;*

- Take into account the concerns and expectations of stakeholders in the governance of the Project;
- Define an effective system for managing stakeholder feedback;
- Establish an effective grievance and conflict management mechanism;
- Establish a system for the prevention, mitigation and management of violence, sexual abuse, exploitation and violence against children.
- The Project will comply with these general principles in implementing the stakeholder engagement process in order to achieve good social acceptability, strong support and sustainability of the Project's works and other results.

Information will be disseminated based on the needs and concerns of the various categories of stakeholders, but also using the most accessible channels and formats suited to the specific characteristics of each stakeholder. The Social Safeguarding Specialist (SSS) will be responsible for coordinating all communication and participation activities. The aim is to minimise the risk of antagonistic behaviour and conflict by communicating in a manner that is tailored to the concerns and expectations of the affected communities and other stakeholders. To this end, the information dissemination strategy will focus on the following key themes:

- The activities of the Quarry Project;
- The characteristics of the site and infrastructure;

The beneficiaries of the planned activities;

- The results of the technical studies and the required environmental and social safeguards (ESIA, P3P, PGES, PAR);
- The emergency measures to be taken;

The project's area of influence, the duration of its implementation and the timetable;

The issues, impacts, effects and risks that may arise from the planned activities and the social and environmental safeguards to be implemented to avoid or mitigate them (negative effects, timetable and measures to support and assist vulnerable individuals and groups);

The mechanism for appeals and complaint management related to Project activities;

The system for preventing, mitigating and dealing with sexual violence, abuse and exploitation and violence against children;

The mechanism for recruiting local labour.

This list is not exhaustive and will be supplemented as the Project's preparation and implementation progress and stakeholder needs evolve. Ultimately, several techniques will be combined to reach all stakeholders, including women, young people and other vulnerable and disadvantaged groups.

The proposed strategy is based on these three (3) important pillars:

- **Inform:** provide all stakeholders, including vulnerable individuals and groups, with accurate, real-time information on activities and instructions for the protection of stakeholders and the environment;

Reassure: take into account the concerns of communities, try to find solutions and allay their fears. This involves reviewing feedback, engaging in open and mutual dialogue, and anticipating reactions, questions and complaint resolution;

Coordinate: standardise messages that inform and reassure, and correct misconceptions to

avoid misinformation or the spread of unfounded rumours.

With the collaboration of all stakeholders, the adoption of these three principles can have a positive impact on social acceptance and the participation of all actors.

In general, the information to be communicated will be specified and will vary depending on the stakeholders involved and/or affected by the implementation of the Project activities. Based on the concerns, needs and expectations of stakeholders gathered during consultations, the Project will use the following main methods to inform stakeholders and engage them in the process of implementing activities:

- Telephone calls;*
- Text messages;*
- Emails;*
- Workshops, formal meetings;*
- Public meetings;*
- Brochures, leaflets, guides or booklets, posters, documents or summaries presenting the Project and the various activities planned;*
- Newsletters on the progress of work and achievements;*
- Radio, newspapers and television;*
- Digital platforms or social media, including WhatsApp and Facebook;*
- Local visits (home visits);*
- Information caravans/campaigns;*

These channels were identified by the stakeholders themselves during discussions with them. The stakeholders consulted require the Project to provide them with the following key information, among other things:

The deadlines for completion of the work;

The start date of the operational phase;

Employment opportunities;

Workforce recruitment procedures;

Risks associated with clay extraction activities;

Safety measures taken to prevent risks and deal with accidents or cases of contamination by substances;

The company's planned social responsibility actions and designated beneficiaries;

In addition to this essential information, there is also information relating to technical and backup documents and other types of reports that the Project is required or would benefit from disseminating widely to enable all stakeholders to access them. At a minimum, they should be available on the CIMECI website.

Technical and backup documents may include :

The ESIA report ;

The present Stakeholder Participation Plan (P3P) with a Complaints Management Mechanism; Environmental and Social Management Plan (ESMP) ;

Environmental and social monitoring reports ;

The specific channels to be used to disseminate a given piece of information will depend on a number of factors, such as the targets to be reached, the intended purpose, and the content or

nature of the information to be disseminated. The following table specifies the appropriate channels for each piece of information to be conveyed throughout the various phases of the project.

In addition to these channels, it is advisable to involve community players, particularly leaders and relays, and other players from the associative movement (women's promotion groups, sports and cultural associations) in the communication or information dissemination strategy for the Project.

The choice of frequency and technique for information dissemination or consultation is based on three essential criteria:

The extent of the Project's impact on the stakeholder group ;

The extent of the stakeholder group's influence on the Project ;

and the socially and culturally acceptable methods of information dissemination and consultation within the stakeholder group.

The following table sets out the proposed information dissemination strategy for project implementation.

Complaints management mechanism Stakeholder identification and analysis

A complaints management mechanism will be set up to collect and address stakeholder concerns. This system aims to prevent conflicts and improve project performance. Complaints can be lodged with local and prefectural committees. The bodies responsible for lodging, handling and appealing complaints are: (i) the Local Mediation Committee (CLM); (ii) the Communal Committee (CC); (iii) the Departmental Committee; and (iii) the Judiciary. Each complaints management committee is independent, and the complainant is free to submit his or her complaint to the committee of his or her choice. If the complainant is not satisfied with the handling of his/her complaint by a committee, he/she can appeal to the Project Coordination. Local procedures for lodging, registering and handling complaints are as follows for all complaints management committees (CLM and CP).

Filing of complaints and acknowledgement of receipt;

Registration of complaints ;

Complaints processing and investigation

Negotiation, solution and communication of result

Implementation of result/solution or review in case of disagreement

Closing the complaint file and archiving.

Implementation and budgeting of the Stakeholder Participation Plan

To implement the P3P, CIMECI will need an environmental and social safeguard specialist in addition to project staff. The budget for P3P implementation is estimated at **124 473 800 F CFA**, including awareness-raising, training and complaints management activities.

P3P monitoring plan

Monitoring and evaluation of the implementation of Project activities and associated impacts are intended to ensure that mitigation measures are implemented as planned and that expected results are achieved. Monitoring and evaluation also enable appropriate corrective action to be

taken when difficulties are encountered, and to ensure that the main objective of the P3P is achieved, and that stakeholders participate in an inclusive and participatory manner in all processes.

The social safeguard specialist may request the services of regional and departmental administrative authorities to facilitate the holding of monitoring and/or evaluation meetings on specific P3P-related themes. Similarly, the local authorities concerned may also be called upon for information on communities and individuals affected by the Project in their respective communes.

Monthly summaries and internal reports on public complaints, investigations and related incidents, as well as the status of implementation of associated corrective/preventive actions, will be collated by the project's social safeguard expert and shared with whom it may concern. Lastly, every six (06) months, activity reports will describe the participation actions specifically implemented, the problems encountered and the solutions found to resolve them. These reports will be shared with other stakeholders, including donors.

Indicators are parameters whose use provides quantitative or qualitative information on the impacts and benefits of Project activities. Performance indicators enable us to check whether each of the plan's objectives has been achieved. The information obtained from the indicators thus feeds the adaptive management approach and enables us to adjust our aim, if necessary, to maximize stakeholder participation. To assess the effectiveness of the stakeholder participation plan's activities, monitoring indicators are developed.

Conclusion

In conclusion, this project offers significant economic opportunities while raising environmental and social issues. The implementation of a stakeholder participation plan is essential to mitigate negative impacts, strengthen local employment and improve infrastructure. The success of the project will depend on constructive dialogue with all stakeholders, ensuring social acceptability and sustainability of results.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général et justification

Le projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué, initié par YESHI GROUP à travers sa société CIMECI, vise à répondre à la demande croissante de matières premières pour la production de ciment. Situé dans la sous-préfecture d'Alépé, ce projet ambitionne d'alimenter une usine de ciment à Yopougon, Abidjan, en exploitant des ressources argileuses de manière durable et respectueuse de l'environnement. L'extraction se fera à ciel ouvert, utilisant des équipements modernes sans recourir à des méthodes nuisibles comme les explosifs ou les produits chimiques dangereux. Un plan de participation des parties prenantes a été élaboré pour assurer une communication efficace et une implication active des communautés locales, garantissant ainsi que leurs préoccupations et intérêts soient pris en compte tout au long du processus.

YESHI GROUP installe la société CIMECI pour la mise en œuvre de son projet d'exploitation industrielle de l'argile à Ahoutoué dans la sous-préfecture d'Alépé en vue d'alimenter son usine de production de ciment en Zone Industrielle de Yopougon à Abidjan

1.2. Présentation sommaire du projet et de sa zone d'influence

Le projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la sous-préfecture d'Alépé consiste à mettre en œuvre des opérations d'extraction de l'argile à ciel ouvert au moyen d'équipements miniers modernes tels que des Bulldozers et des pelles hydrauliques sans recours à des explosifs, de même qu'aux produits chimiques dangereux ou produits similaires.

L'extraction de l'argile se fera selon les règles et les techniques en vigueur pratiquées dans les carrières d'argile de Côte d'Ivoire.

Dans le but de boucler le financement de ce projet, en sus de l'Analyse Environnementale Initiale déjà réalisée, CIMECI doit mettre en place un plan de participation des parties prenantes du projet il s'avère opportun d'élaborer un Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Cet instrument est recommandé par la Sauvegarde opérationnelle SO 10 Participation des parties prenantes et diffusion d'informations du SSI (Système de Sauvegarde Intégré) de la BAD, en rapport la procédure nationale clairement décrite dans le Décret n°2024-595 du 26 juin 2024 **déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales**, en vue de favoriser l'adhésion des différentes parties prenantes au projet, et la prise en compte de leurs préoccupations aux différents stades du Projet de **Bas-fond**

Deux types de bas-fonds ont été observés au niveau de la zone d'étude. L'un est un bas fond comportant une strate arbustive essentiellement constituée d'*Alchornea cordifolia* et *Glyphaea brevis*. Tandis que l'autre est un bas fond dominé par des espèces herbacées telle que *Echinochloa pyramidalis*, *Echinochloa stagnina* et *Paspalum*

scrobiculatum, *Imperata cylindrica* *Spermacoce verticillata*, *Imperata cylindrica* et *Panicum laxum*.

1.3. ZONE D'INTERVENTION

La zone d'influence du projet de carrière concerne la préfecture d'Alépé. La présente section présente la situation économique et sociale de la Préfecture d'Alépé.

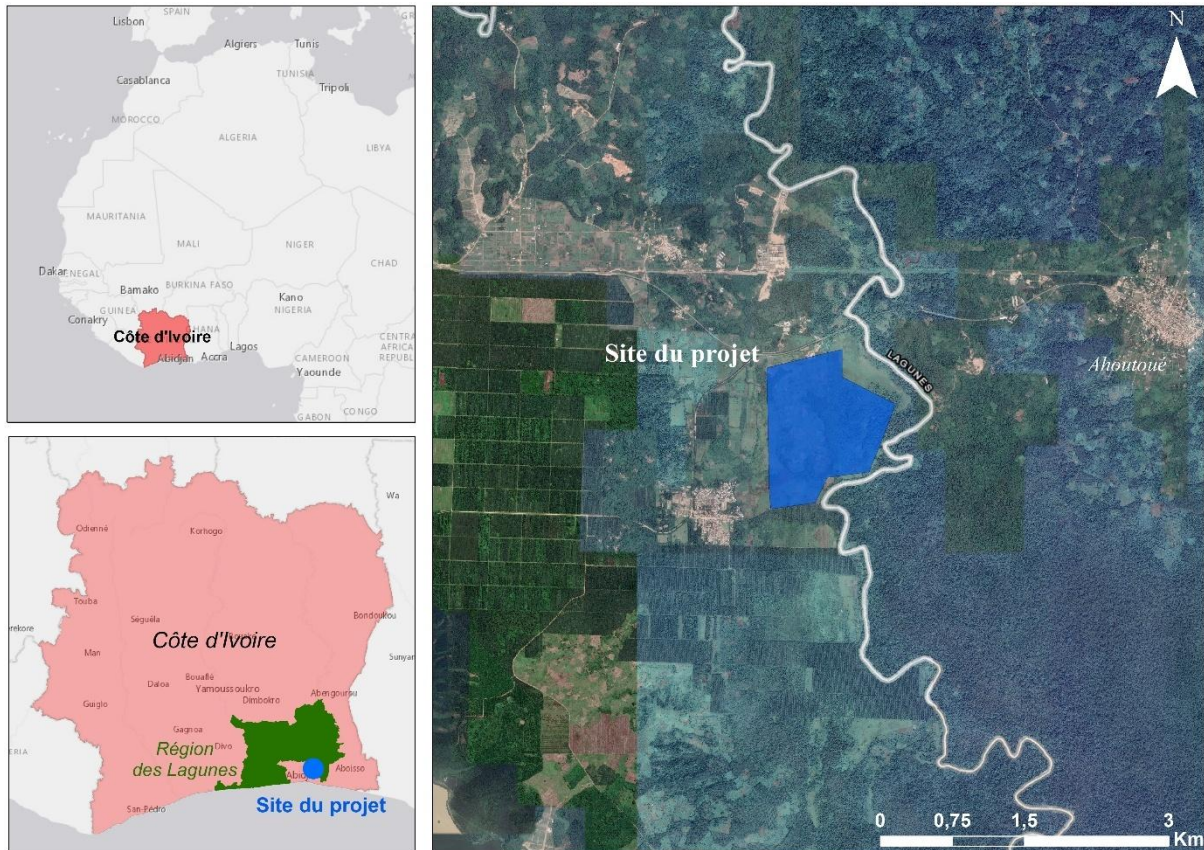


Figure 1 : Carte de Localisation du Projet CIMECI
Source : Cabinet ALICA, Juillet 2025

Jachères

Les jachères sont pour la plupart des milieux abandonnés après la mise en place de cultures vivrières. Deux types de jachères ont été rencontrés lors de la visite menée sur le terrain. Il s'agit des jeunes jachères et les anciennes jachères. Les jeunes jachères sont en majorité constituées de *Chromolaena odorata*, *Rauwolfia vaumitoria* et *panicum maximum*. Tandis que les anciennes jachères sont composées de *Baphia nitida*, d'*Abizia zygi*.

Cultures

Comme partout dans la Côte d'Ivoire, la population locale est à majorité paysanne. Ainsi, le paysage local, en particulier sur le site du projet est fortement marqué par les plantations de cultures céréalières annuelles, de manioc, d'Aubergine et aussi de

cultures pérennes telle que le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

Démographie

La région de La Mé comptait, en 2021 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), 726 665 habitants dont 382827 Hommes et 343838 Femmes.

La population dominante est constituée par des autochtones Akyé. La région est fortement influencée par les allochtones (Malinké, Abron, Agni, Baoulé, Koulango, etc.) et allogènes (Burkinabé, Maliens, Nigériens, Mauritaniens etc.) attirés par les activités commerciales ou agricoles.

Les atouts et les contraintes socioéconomiques de la Commune sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Caractéristiques socioéconomiques de la Commune d'Alépé

SECTEUR	ATOUS	FAIBLESSES
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> Accès faciles avec la proximité des écoles élémentaires Disponibilité d'espaces dans les écoles pour la construction de nouvelles classes 	<ul style="list-style-type: none"> Vétusté des locaux Effectifs pléthoriques dans les classes Faiblesses des résultats aux examens Absence de Clôtures dans certains établissements Insuffisance des salles de classes Faiblesse du dispositif de formation professionnelle des jeunes.
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un hôpital pédiatrique ; Existence d'un centre de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Éloignement de certains quartiers par rapport au poste de santé Insuffisance du personnel qualifié Insuffisance du plateau technique Insuffisance de personnel médical qualifié Inexistence de services de spécialisation Insuffisance de partenaires pour appuyer les infrastructures sanitaires en matière d'équipement
VULNERABILITE	<ul style="list-style-type: none"> Etablissements préscolaire pour les tous petits Présence de Groupements féminins Présence d'expertise locale disponibilité de structures de Crédit (AVEC) et autres tontine 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de l'organisation des Groupement de Promotion Féminine Accès difficile aux crédits Insuffisance de formation Insuffisance d'équipement case des tous petits Manque d'appui pour la prise en charge du personnel d'appoint Faible niveau de couverture par les bourses familiales Faible taux de couverture des couches vulnérables par la CMU Dispositif de protection des enfants non encore

effectif.

EMPLOIS	Présence d'usines dans la commune (agroalimentaire, industrielle...) • Existence de fermes avec des usines et fermes opportunités d'emplois Existence du CNRA	Manque d'emplois pour la population • Faible recrutement des populations dans les • Absence de banque de données sur l'offre de formation
AGRICULTURE	Disponibilité de terres agricoles fertiles • Climat favorable • Utilisation de fertilisants biologiques • Disponibilité de la main d'œuvre (Une expertise locale) • Existence de bassins de retenue d'eau (ME) • Diversification des spéculations • Existence d'une organisation des producteurs agricoles	• Réduction des zones de production agricoles avec l'accaparement des terres agricoles par l'état pour installer une zone urbaine et par des particuliers qui bénéficient des titres de l'Etat • Spéculation foncière sur les terres agricoles et les zones réservées aux forêts classées. • Absence de structure de conservation, de transformation des produits agricoles • Non fonctionnalité des exploitations agricoles • Insuffisance de formation des acteurs agricoles
ELEVAGE	• Existence d'un cheptel important et diversifié (bovins, ovins, caprins, chevaux, volailles) • Existence d'une expertise locale • Existence d'activités avicoles diversifiées (chaire et pondeuse) • Existence de services vétérinaires • Existence de Parcs de vaccination d'abreuvoirs	• Réduction des surfaces de pâturage (Urbanisation progressive, lotissement) • Accaparement des terres par l'état (projets) • Elevage de type encore extensif • Insuffisance d'eau de production pour les cultures maraîchères • Insuffisance de parcours de bétail, Parcours de bétail obstrués • Insuffisance d'abreuvoirs • Vol de bétail pour manque d'enclos moderne • pathologies animales • Difficulté des éleveurs à accéder au crédit • Manque de partenaire et de formation • Conflits éleveurs/agriculteurs

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

1.4. Rappel des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet

Les impacts environnementaux et sociaux mis en évidence par les évaluations environnementales et sociales disponibles sont aussi bien positifs que négatifs. Les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux que le projet pourrait engendrer sont les suivants :

1.4.1. Risques du projet

Les risques liés à toutes les phases du projet sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Identification des risques liés à la réalisation du projet

Phase	Activité	Événement	Nature / Description du risque
Phase de préparation et d'installation de fin de chantier	Libération d'emprise, terrassement, excavation et installation d'équipements	Incompréhension sur la date de démarrage et activités	Risques de conflits avec les populations locales
		Exposition des travailleurs aux bruits des véhicules et engin	Risque de perte d'audition
		Exposition des travailleurs aux vibrations des engins	Risques de troubles Musculosquelettique
		Exposition des travailleurs aux fumées et poussières	Risque d'atteinte à la santé
		Fonctionnement accidentel des engins, perte de contrôle des conducteurs	Risque d'accident de circulation
		Exposition des riverains aux engins de chantier	Risques d'accident de circulation impliquant les populations riveraines
		Exposition aux produits chimiques	Risque d'atteinte à la santé des travailleurs suite à ingestion ou contact avec produits chimiques
		Manipulation manuelle d'outils et d'équipement de travail	Risque de blessures
		Manutention manuelle de charges lourdes	Risque d'atteinte à la santé des travailleurs (Troubles musculosquelettiques, blessures etc.)
		Exposition des travailleurs	Troubles auditifs ; Troubles morsures de serpents et de piqûres d'insectes et de liés aux vibrations ; Fatigue
Stockage d'hydrocarbures et équipements électriques et engins	Dysfonctionnement et groupe électrogène, court-circuit	Déversement accidentel des hydrocarbure	Risque d'incendie du sol et des eaux
		Exposition du stockage d'hydrocarbure avec une source de chaleur non autorisée	Risque d'incendie et/ou d'explosion
		Exposition des travailleurs au courant électrique	Risque d'électrocution et/ou d'électrisation

Phase	Activité	Événement	Nature / Description du risque
	Présence de la main d'œuvre	Dysfonctionnement de la procédure de recrutement	Risques de conflits sociaux pour l'accès au poste de travail Risque d'atteinte aux droits (recrutement d'enfants travailleurs)
		Comportement violent à l'égard des femmes et des populations vulnérables	Risque d'atteinte à la santé : IST; VBG et VCE
		Encombrement de l'espace de travail	Risques de chutes de plain-pied
Phase d'exploitation	Extraction de l'argile	Difficultés de d'accès à de nouvelles sources de revenus des populations riveraines impactées	Risques de conflits avec les populations locales
		Exposition des travailleurs aux bruits des véhicules et engin	Risque de perte d'audition
		Exposition des travailleurs aux vibrations des engins	Risques de troubles Musculosquelettique
		Exposition des travailleurs aux fumées et poussières	Risque d'atteinte à la santé
		Fonctionnement accidentel des engins, perte de contrôle des conducteurs	Risque d'accident de circulation
		Exposition aux produits chimiques	Risque d'atteinte à la santé des travailleurs suite à ingestion ou contact avec produits chimiques
		Manipulation manuelle d'outils et d'équipement de travail	Risque de blessures
		Manutention manuelle de charges lourdes	Risque d'atteinte à la santé des travailleurs (Troubles musculosquelettiques, blessures etc.)
		Exposition des travailleurs à des morsures de serpents et de piqures d'insectes	Troubles auditifs ; Troubles liés aux vibrations ; Fatigue
		Dysfonctionnement de la stabilisation des parois des fouilles	Risque d'éboulement et d'effondrement de parois
		Dysfonctionnement de l'évacuation d'eau du site	Risque d'inondation
	Stockage	Dysfonctionnement du	Risque d'incendie

Phase	Activité	Événement	Nature / Description du risque
	d'hydrocarbures fonctionnement équipements électriques et engins	et groupe électrogène, court- des circuit Déversement des d'hydrocarbure Exposition du stockage d'hydrocarbure avec une source de chaleur non autorisée Exposition des travailleurs au courant électrique	Risque de contamination du sol et des eaux Risque d'incendie et/ou d'explosion Risque d'électrocution et/ou d'électrisation
	Présence de la main d'œuvre	Dysfonctionnement de la procédure de recrutement	Risques de conflits sociaux pour l'accès au poste de travail Risque d'atteinte aux droits (recrutement d'enfants travailleurs)
		Comportement violent à l'égard des femmes et des populations vulnérables Encombrement de l'espace de travail	Risque d'atteinte à la santé : IST; VBG et VCE Risques de chutes de plain- pied
	Chargement de transport de l'argile à l'usine	et Fonctionnement accidentel des engins, perte de contrôle des conducteurs Renversement des stocks d'argile au cours du transport, Mauvaises conditions de transport de l'argile	Risque d'accident de circulation Risque de perte de stocks de produits

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

1.4.2. Impacts du projet

1.4.2.1. Impacts positifs

Les impacts positifs escomptés du projet sont présentés comme suit. :

1.4.2.1.1. Phase de préparation et d'installation

Milieu physique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu physique à cette phase du projet

Milieu biologique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu biologique à cette phase des travaux

Milieu humain

Création d'emplois directs et indirects

Les travaux d'aménagement et d'installation des équipements nécessitent un besoin en personnel. Cela constitue une opportunité d'emploi pour les jeunes de la localité et

des régions avoisinantes. En effet, ce projet permettra la création d'environ 50 emplois directs. Ces emplois seront occupés dans la mesure du possible, par la main d'œuvre locale dans le cadre de la sous-traitance (construction, nettoyage, gardiennage, transport du personnel, service de restauration, etc.).

Renforcement des compétences locales

Les travaux de construction d'équipement et d'installation nécessiteront l'emploi de main-d'œuvre locale qui bénéficiera d'une formation sur le tas et d'un transfert de compétences. Ces connaissances acquises pourront être valorisées ultérieurement dans d'autres projets de construction ou d'entretien d'infrastructures, contribuant ainsi au renforcement des capacités techniques des communautés locales.

Versement de taxes d'importation aux douanes ivoiriennes

Pour l'équipement du laboratoire et des installations d'exploitation de carrière et ouvrages connexes, l'entreprise CIMECI-SAU s'attachera les services de leaders mondiaux de la conception d'équipements. Ainsi, la majeure partie des équipements industriels utilisés sur le site seront importés d'Europe, générant ainsi des frais de douane et des taxes d'importations, versés au trésor ivoirien.

Renforcement de la capacité des infrastructures de base locales

Le contrat d'exploitation de la carrière signé avec la communauté villageoise d'Ahoutoué définit une ligne de financement pour subventionner l'infrastructure de santé du village d'Ahoutoué lui permettant d'offrir des services de santé appropriés pour les travailleurs et les communautés locales. Cet appui permettra à terme d'améliorer le service de santé offert aux communautés et dans la mesure du possible adresser de nouveaux services de santé.

Par ailleurs, tous ces travailleurs constitueront une clientèle sûre pour les petits commerces dans la zone du projet, gérés essentiellement par des femmes, ce qui contribuera à l'accroissement des revenus des femmes et donc à lutter contre la féminisation de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

L'installation et l'exploitation de la carrière d'argile et ouvrages connexes aura donc un impact socio-économique positif aussi bien au niveau local que régional.

En ce qui concerne les revenus, cette phase du projet aura des impacts positifs dus à l'emploi des populations riveraines au site du projet et au développement d'activités génératrices de revenus.

1.4.2.1.2. Phase d'exploitation de la carrière et de transport de l'argile à l'usine

Milieu physique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu biologique à cette phase des travaux.

Milieu biologique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu biologique à cette phase des travaux.

Milieu humain

Développement circonstanciel des activités économiques locales

Outre les équipements, les investissements prévus prennent en compte les achats de matériaux de construction l'aménagement du site et les travaux de génie civil. Ainsi, le démarrage du projet demeure une opportunité d'affaires pour les entreprises du BTP, de contrôle technique, d'import-export. Ainsi, une part de l'investissement sera directement injectée dans l'économie ivoirienne. Une partie de cette somme servira à l'acquisition de matériaux de construction auprès d'opérateurs économiques locaux. En outre, des petits commerces ne manqueront pas de se développer à proximité du site de la carrière pour satisfaire aux besoins des ouvriers. Cette situation est génératrice de revenus pour les femmes surtout celles qui s'adonneront au commerce autour du chantier. Cet impact sera bénéfique à l'économie de chacun des villages concernés.

Réduction de la pauvreté

Tous ceux qui seront employés durant la période des travaux et d'exploitation de la carrière percevront un salaire. On peut, sur cette base, estimer que durant toute la durée d'aménagement et d'exploitation de la carrière va générer une importante masse salariale qui permettra de lutter contre la pauvreté.

1.4.2.1.3. Phase de fermeture et réhabilitation

Milieu physique et Biologique

L'on ne devrait pas parler d'impacts positifs si l'exploitation cessait ; car, les avantages associés à son fonctionnement sont énormes et de dimension nationale.

Mais, l'on peut noter comme impacts positifs de cette phase, l'arrêt des émissions gazeuses, des nuisances olfactives et de la production de déchets pouvant perturber le milieu naturel ainsi que tous les impacts négatifs générés par l'exploitation industrielle de cette carrière.

Sol/sous-sol

L'arrêt des activités peut contribuer à la réduction de l'érosion du sol grâce à l'expansion du couvert végétal sur l'ensemble des parcelles.

Faune et flore

Pendant cette même phase, on pourrait assister à la prolifération de certaines espèces floristiques de plantes de jachère, due à la reprise de la végétation de la zone.

Ressources en eau (fleuve la Mé, eaux souterraines de la zone du projet)

L'arrêt des travaux peut entraîner la réduction de la dégradation des eaux du la Mé et des eaux souterraines de la zone du projet. L'avantage réside dans l'arrêt de

l'utilisation des risques de déversement accidentel d'hydrocarbure et à la limitation des risques d'érosion qui vont être drainés vers les sources d'eau riveraines.

Paysage

A cette phase les activités de réhabilitation des sites d'exploitation et de re végétalisation de ces sites vont entraîner la diminution des nuisances paysagères.

Milieu humain

Santé et sécurité

A l'arrêt des activités de l'exploitation de la carrière d'argile d'Ahoutoué, on pourra observer l'arrêt des accidents de travail (morsures de reptiles, chutes, accident de circulation, etc.).

Réduction des risques d'accident de circulation

La cessation des activités de transport fréquents des blocs d'argile depuis le site de la carrière à la zone industrielle de Yopougon va limiter la contribution de ces véhicules aux accidents de circulation et facilitera la circulation des populations riveraines du fait de l'absence de circulation d'engins motorisés.

1.4.2.2. Impacts négatifs du projet

1.4.2.2.1. Phase de préparation et d'installation

Milieu physique

Air/Climat

Pollution atmosphérique par émissions de poussières :

Les poussières seront émises lors du transport des équipements et du personnel et, pendant l'aménagement de la zone d'exploitation. Ces émissions diffuses de poussières proviendront de différentes sources telles que :

La circulation des véhicules et engins ;

Les travaux de terrassement (défrichage et découverte).

En effet, les envols de poussières sont susceptibles de contribuer d'une part à la pollution de l'air, et d'autre part de provoquer des troubles à la circulation du fait de la diminution de la visibilité. Ceci peut être nuisible surtout pour les personnes les plus exposées, travaillant près des sources d'émissions (ouvriers de chantier, chauffeur, etc.).

Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre :

Les moteurs thermiques des véhicules, camions et engins de chantier produiront des gaz de combustion des carburants (Composé Organiques Volatils (COV), CO, CO₂, NOX, SOX, etc.) qui constituent des polluants atmosphériques.

Certains gaz de combustion (cas du CO₂ et de NOX) contribueront à augmenter l'effet de serre (GES).

De même, le défrichage et la mise à nu de la nouvelle zone d'exploitation, vont

diminuer la biomasse forestière de cette zone qui représente un « puits de carbone » et ainsi participer à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'air. Ces émissions libèrent un gaz : le méthane (CH₄) lié au pourrissement des arbres abattus laissés en bordure de la carrière.

Sols

Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) :

Durant la phase travaux, la dégradation des sols sera essentiellement due, d'une part aux déversements accidentels d'hydrocarbures (fuite de carburant ou d'huile de moteur des engins ou camions). D'autre part, le défrichage et le terrassement liés à l'aménagement des zones d'extraction constituent également une autre source potentielle de dégradation du sol.

Erosion et déstabilisation des sols :

L'érosion survient lorsque des particules du matériel composant le sol se détachent sous la force de la gravité, de l'eau, du vent ou tout autre événement naturel ou humain. C'est un facteur important dans les travaux de terrassement puisque ces opérations, lorsqu'elles ne sont pas maîtrisées, peuvent accélérer le rythme naturel d'érosion d'un sol, impactant la qualité des cours d'eau environnants. De plus, l'érosion affecte les espaces aménagés et peut être dommageable pour la stabilité de ces espaces. Le défrichage, le décapage et le compactage des sols suppriment cette protection et vont amplifier considérablement le phénomène d'érosion dans la zone de projet.

Eaux superficielles et souterraines

Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines :

Les déversements accidentels d'hydrocarbures ou autres produits toxiques au cours des travaux, peuvent altérer la qualité des eaux surfaciques des cours d'eau environnants. Cette pollution a un impact indirect sur les organismes aquatiques et sur la santé des populations utilisant cette ressource en aval.

De même, les travaux de terrassement et d'aménagement de la carrière peuvent engendrer une mobilisation des particules du sol qui peuvent être entraînés par les eaux de surface ou par le vent et se déverser dans le cours d'eau le plus proche de la zone de la carrière. Ce risque de sédimentation des cours d'eau avec une augmentation de sa turbidité va créer une altération de ce dernier.

Nuisances sonores liées aux travaux par émission de bruit

Les niveaux acoustiques générés par la machinerie pendant les travaux de terrassement et d'aménagement et d'exploitation auront potentiellement des impacts sur la faune sauvage et le personnel (bien que l'on considère généralement en environnement uniquement les nuisances occasionnées à l'extérieur du périmètre d'exploitation, chez les tiers, il faut tenir compte également de celles qui affecteront les travailleurs sur le site de la carrière d'Ahoutoué). Les zones d'habitation les plus

proches sont situées à des distances comprises entre 0,35 à 2,75 km du site de la carrière (du plus proche au plus éloigné : village CNRA, village Kongofon et village d'Ahoutoué).

Pour rappel, les données collectées sur le site de la société CIMCI varient respectivement entre 34,6 dB(A) et 62,7 dB(A). La valeur relevée au point proche de la route d'Alépé (route B104) est nettement supérieure au seuil réglementaire de 45 dB(A), cependant, pour des points de mesure au niveau des zones d'habitation et sur le site du projet, les niveaux sonores sont inférieurs à 45 dB(A), indiquant une situation relativement maîtrisée en matière de nuisance sonore dans ces zones.

Milieu biologique

Faune terrestre et aviaire

Perturbation et fuite probable d'espèces les plus craintives liée à la présence humaine et des engins :

Les travaux de terrassement d'aménagement et d'exploitation de la carrière d'argile, risquent de perturber les populations de faune (terrestre et aviaire) présentes dans les habitats environnants avec la présence des hommes et des engins.

Les principales sources de la perturbation et de la fuite probable de la faune terrestre et aviaire sont :

L'abattage d'arbres, de la végétation et de la fragmentation d'habitats naturels suite au défrichement ;

Le bruit lié à la circulation des véhicules, camions et engins de chantier ;

Le bruit lié aux travaux (terrassement, défrichage, etc.) ;

La présence humaine (travailleurs).

Ces actions ont un impact sur la composition faunistique du milieu. Il est à noter que toutes les espèces inventoriées lors de l'étude de la faune terrestre et aviaire révèle que les résultats de l'étude ne sauraient déclencher une alerte concernant les habitats critiques. En effet, toutes les espèces de cet échantillonnage sont de préoccupation mineure selon l'UICN (2025). Par contre, il subsiste des espèces à statut particulier. Ce sont : i) au niveau des mammifères : (Pangolin à ventre blanc (*Phataginus tricuspis*) qui est en danger ; Pangolin à longue queue (*Phataginus tetradactyla*) qui est Vulnérable ; ii) au niveau de l'Herpétofaune une espèce vulnérable est observée : *Osteolaemus tetrapis* Cope, 1861 ; iii) au niveau de l'avifaune, aucune espèce à statut particulier n'est observée.

Faune aquatique

Perte, modification de la population aquatique

Les vidanges non contrôlées des engins du chantier, l'approvisionnement des engins en fuel dans des conditions ne permettant pas d'éviter ou de contenir les fuites et déversements accidentels de ces hydrocarbures peuvent contaminer les cours d'eaux par drainage. En outre, les rejets bruts de matières en suspension (MES), l'érosion liée

à la destruction du couvert végétal, les dépôts, plate-forme (remblais – déblais) peuvent influencer sur les niveaux de turbidité des eaux et la sédimentation. Cette sédimentation réduit le processus photosynthétique, perturbe les échanges gazeux entre la colonne d'eau et le sédiment, favorise la diminution de la faune interstitielle et le colmatage des frayères. La réduction ou la modification de la population aquatique peut être causée par :

la destruction du lit et des berges.

la blessure et la mortalité des spécimens de faune aquatiques par colmatage des organes respiratoires des espèces ;

la diminution de la densité piscicole à proximité des travaux.

Flore

Perte et modification du couvert végétal :

Le terrassement et le défrichage de la zone d'exploitation de la carrière, sont des opérations susceptibles de modifier le paysage et le couvert végétal. C'est la manifestation la plus visible dans les opérations d'exploitation de carrières.

En supprimant le couvert végétal, la forêt perd ses principales fonctions qui sont :

La conservation de l'habitat naturel et de la diversité biologique ;

La conservation du sol ;

La protection des ressources en eau ;

La limitation du réchauffement de la planète et ;

Le rôle dit économique et social.

Le projet prévoit de défricher environ 149 ha en 50 panneaux de 173 x173 m² et d'une profondeur d'environ 6m, sur l'ensemble du site du projet dont la couverture forestière représente 33% de la superficie totale soit une superficie de 50,96 ha.

Gestion des déchets

Production des déchets :

Au cours de la phase des travaux, des déchets seront générés du fait de la présence des travailleurs sur le site (canettes vides, bouteilles plastiques, carton, papiers, sacs plastiques, débris de bois issus du défrichage, etc.). Ces déchets risquent d'être rejetés dans la nature en absence de procédures de gestion des déchets et de sensibilisation des travailleurs.

Ces opérations ont un impact négatif sur le paysage et pour conséquence une mise en suspension de particules solides dans les cours d'eau causant une dégradation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

Milieu Humain

Santé et sécurité

Exposition des travailleurs à des risques d'accident liés aux travaux

Les travaux de construction d'équipements et d'installations comportent des risques

d'accidents pour les travailleurs, notamment lors de l'utilisation d'engins et d'équipements, des travaux en hauteur ou en profondeur, et de la manipulation de matériaux et substances dangereuses. Ces risques peuvent être amplifiés par des conditions de travail inadéquates ou un manque de formation et d'équipements de protection individuelle.

Augmentation de l'incidence des IST-VIH/Sida

L'arrivée du personnel de chantier et le recrutement de main d'œuvre étrangère pourraient favoriser les comportements à risque et augmenter l'incidence des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du VIH/Sida dans les communautés d'accueil. Ce risque est particulièrement préoccupant dans les zones où les connaissances sur les moyens de prévention sont limitées.

Accentuation des cas de travail des enfants suite au recrutement d'enfants mineurs

Le besoin de main d'œuvre pourrait inciter certains entrepreneurs ou sous-traitants à recruter des enfants mineurs pour les travaux, en violation des lois nationales et internationales sur le travail des enfants. Ce risque est particulièrement présent dans les zones rurales où la pauvreté peut pousser les enfants à rechercher des opportunités de revenus.

Accentuation des cas de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main d'œuvre locale

L'emploi de la main d'œuvre féminine pourrait être affecté par des pratiques discriminatoires lors du recrutement, limitant l'accès des femmes aux opportunités d'emploi générées par le projet. Cette discrimination pourrait renforcer les inégalités de genre existantes dans les communautés concernées.

Accentuation des cas de violences basées sur le genre (VBG)

La présence d'une main d'œuvre majoritairement masculine sur les chantiers pourrait augmenter les risques de violences basées sur le genre (harcèlement sexuel, agressions, exploitations) à l'encontre des femmes et des filles des communautés locales.

Habitat et biens

Perte de biens et suspension temporaire d'activités économiques

Des biens et des activités économiques situés dans l'emprise du site du projet seront perturbés ou détruits et certaines activités économiques seront momentanément suspendues ou perturbées du fait des travaux. L'étude socio-économique a recensé plusieurs activités économiques sur le site des travaux. Ces installations disposées de manière anarchique seront détruites avant le démarrage et pendant les travaux suite à la mise en œuvre du PAR.

Cependant, malgré la purge des droits coutumiers et la purge des pertes des droits

d'usages pour destruction de culture à la suite de la mise en œuvre du PAR, les activités de production vivrières sont poursuivies sur le site du projet par les communautés riveraines.

1.4.2.2.2. Phase d'exploitation de la carrière et de transport de l'argile à l'usine

Milieu physique

Air/Climat

Pollution atmosphérique par émissions de poussières :

Les poussières seront émises lors du transport des équipements et du personnel et, pendant l'aménagement de la zone d'exploitation. Ces émissions diffuses de poussières proviendront de différentes sources telles que :

La circulation des véhicules et engins ;

Les travaux de terrassement (défrichage et découverte).

En effet, les envols de poussières sont susceptibles de contribuer d'une part à la pollution de l'air, et d'autre part de provoquer des troubles à la circulation du fait de la diminution de la visibilité. Ceci peut être nuisible surtout pour les personnes les plus exposées, travaillant près des sources d'émissions (ouvriers de chantier, chauffeur).

Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre :

Les moteurs thermiques des véhicules, camions et engins de chantier produiront des gaz de combustion des carburants (Composé Organiques Volatils (COV), CO, CO₂, NO_X, SO_X, etc.) qui constituent des polluants atmosphériques.

Certains gaz de combustion (cas du CO₂ et de NO_X) contribueront à augmenter l'effet de serre (GES).

De même, le défrichage et la mise à nu de la nouvelle zone d'exploitation, vont diminuer la biomasse forestière de cette zone qui représente un « puits de carbone » et ainsi participer à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'air. Ces émissions libèrent un gaz : le méthane (CH₄) lié au pourrissement des arbres abattus laissés en bordure de la carrière.

Sols

Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) :

Durant la phase travaux, la dégradation des sols sera essentiellement due, d'une part aux déversements accidentels d'hydrocarbures (fuite de carburant ou d'huile de moteur des engins ou camions). D'autre part, le défrichage et le terrassement liés à l'aménagement des zones d'extraction constituent également une autre source potentielle de dégradation du sol.

Erosion et déstabilisation des sols :

L'érosion survient lorsque des particules du matériel composant le sol se détachent

sous la force de la gravité, de l'eau, du vent ou tout autre événement naturel ou humain. C'est un facteur important dans les travaux de terrassement puisque ces opérations, lorsqu'elles ne sont pas maîtrisées, peuvent accélérer le rythme naturel d'érosion d'un sol, impactant la qualité des cours d'eau environnants. De plus, l'érosion affecte les espaces aménagés et peut être dommageable pour la stabilité de ces espaces. Le défrichage, le décapage et le compactage des sols suppriment cette protection et vont amplifier considérablement le phénomène d'érosion dans la zone de projet.

Eaux superficielles et souterraines

Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines :

Les déversements accidentels d'hydrocarbures ou autres produits toxiques au cours des travaux, peuvent altérer la qualité des eaux surfaciques des cours d'eau environnants. Cette pollution a un impact indirect sur les organismes aquatiques et sur la santé des populations utilisant cette ressource en aval.

De même, les travaux de terrassement et d'aménagement de la carrière peuvent engendrer une mobilisation des particules du sol qui peuvent être entraînés par les eaux de surface ou par le vent et se déverser dans le cours d'eau le plus proche de la zone de la carrière. Ce risque de sédimentation des cours d'eau avec une augmentation de sa turbidité va créer une altération de ce dernier.

Nuisances sonores liées aux travaux :

Les niveaux acoustiques générés par la machinerie pendant les travaux de terrassement et d'aménagement et d'exploitation auront potentiellement des impacts sur la faune sauvage et le personnel (bien que l'on considère généralement en environnement uniquement les nuisances occasionnées à l'extérieur du périmètre d'exploitation, chez les tiers, il faut tenir compte également de celles qui affecteront les travailleurs sur le site de la carrière d'Ahoutoué). Les zones d'habitation les plus proches sont situées à des distances comprises entre 0,35 à 2,75 km du site de la carrière (du plus proche au plus éloigné : village CNRA, village Kongofon et village d'Ahoutoué).

Pour rappel, les données collectées sur le site de la société CIMCI varient respectivement entre 34,6 dB(A) et 62,7 dB(A). La valeur relevée au point proche de la route d'Alépé (route B104) est nettement supérieure au seuil réglementaire de 45 dB(A), cependant, pour des points de mesure au niveau des zones d'habitation et sur le site du projet, les niveaux sonores sont inférieurs à 45 dB(A), indiquant une situation relativement maîtrisée en matière de nuisance sonore dans ces zones.

Milieu biologique

Faune terrestre et aviaire

Perturbation et fuite probable d'espèces les plus craintives liée à la présence humaine et des engins

Les travaux de terrassement d'aménagement et d'exploitation de la carrière d'argile, risquent de perturber les populations de faune (terrestre et aviaire) présentes dans les habitats environnants avec la présence des hommes et des engins.

Les principales sources de la perturbation et de la fuite probable de la faune terrestre et aviaire sont :

L'abattage d'arbres, de la végétation et de la fragmentation d'habitats naturels suite au défrichage ;

Le bruit lié à la circulation des véhicules, camions et engins de chantier ;

Le bruit lié aux travaux (terrassement, défrichage, etc.) ;

La présence humaine (travailleurs).

Ces actions ont un impact sur la composition faunistique du milieu. Il est à noter que toutes les espèces inventoriées lors de l'étude de la faune terrestre et aviaire révèle que les résultats de l'étude ne sauraient déclencher une alerte concernant les habitats critiques. En effet, toutes les espèces de cet échantillonnage sont de préoccupation mineure selon l'UICN (2025). Par contre, il subsiste des espèces à statut particulier. Ce sont : i) au niveau des mammifères : (Pangolin à ventre blanc (*Phataginus tricuspis*) qui est en danger ; Pangolin à longue queue (*Phataginus tetradactyla*) qui est Vulnérable ; ii) au niveau de l'Herpétofaune une espèce vulnérable est observée : *Osteolaemus tetrapis* Cope, 1861 ; iii) au niveau de l'avifaune, aucune espèce à statut particulier n'est observée.

Faune aquatique

Perte, modification de la population aquatique

Les vidanges non contrôlées des engins du chantier, l'approvisionnement des engins en fuel dans des conditions ne permettant pas d'éviter ou de contenir les fuites et déversements accidentels de ces hydrocarbures peuvent contaminer les cours d'eaux par drainage. En outre, les rejets bruts de matières en suspension (MES), l'érosion liée à la destruction du couvert végétal, les dépôts, plate-forme (remblais - déblais) peuvent influencer sur les niveaux de turbidité des eaux et la sédimentation. Cette sédimentation réduit le processus photosynthétique, perturbe les échanges gazeux entre la colonne d'eau et le sédiment, favorise la diminution de la faune interstitielle et le colmatage des frayères. La réduction ou la modification de la population aquatique peut être causée par :

la destruction du lit et des berges.

la blessure et la mortalité des spécimens de faune aquatiques par colmatage des organes respiratoires des espèces ;

la diminution de la densité piscicole à proximité des travaux.

Flore

Perte et modification du couvert végétal :

Le terrassement et le défrichage de la zone d'exploitation de la carrière, sont des

opérations susceptibles de modifier le paysage et le couvert végétal. C'est la manifestation la plus visible dans les opérations d'exploitation de carrières.

Un total de 3830 pieds d'arbres seront détruits par suite du décapage de la couverture végétale en vue de l'accès et de l'exploitation de l'argile sur les 149 ha du site du projet.

Parmi ces pieds d'arbres il a été dénombré :

Pieds d'arbres d'espèces quasi menacées :

Mitragyna stipulosa (2 pieds d'arbres)

Milicia Excelsa (1 pied d'arbre)

Pied d'arbres d'espèces vulnérables :

Milicia regia (3 pieds d'arbres) ; et

Par catégories d'usage on dénombre :

Arbres utilisés pour alimentation (318 pieds d'arbre) ;

Arbres utilisés dans l'artisanat (500 pieds d'arbre) ;

Arbres utilisés comme bois d'œuvre ou bois de chauffe (2810 pieds d'arbre) ;

Arbres utilisés pour la médecine locale (202 pieds d'arbre).

En supprimant le couvert végétal, la forêt perd ses principales fonctions qui sont :

La conservation de l'habitat naturel et de la diversité biologique ;

La conservation du sol ;

La protection des ressources en eau ;

La limitation du réchauffement de la planète et ;

Le rôle dit économique et social.

Le projet prévoit de défricher environ 149 ha en 50 panneaux de 173 x173 m² et d'une profondeur d'environ 6m, sur l'ensemble du site du projet dont la couverture forestière représente 33% de la superficie totale soit une superficie de 50,96 ha.

Gestion des déchets

Production des déchets :

Au cours de la phase des travaux, des déchets seront générés du fait de la présence des travailleurs sur le site (canettes vides, bouteilles plastiques, carton, papiers, sacs plastiques, débris de bois issus du défrichage, etc.). Ces déchets risquent d'être rejetés dans la nature en absence de procédures de gestion des déchets et de sensibilisation des travailleurs.

Ces opérations ont un impact négatif sur le paysage et pour conséquence une mise en suspension de particules solides dans les cours d'eau causant une dégradation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

Milieu humain

Habitats et bien

Perte des parcelles agricoles, des jachères, des arbres fruitiers liés à l'exploitation de

la carrière

Au cours de la phase d'exploitation de la carrière, la couverture végétative comprenant les parcelles agricoles, les jachères et les arbres fruitiers, soit 66% de la superficie du site sera décapée et retirée en vue d'accéder à l'argile.

Ces opérations représentent un impact négatif sur les biens des populations et représente une perte de moyens de subsistances pour 38 PAPs identifiées.

Climat social

Accentuation des conflits liés à l'accès à la terre.

La recherche de nouvelles terres en vue de la réinstallation des PAPs concernées par la cession de leurs terres pour le développement de la carrière d'argile va générer une accentuation des conflits locaux pour l'accès à la terre. Cette situation sera d'autant plus importante pour les femmes et les autres groupes vulnérables.

1.4.2.2.3. Phase de fin d'exploitation (fermeture et réhabilitation)

La phase de fin d'exploitation va correspondre à la réhabilitation des structures exploitées notamment, les différentes aires de stockage du matériel et des terres végétales et à l'élimination ou au recyclage des déchets associés.

Les activités relatives à la phase de fermeture sont :

La mise en sécurité des zones exploitées ;

La fermeture des voies d'accès ;

Le contrôle des pentes et de l'érosion ;

La réhabilitation du site.

Ces activités ont un impact probable sur l'environnement.

Milieus physiques

Air/Climat

Pollution atmosphérique par émissions de poussières :

Comme pour la phase travaux, la qualité de l'air sera affectée par les émissions diffuses de poussières lors de la réhabilitation du site liées :

A la circulation des véhicules et engins ;

A la démobilisation des équipements et du personnel ;

A la revégétalisation du site ;

A la fermeture des voies d'accès ;

Au contrôle des pentes et de l'érosion.

Pollution atmosphérique par émissions de gaz de combustion et de gaz à effet de serre :

De même, les moteurs thermiques des véhicules et engins de chantier en phase fermeture produiront des gaz de combustion des carburants (Composé Organiques Volatils (COV), CO, CO₂, NO_x, SO_x, etc.) qui constituent des polluants atmosphériques.

Sols

Altération de la qualité du sol et du sous-sol (pollution des sols) :

Les déversements accidentels des autres produits polluants (huiles) sur les sols seront aussi à prendre en compte au cours de cette phase de réhabilitation de la carrière.

Il sera également indispensable d'accorder une importance particulière à la gestion des déchets au cours de cette phase.

Eaux superficielles et souterraines

Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines :

Les déversements accidentels des produits polluants tels que les huiles des engins au cours de cette phase, pourront aussi altérer la qualité des eaux surfaciques du cours d'eau le plus proche.

Bruit

Nuisances sonores liées aux travaux :

Les nuisances sonores seront aussi générées au cours de la phase fermeture et réhabilitation du site par les engins qui seront utilisés.

Gestion des déchets

Production des déchets :

La phase de fermeture va aussi générer des déchets qui pourront être rejetés dans la nature en cas de non-respect des procédures de gestion des déchets mises en place et de sensibilisation des travailleurs.

Ces opérations ont un impact négatif sur le paysage et pour conséquence une mise en suspension de particules solides dans les cours d'eau causant une dégradation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques.

Milieux biologiques

Faune terrestre et aviaire

Perturbation et fuite probable d'espèces les plus craintives liées à la présence humaine et des engins :

Les impacts sur la faune durant la phase de fermeture sont les mêmes que celles énumérées durant la phase d'aménagement/travaux de la carrière à savoir, la fuite et la perturbation de la faune (terrestre et aviaire).

Ces impacts seront dus :

Au bruit lié à la circulation des véhicules et engins de chantier ;

Au bruit lié aux travaux de réhabilitation du site.

Impacts sur le milieu humain

Economie et emplois

Emploi et développement de l'économie locale :

Les travaux de réhabilitation à la fin de ce projet seront effectués par des sous-traitants de l'entreprise CIMECI-SAU disposant déjà de leurs personnels qualifiés et par les employés de l'entreprise CIMECI-SAU. Le projet ne générera donc pas de nouveaux emplois même temporaires mais contribuera à maintenir les emplois existants. Le maintien des emplois et de l'activité des sous-traitants générera des retombées économiques pour les collectivités locales et l'Etat (fiscalité locale, redevances, etc.).

1.5. OBJECTIFS DU P3P

Le présent Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) vise à conformer le Projet de CARRIERE aux exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) et en rapport avec la procédure nationale clairement décrite dans le **Décret n°2024-595 du 26 juin 2024**,a qui dispose d'exigences spécifiques en matière d'établissement et de maintien d'un engagement des parties prenantes durant tout le cycle de vie des projets en s'appuyant sur les normes nationales. A cet effet, il répond à de multiples objectifs en vue de parvenir à une gestion concertée, participative et inclusive du projet.

L'objectif général du P3P du Projet de Carrière d'AHOUTOUE est d'élaborer une stratégie cohérente et accessible de participation des parties prenantes qui sert de guide pour les consultations régulières du public permettant de contribuer de manière significative à la mise en œuvre réussie des activités.

La préparation du P3P permettra de recueillir, de mettre en exergue relativement au projet et à sa mise en œuvre les intérêts de toutes les parties prenantes, leurs préoccupations et leur influence éventuelle par rapport aux activités du projet. Le but e ce P3P est d'améliorer et de faciliter la prise de décision et de créer une atmosphère de concertation qui implique activement les personnes affectées par le projet et d'autres parties prenantes en temps opportun, et que ces groupes aient suffisamment d'occasions d'exprimer leurs opinions et préoccupations susceptibles d'influencer les décisions de projet.

La Sauvegarde Opérationnelle (SO) 10 de la BAD en rapport la procédure nationale clairement décrite dans le **Décret n°2024-595 du 26 juin 2024**, exige que les « Emprunteurs » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Elle reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales.

Le processus de participation des parties prenantes comprendra les éléments suivants, tels que décrits plus en détail dans ladite SO : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification de la manière dont la participation des parties prenantes se déroulera ; (iii) la diffusion d'informations ; (iv) la consultation des parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) fournir un retour d'informations aux parties prenantes ; et (vii) un budget suffisant pour la mise en

œuvre de toutes les activités de participation des parties prenantes prévues tout au long du cycle de vie du projet. Le P3P s'avère ainsi un outil utile pour gérer les communications entre l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les différentes parties prenantes au projet.

1.6. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs de l'étude, il a été adopté l'approche suivante :

Une rencontre de cadrage avec l'équipe de préparation du Projet et la Banque Africaine de Développement ;

Une consultation avec l'équipe de préparation du Projet ;

Une revue et analyse documentaire ((une revue du Système de sauvegardes intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement) (la constitution ivoirienne en matière du code de l'environnement, la loi sur l'accès à l'information) ;

Des consultations avec les parties prenantes, notamment les populations potentiellement bénéficiaires et affectées, les autorités locales et autres personnes ressources.

Une synthèse des données collectées et la production du rapport de P3P.

Ces différentes rencontres se sont déroulées dans les mois de mai, juin et juillet 2025

2. RESUME DES ACTIVITES DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DEJA ENTREPRISES

2.1. Bref résumé des activités antérieures de participation des parties prenantes

Depuis l'initiation du processus de préparation du Projet de carrière à Ahoutoué, la participation de l'ensemble des parties prenantes a été au centre de l'approche. Ainsi, différentes catégories de parties prenantes y ont pris part à tous les niveaux (communautaire, sous préfectoral, régional...). Il s'agit entre autres des :

Rencontres préalables d'information et de consultations avec les autorités administratives locales composées de 8 personnes dont une femme (24 mai 2025 à Alépé) ;

Rencontres avec les directions déconcentrées et/ou techniques de l'Etat notant la présence de 15 personnes (26 mai 2025 à Alépé);

Consultations communautaires regroupant 54 participants dont 4 femmes pour l'information, l'identification des impacts et la sensibilisation des populations (29 mai au 30 juin 2025 à Ahoutoué et kongofon).

2.2. Résumé des principales préoccupations et attentes découlant des consultations

Dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 24 au 30 mai 2025 dans la région de la Mé avec 54 personnes dont 4 Femmes.

Ces consultations ont concerné pour l'essentiel :

- Les autorités administratifs et coutumières ;
- Les Directions techniques décentralisées ;
- Les Personnes Affectées par le Projet (PAP) ;
- Les organisations de la société civile locale (ONG locales, groupements et associations de femmes et de jeunes).

Ces rencontres ont concerné pour l'essentiel les services techniques et administratifs, y compris les organisations professionnelles et les autorités coutumières. Cette approche a facilité le recensement des points de vue et préoccupations des différents acteurs concernés par le projet et aussi le recueil des suggestions et recommandations qu'ils ont formulées. Les images, la liste des personnes rencontrées et les procès-verbaux (PV) de consultations des parties prenantes sont inclus dans le document annexe du présent rapport de P3P.

Tableau 3 : Catégorisation des parties prenantes

SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	COMMUNAUTE SOCIETE CIVILE	ET BAILLEURS DE FONDS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Préfecture d'Alépé	Entreprise BTP	Chefferie d'Alépé	BAD
Sous-préfecture d'Alépé		Chefferie d'Ahoutoué	
DR Environnement de la Mé		Chefferie de Kongofon	
DR Mines de la Mé		Jeunesse communale d'Alépé	
DD Equipement d'Alépé		Représentante des femmes d'Alépé	
DR Hydraulique d'Alépé		Chef de la communauté Chrétienne d'Alépé	
DR Assainissement d'Adzopé		Chef de la communauté Musulmane d'Alépé	
DD Construction d'Alépé		PAPS	
DR Commerce de la Mé			
DD Agriculture d'Alépé			
DR Halieutique de la Mé			
Cantonement des Eaux et Forêts d'Alépé			
Centre de Semence Forestière d'Adzopé (SODEFOR)			
CPC/ONPC			
DD de la Santé d'Alépé ;			

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

Lors des différentes réunions publiques organisées, les parties prenantes ont exprimé leurs préoccupations, craintes, suggestions et recommandations vis-à-vis du projet, notamment ceux en lien avec les thématiques ou points ci-après.

Le recrutement des jeunes comme main d'œuvre locale dans le cadre des activités du projet ;

L'accès à la terre et aux ressources naturelles ;

La gestion des déchets en général ;

La gestion des plaintes ;

La question de la main d'œuvre ;

Le cadre organisationnel ;

Les besoins en capacité pour le suivi de la mise en œuvre du projet ;

Les canaux de communications ; et,

La prise en compte des PAPS

Amélioration et la prise en compte du protocole d'accord durant tout le projet.

Tableau 4: Différentes préoccupations et recommandations majeures de la communauté villageoise

Parties prenantes	Attentes	Doléances	Préoccupations et craintes
Président Commission Administrative de Gestion Foncière et Financière (AD'hoc) représentant la chefferie	Mener des actions sociales en faveur du village ; Améliorer le contenu du protocole d'accord et respecter ses clauses.	Permettre aux habitants du village de construire des maisons afin de mettre en location ; Prévoir une usine de manioc pour les femmes sur le site à la fin de l'exploitation ; Trouver un terrain d'entente pour mettre à disposition des élèves du villages, un car de ramassage ; Que le promoteur se rapproche de nous pour améliorer le contenu du protocole d'accord étant donné qu'il y a d'autre minerai dans le sous-sol qui peuvent être découverte.	Les impacts du projet sur l'environnement étant donné qu'il se situe en bordure de la Mé ; La conduite à tenir en cas de découverte d'un autre minerai.
Jeunesse d'Ahoutoué	Employer les jeunes du village d'Ahoutoué.	Prioriser les jeunes dans le recrutement de la main d'œuvre ; Aider les jeunes mettre en places les activités de culture maraichère et d'élevage ; Financer les projets des jeunes.	Le site du projet appartient à la jeunesse pour subvenir à leur besoin. Le terrain est utilisé par plus de 400 jeunes venant du village. Qu'est ce qui est prévu pour ces jeunes qui vont perdre leur terre ?
Femmes d'Ahoutoué	Inclure les femmes dans les différentes actions.	Ambulance médicalisée ; 3ème école primaire ; Une clôture de l'école primaire existant ; Mettre un car à la disposition des élèves ; Subventionner des projets des jeunes et des femmes chaque année ; Revoir les clauses du contrat en fonctions des	- L'exclusion des femmes.

		nouvelles activités qui se dérouleront sur le site.	
--	--	---	--

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

Tableau 5 : Différentes préoccupations et recommandations majeures des structures Administrative et techniques

Parties prenantes	Avis et perception du projet	Attentes	Préoccupations et craintes (inquiétudes)	Recommandations ou suggestions
DR Mines Adzopé)	Favorable (emploi local et paiement de taxes à l'Etat)	-L'opérateur doit tenir compte du protocole d'accord, et de l'expertise agricole ; -L'opérateur doit payer les taxes.	-la prise en compte du rapport final de l'EIESA	-La création d'un comité de suivi.
DR Environnement d'Adzopé (l'information et de la gestion environnementale)	Favorable (c'est un projet de développement qui doit être encadré par l'Etat à travers différents ministères)	-le projet puisse booster l'économie locale ; Favoriser l'employabilité de la jeunesse ; -Renforcer les caisses de l'Etat à travers les impôts.	-le projet peut causer des pollutions ; -Le projet peut entraîner des accidents de travail professionnels ; -la mise en œuvre du projet peut engendrer des conflits.	-faire la communication autour du projet pour une bonne compréhension
DR Hydraulique d'Adzopé)	Favorable (projet de développement)	-un projet qui prend en compte la protection des ressources ; -un projet qui respecte les normes d'hygiène et d'assainissement.	-la dégradation de la qualité de l'eau de surface (la Mé) et des nappes souterraines.	RAS
Direction Départementale de l'Agriculture d'Alépé)	Favorable	-apport du développement local ; -apport de l'emploi	-respect des engagements pris vis-à-vis des populations	RAS
DD santé d'Alépé)	Favorable (projet porteur d'emploi)	-le respect du code de l'hygiène et de la salubrité pour le	-Impact sur l'eau des cours d'eaux, transfert des rejets,	-l'entente avec la notabilité

Parties prenantes	Avis et perception du projet	Attentes	Préoccupations et craintes (inquiétudes)	Recommandations ou suggestions
		bien-être de la population	hygiène corporelle des travailleurs.	
CPC d'Alépé)	Favorable (absorption du taux de chômage et la réduction de la cherté des matières de construction.	-a l'instar de l'activité économique (travail à la jeunesse), garantir la sécurité sociale et la protection civile.	-RAS	-travailler en étroite collaboration avec les structures techniques et le centre de protection civile d'Alépé.
DD Santé d'Alépé)	Favorable	-réhabilitation des centres de santé -dotation en matériel des centres de santé.	RAS	RAS

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

3. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences réglementaires applicables au projet de Carrière en ce qui a trait à la consultation publique.

3.1. Dispositions règlementaires nationales

Les exigences de la législation ivoirienne sur l'information et la consultation publique sont établies par les textes suivants :

La loi 2023-900 du 23 novembre 2023 portant code de l'environnement :

Ces exigences figurent au chapitre des droits fondamentaux :

Article 12 : toute personne physique ou morale a droit à l'information sur l'état de son environnement.

Article 13 : L'autorité nationale compétente prend les mesures appropriées pour faciliter l'accès aux informations et aux conclusions relatives aux évaluations environnementales durant la période de l'enquête publique à l'exception des informations et des données qui sont jugées confidentielles pour des raisons de défense nationale ou de sécurité de l'Etat.

Article 14 : Les associations de protection de l'environnement, les acteurs du domaine de l'environnement, les entreprises et les individus, en particulier, les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les enfants et les vieillards ont le droit de participer à la gestion de leur environnement en vue du développement durable.

Ils prennent part au processus de décision, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des plans, des projets, des programmes et des politiques ayant une incidence sur leur environnement.

Article 15 : Il est mis en place des cadres consultatifs aux fins de recueillir l'opinion et l'apport des personnes visées à l'article précédent

Article 16 : Les projets soumis à l'Etude d'Impact Environnemental et Social donnent lieu à une enquête publique. Cette enquête vise à permettre à la population concernée de prendre connaissance des impacts éventuels du projet sur l'environnement, de recueillir et éventuellement de prendre en compte leurs observations et propositions y relatives.

En attendant l'élaboration des décrets d'application de la nouvelle loi, le décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement est applicable. Conformément aux dispositions du décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 alinéa 5 et article 16, les personnes affectées doivent être consultées.

3.2. Exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD

Le Système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement est la pierre angulaire de la politique de soutien de la Banque à la transformation économique durable des pays africains. Il vise une croissance inclusive et durable dans le respect des règles environnementales et sociales. Le Système de sauvegarde intégré (SSI) révisé en 2023 comprend :

La Vision du Groupe de la Banque Africaine de Développement sur le développement durable, qui définit l'approche et les aspirations du Groupe de la Banque en matière de durabilité environnementale et sociale ;

La Politique environnementale et sociale du Groupe de la Banque Africaine de Développement, qui définit les engagements et les principales responsabilités et exigences de la Banque dans les projets, les activités et les initiatives qu'elle supporte ;

Dix sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles (SO), accompagnées d'annexes, qui définissent les exigences obligatoires applicables aux projets, activités et initiatives des emprunteurs ;

Des Notes techniques environnementale et sociale (Notes techniques SSI) sont des outils qui offrent des conseils techniques à la Banque et à ses emprunteurs sur des approches méthodologiques spécifiques, les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) et les standards pertinents pour répondre aux exigences des sauvegardes opérationnelles.

Dans sa quête pour atteindre son objectif principal d'aider les pays africains à atteindre le développement économique et le progrès social, la Banque reconnaît que le droit à une participation effective à la prise de décision est essentiel pour le développement de sociétés inclusives et justes. Elle consacre ainsi une sauvegardes environnementales et sociales opérationnelles à la « Participation des parties prenantes et diffusion d'information » ; SO 10.

Les objectifs de la SO10 sont les suivants :

établir une approche systématique de la participation des parties prenantes qui aidera les Emprunteurs à les identifier et à établir et maintenir une relation constructive et des canaux de communication avec elles, en particulier les parties affectées par le projet ;

évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et permettre la prise en compte de leurs points de vue dans la conception du projet et les performances environnementales et sociales ;

promouvoir et fournir des moyens d'une participation effective, sécurisée et inclusive des parties affectées par le projet, y compris les points de vue des femmes d'une manière équitable, et les groupes vulnérables, sans représailles, tout au long du cycle de vie du projet sur les questions qui pourraient potentiellement les affecter ;

améliorer les avantages du projet et atténuer les dommages causés aux communautés locales ;

faire en sorte que les informations appropriées sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux du projet soient communiquées à temps aux parties prenantes et sous une forme compréhensible, accessible et appropriée ;

fournir aux parties affectées par le projet des moyens accessibles et inclusifs pour apporter leur contribution, soulever des problèmes, des questions, des propositions, des préoccupations et des griefs, et permettre aux emprunteurs de répondre à ces griefs et de les gérer ;

promouvoir des avantages et des opportunités de développement pour les communautés affectées par le projet, prenant en compte les besoins des femmes, y compris les groupes vulnérables, d'une manière accessible, équitable, culturellement appropriée et inclusive.

Le tableau suivant présente une analyse comparative des Exigences du SSI de la BAD (SO 10) et la législation environnementale en Côte d'Ivoire en matière de participation des parties prenantes.

Tableau 6 : Analyse comparative Exigences du SSI de la BAD et Dispositions nationales réglementaires applicables au P3P

Exigences du SSI de la BAD : Sauvegarde Opérationnelle 10	Legislation nationale	Commentaire/dispositions à prendre
<p>Participation des parties prenantes : Les emprunteurs assureront la participation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant cet engagement le plus tôt possible dans le processus de développement du projet et dans un délai permettant des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la</p>	<p>La législation nationale ne contient pas de dispositions claires pour l'élaboration d'un plan de participation des</p>	<p>Le projet de carrière d'argile appliquera la SO 10 pour</p>

<p>participation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et à l'échelle du projet ainsi qu'à ses risques et impacts potentiels.</p> <p>Concernant le Plan de participation, la SO 10 stipule qu'en consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de participation des parties prenantes (P3P) proportionné à la nature et à l'échelle du projet et à ses risques et impacts potentiels. Une version préliminaire du P3P sera diffusée dès que possible, et avant l'évaluation du projet, et l'Emprunteur sollicitera l'avis des parties prenantes sur le P3P, notamment sur l'identification des parties prenantes et les propositions d'engagement futur. Si le P3P a fait l'objet de modifications importantes, l'Emprunteur communiquera la version mise à jour.</p>	<p>parties prenantes.</p> <p>Cependant elle exige des consultations publiques dans le cas des EIES. Cette procédure est clairement décrite dans le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024</p>	<p>compléter les dispositions non existantes dans la législation nationales</p>
<p>Diffusion d'information : L'Emprunteur diffusera les informations relatives au projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre les risques et les impacts de l'opération ou du projet, ainsi que les opportunités potentielles.</p> <p>Les informations seront publiées de manière continue, le cas échéant, tout au long du cycle de vie du projet.</p>	<p>La loi nationale satisfait à l'exigence de diffusion d'information mais le cadre circonscrit dans le cadre restreint des EIES (art 16).</p> <p>La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques (Décret EIE en son Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.</p>	<p>Le projet de carrière appliquera la SO 10 pour compléter les dispositions non existantes dans la législation nationales</p>
<p>Mécanisme de gestion des plaintes : L'Emprunteur répondra à temps aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet au niveau de la performance environnementale et sociale du projet.</p> <p>A cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un mécanisme de de gestion des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs</p>	<p>La législation nationale ne contient pas de dispositions permettant d'établir un MGP spécifique au projet.</p> <p>Cependant, elle contient des dispositions qui permettent aux citoyens de déposer des plaintes et des griefs, mais ces dispositions ne permettent pas l'anonymat. Titre 5,</p>	<p>Le projet de carrière appliquera les exigences du SSI de la BAD et facilitera la soumission anonyme de griefs et de plaintes.</p> <p>A cet effet un Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet est préparé.</p>

	chapitre 1 : droit d'accès à la justice et réparation du code de l'environnement de 2023	
--	--	--

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leurs intérêts par rapport au projet, les besoins en matière de participation, le niveau de vulnérabilité, les attentes en termes de participation et les priorités des acteurs.

4.1. Définition et identification des parties prenantes

Le terme " partie prenante " désigne les individus ou les groupes qui sont affectés ou à risque d'être affectés par l'opération, directement ou indirectement, (parties affectées par le projet) ; et/ou peuvent avoir un intérêt dans l'opération/le projet (autres parties concernées) (SO10). Autrement dit, les parties prenantes du projet sont définies comme des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

4.1.1. Les parties prenantes intéressées :

elles comprennent des individus ou des groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux, les entreprises, les syndicats des transporteurs, etc. ;

Les documents de préparation du projet (aide-mémoire de la mission de la BAD) et les résultats des enquêtes de terrain montrent que sans être directement affectés par les effets du projet, certains lui manifestent un intérêt. Il s'agit des parties prenantes intéressées par

La mise en œuvre du projet. Les parties prenantes intéressées incluent toutes les entités et communautés impliquées et indirectement affectées, notamment :

Les acteurs institutionnels, y compris les services départementaux et l'administration territoriale et autres entités qui assurent le contrôle de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des communautés, le bien-être humain, la protection sociale et l'emploi, etc.;

Les collectivités territoriales ainsi que les communautés riveraines qui peuvent bénéficier d'opportunités de travail, d'emploi et de formation découlant du Projet, et de l'amélioration des infrastructures sociales et agricole et hydro agricole dans les zones bénéficiaires des activités du projet ;

Les organisations de la société civile et la chefferie locale qui poursuivent des intérêts environnementaux et socio-économiques ainsi que la médiation et la protection des droits des communautés et peuvent devenir des partenaires de l'UGP dans la réalisation du Projet ;

Les entreprises et fournisseurs de services, de biens et de matériaux qui seront impliqués ou intéressés par les travaux de manière plus large ;

Les bailleurs de fonds et autres institutions financières actuels et ceux susceptibles de devenir des partenaires potentiels du projet à l'avenir; Les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations pour la visibilité du projet et de ses réalisations.

Les résultats (positifs ou négatifs) du Projet de carrière dépendent en partie de cette catégorie de parties prenantes. En effet, leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Il faudra les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets. Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

Par conséquent dans le cadre de ce projet de carrière, objet du présent P3P, les parties prenantes concernées sont définies comme des individus, ou des groupes activement ou passivement concernés par le projet, et donc qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le Projet (parties prenantes affectées), ou qui peuvent avoir un intérêt dans le projet.

Les parties prenantes comprennent une large variété d'acteurs, tels que :

Les partenaires techniques financiers ;

Les communautés et autorités locales ;

Les autorités publiques nationales ;

Les organisations publiques internationales ;

Les ONG, les associations ;

Les médias

Les autorités administratives

Entreprises de BTP

Etc.

4.1.2. Les parties prenantes affectées

Les parties prenantes affectées : sont les parties prenantes impactées ou susceptibles d'être affectées directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu biophysique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles et culturelles, le bien être ou les moyens de subsistance de ces personnes Ainsi, dans ce groupe, les personnes peuvent être affectées différemment : acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, effets environnementaux (pollutions et nuisances), effets

économiques (pertes ou ralentissement de l'activité) et effets sociaux négatifs comme les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants : (i) hommes, femmes et jeunes au niveau local, (ii) groupes vulnérables, et (iii) les groupements locaux organisés dans le domaine agricole.

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « touchées ou affectées par le projet » est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement

Catégorie	Descriptifs/Détails de la catégorie
Hommes, femmes et jeunes au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> - les hommes, les jeunes et les femmes cultivateurs dont les champs seront détruits par le projet -la perte provisoire de terres par la communauté village -les communautés vivant dans le village Les riverains Les personnes constituant la main d'œuvre recrutée sur place NB : ces personnes identifiées sont de la communauté villageoise d'Ahoutoué
Groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - les personnes ayant perdu leur terre cultivable -les personnes âgées de plus 65 ans - les femmes et les veuves ayant plus de 5 enfants en charge - les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) - les personnes âgées dépendantes
Groupements locaux organisés dans le domaine agricole (surtout travaillant pour les femmes et les jeunes dans les domaines priorités par le Projet)	<ul style="list-style-type: none"> - les groupements de femme travaillant en collectivité dans le domaine agricole

Source : Cabinet Alica, juillet 2025

Selon les résultats des consultations, ces populations faciliteront la mise en œuvre du projet et la pérennisation des acquis. De ce fait, afin de mieux impliquer les populations dans la mise en œuvre du projet, il est primordial de :

- connaître leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité ;

- engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

4.1.3. Les groupes vulnérables

Les groupes vulnérables : sont susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Ainsi les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes.

L'un des enjeux du P3P est d'identifier les parties prenantes susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Ainsi les personnes susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet par rapport à d'autres groupes sont caractéristiques de cette vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet. Par conséquent, le P3P sera l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Ainsi des discussions avec les représentants des groupes vulnérables et les autorités locales et autres entités communautaires seront l'occasion d'identifier des actions spécifiques plus adéquates dans le cadre du P3P envers cette cible particulièrement fragile et certainement moins résiliente.

La fragilité de certains groupes ou individus peut être de nature physique, psychologique, sociale et/ou économique. Dès lors, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficulté à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérabilité.

Il s'agit, entre autres des :

Femmes, les jeunes et les personnes handicapés (physique ou mentaux) ;

Personnes âgées ;

Personnes démunies vivants seules ;

Veuves et orphelins ;

Malades de VIH/SIDA ;

Personnes appartenant à une minorité (ethnique, religieuse, sexuelle etc.) ;

Communautés pastorales et celles qui pratiquent des moyens de subsistance traditionnels avec des coutumes traditionnelles qui dépendent de l'accès à leurs ressources naturelles ;

Ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique ;

Personnes ayant perdu leur culture agricole.

Tableau 8 : groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et autres avantages du projet

Groupes vulnérables possibles	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès à des avantages du Projet
Femmes, les jeunes et les personnes handicapés (physique ou mentaux) ; Personnes âgées ; Personnes démunies vivants seules ; Veuves et orphelins ; Malades de VIH/SIDA ; Personnes appartenant à une minorité (ethnique, religieuse, sexuelle etc.) ; Communautés pastorales et celles qui pratiquent des moyens de subsistance traditionnels avec des coutumes traditionnelles qui dépendent de l'accès à leurs ressources naturelles ; Ménages les plus vulnérables en situation d'insécurité alimentaire chronique ;	Marginalisation et stigmatisation La langue	éloignement des lieux de consultation et réunions Le non-respect des travailleurs

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

Aussi, le non respect des droits des travailleurs ou autres acteurs, peut aussi leur faire perdre les avantages liés au Projet et les mettre en position de vulnérabilité. Il est donc important que des clauses relatives au respect des droits des travailleurs soient introduites et vérifiées régulièrement au niveau de ceux qui bénéficieront des financements du Projet et de leurs sous-traitants.

Il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.). Des consultations vont cibler les femmes et filles, ainsi qu'avec d'autres groupes vulnérables susceptibles d'être exclus afin de comprendre leur perspective sur le projet et en particulier sur l'accessibilité aux bénéfices du projet, les obstacles et les risques sociaux.

Pour finir il est important de noter que parfois, il peut arriver que certains groupes n'aient aucun intérêt à voir le projet être mis en œuvre, mais ne s'y opposent pas cependant de façon explicite. Aussi, est-il important de considérer leur influence potentielle sur le projet et d'être proactif dans la gestion de tels risques en offrant des opportunités d'engagement constructif et une bonne communication sur le projet.

Tableau 9 : Répartition des parties prenantes par secteur

SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	COMMUNAUTE SOCIETE CIVILE	ET BAILLEURS FONDS ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Préfecture d'Alépé	Entreprises	Chefferie d'Alépé	BAD
Sous-préfecture d'Alépé	BTP	Chefferie d'Ahoutoué	
DR Environnement de la Mé	de la Mission contrôle	Chefferie de Kongofon	
DR Mines de la Mé		Jeunesse communale d'Alépé	
DD Equipement d'Alépé		Représentante des femmes d'Alépé	
DR Hydraulique d'Alépé		Chef de la communauté Chrétienne d'Alépé	
DR Assainissement d'Adzopé		Chef de la communauté Musulmane d'Alépé	
DD Construction d'Alépé			
DR Commerce de la Mé			
DD Agriculture d'Alépé			
DR Halieutique de la Mé			
Cantonnement des Eaux et Forêts d'Alépé			
Centre de Semence Forestière d'Adzopé (SODEFOR)			
CPC/ONPC			
DD de la Santé d'Alépé ;			

Source : Cabinet Alica, juillet 2025

Les rôles des différentes parties prenantes identifiées sont précisés dans le tableau ci-dessous afin de faciliter leur analyse.

Tableau 10 : Description des rôles et responsabilités des parties prenantes

Catégorie	Partie prenante	Description de leur rôle
SECTEUR PUBLIC	Préfecture d'Alépé	Assurer l'implication des collectivités territoriales, les Préfectures et Sous-préfectures dans les rencontres officielles, transmettre l'information formelle régulière dans le cadre de la réalisation du projet.
	Sous-préfecture d'Alépé	Assurer l'implication des collectivités territoriales, les Préfectures et Sous-préfectures dans les rencontres officielles, transmettre l'information formelle régulière dans le cadre de la réalisation du projet.
	Directions techniques	Engagement et implication dans le suivi des actions durant la réalisation du projet.

SECTEUR PRIVE	Entreprises BTP	Exécution des travaux Suivi et contrôle des travaux Veiller au respect de la législation du travail et de la sécurité sociale Mise en œuvre du MGP à chaque entreprise,
COMMUNAUTÉ ET SOCIÉTÉ CIVILE	Chefferie d'Alépé Chefferie d'Ahoutoué Chefferie de Kongofon	Défense des intérêts des communautés Information et sensibilisation des communautés ; Appui à la gestion des plaintes et à la mise en œuvre des PRME Appui à la mise en œuvre du Plan de communication
	ONG	Défense des intérêts des communautés Information et sensibilisation des communautés ; Appui à la gestion des plaintes et à la mise en œuvre des PRME Appui à la mise en œuvre du Plan de communication
BAILLEURS DE FONDS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES	BAD	Appui financier

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

4.2. Analyse des parties prenantes

L'analyse de chaque partie prenante ou groupe de parties prenantes permet d'évaluer l'intérêt et le niveau d'influence de chaque partie. L'analyse ci-dessous repose sur plusieurs évaluations faites à partir des résultats des consultations réalisées dans le cadre de la préparation de ce P3P, mais aussi des expériences acquises de projets similaires.

Le niveau d'influence d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter certains comportements ou actes. Le niveau d'influence des parties prenantes est évalué sur trois niveaux : élevé, moyen et faible.

Le niveau d'intérêt d'une partie prenante renvoie à l'importance que celle-ci accorde à la réalisation et à l'aboutissement de toutes les activités du projet. Il est évalué avec les qualificatifs majeur/moyen/mineur.

Tableau 11 : Analyse des parties prenantes qui participent dans la participation à la mise en œuvre du projet

PARTIES PRENANTES	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE
SECTEUR PUBLIC,		
Préfecture d'Alépé	MOYEN	ELEVE
Sous-préfecture d'Alépé	MOYEN	ELEVE
DR Environnement de la Mé	MAJEUR	ELEVE
DR Mines de la Mé	MAJEUR	ELEVE

DD Equipement d'Alépé	MOYEN	FAIBLE
DR Hydraulique d'Alépé	MOYEN	ELEVE
DR Assainissement d'Adzopé	MOYEN	ELEVE
DD Construction d'Alépé	MOYEN	FAIBLE
DR Commerce de la Mé	MOYEN	FAIBLE
DD Agriculture d'Alépé	MAJEUR	ELEVE
DR Halieutique de la Mé	MOYEN	MOYEN
Cantonnement des Eaux et Forêts d'Alépé	MOYEN	MOYEN
Centre de Semence Forestière d'Adzopé (SODEFOR)	MINEUR	FAIBLE
CPC/ONPC	MINEUR	FAIBLE
DD de la Santé d'Alépé ;	MINEUR	FAIBLE

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

5. PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Objectifs et calendrier du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

Le but du P3P est de favoriser l'adhésion de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale. Il s'agira précisément d'identifier les différentes parties prenantes du projet, en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations, de définir les rôles et les responsabilités de chacune d'elles, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. L'engagement et la participation de toutes les parties prenantes peut se définir ainsi comme une série d'activités entreprises par une organisation dans le but d'établir des relations solides avec celles-ci. Le Projet de carrière regroupera donc via le présent P3P, les parties prenantes identifiées dans le document et dont les craintes et recommandations sont aussi présentées. La démarche sera basée sur un processus participatif et inclusif qui permet de relever toutes les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement.

Tableau 12 : Programme d'engagement des parties prenantes

Stade/phase du projet	Problématiques/activités nécessitant la participation	Type d'interaction	Objectif spécifique	Acteurs concernés (Parties Prenantes associées)	Stratégie et approche (Méthodes proposées)	Informations à partager	Période d'interaction (phase préparatoire du projet)	Responsabilités	Coût
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les Parties prenantes ; - Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes - Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les parties prenantes ; - Recueillir les préoccupations, attentes et avis relatifs au projet ; - Impliquer les parties prenantes dans la réalisation du projet (mettre en place un P3P) 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives et Techniques régionales - Chefs de village - Chef de communauté - Communautés bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Correspondances électroniques ; - Entretiens individuels ; - Assemblées communautaires ; - Utilisation des Media locaux ; - Réalisation d'enquêtes socio-économiques et d'enquête ménage ; - Ateliers de restitution et de validation - Affiches 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et gestion des risques et impacts sociaux du Projet, élaboration et validation des instruments de sauvegardes E&S : - Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) - Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) ; - Plan d'Action de Réinstallation (PAR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Par semestre tout au long de la phase de préparation dans toutes les zones du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - CIMECI (Unité de Gestion du projet de carrière) - Consultants Cabinets 	14 000 000
Mise en œuvre du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer, faire valider et diffuser le P3P assortie du MGP selon la stratégie de communication définie dans ce P3P ; - Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet ; - Suivi de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de consultations publiques ; - Entretiens Individuels ; - Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer le P3P est fonctionnel - S'assurer que le PGES est fonctionnel ; - S'assurer que les plans de restauration des moyens de subsistance des PAP sont restaurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Populations bénéficiaires - Personnes affectées - Groupes vulnérables - Autorités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation dans les différentes localités ; - Réunion d'informations au démarrage des activités du projet, émissions radiophoniques, Affiches sur les lieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Paiement des compensations de libération de l'emprise - Gestion des plaintes - Lancement des travaux - Sensibilisation sur diverses thématiques - Réception des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout au long de la mise en œuvre du Projet dans les zones du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - CIMECI (Unité de Gestion du projet de carrière) - Coordonnateur, Spécialistes en sauvegardes environnementales 	285 000 000

	des mesures du P3P ; - Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du P3P - Suivi de la mise en œuvre du PGES ; Suivi de la mise en œuvre des PAR			Communautés et ONG locales Autres parties prenantes concernées	publics ; - Consultation des organisations de la société civile ; -Sorties sur le terrain, entretien auprès des communautés affectées, intéressées ou vulnérables	-Evaluation de la mise en œuvre du P3P -Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées		ntale et sociale Spécialistes, Spécialiste en Communication	
Exploitation	-Mesure d'entretien et de gestions des lignes électriques ; -Réaliser une évaluation/Audit finale de la mise en œuvre du P3P	Séances de consultations publiques ; -Entretiens Individuels ; -Focus group	S'assurer de la bonne exécution du PROSER 2	Parties prenantes affectées et autres parties concernées (administration, ONG, etc)	Entretiens individuels Focus group Assemblées communautaires Réunions formelles	-Evaluation globale du Projet - Leçons apprises - Suces-stories - Niveau de restauration des moyens de subsistances des PAP -Préoccupations E&S résiduelles - Audit de conformité E&S	Dès l'achèvement des travaux dans les différentes zones du projet	CIMECI (Unité de Gestion du Projet de carrière) Evalueurs / Auditeur BAD	670 000 000

Source : Cabinet Alica, juillet 2025

5.2. Information des populations et autres parties prenantes

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs. L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le Projet de carrière et particulièrement de ses activités pour la composante Côte d'Ivoire. Conformément à la SO 10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du Projet doivent être communiquées aux populations des différentes zones d'intervention du Projet et aux autres parties concernées. Le moment de la sélection sociale de l'investissement/sous projet est ainsi mis à profit pour partager l'information aux autorités locales et aux populations. Ce partage d'informations se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre des sous-projets, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessible à toutes les couches et catégories sociales.

5.3. Stratégie proposée pour la consultation et la diffusion des informations

Pour la diffusion de l'information, un plan de communication sera établi dans le cadre du Projet. Ce plan appuiera l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leurs catégories et en veillant à identifier des canaux appropriés. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social, genre et inclusion sociale et en communication de l'UGP veilleront à la vulgarisation du P3P. La stratégie à mettre en œuvre pour la diffusion des informations s'articulera autour des points suivants :

5.3.1. Thématique à aborder lors des consultations avec les parties prenantes

Les informations à diffuser sont entre autres les suivantes :

- objectifs du Projet et zones d'intervention ;
- calendrier de mise en œuvre des activités du Projet ;
- risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- mesures de gestion des risques et impacts identifiés ;
- opportunités offertes par le projet ;
- prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans les activités du Projet ;
- méthode et outils d'information et de communication avec les parties prenantes ;
- mécanisme de gestion des plaintes, y compris la gestion des plaintes EAS/HS.

5.3.2. Moyens et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet carrière d'argile de CIMECI à Ahoutoué dans la Sous-préfecture d'Alépé, les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

Assemblées avec les communautés

Il s'agit en général de consultations en assemblées publiques formelles, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé par les parties présentes. Cependant, l'inconvénient de ce type d'assemblées est que seules les personnes les plus influentes pourront exprimer librement ou facilement leurs opinions ; par conséquent, elles ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans des contextes sociaux où certaines personnes ou groupes de personnes sont défavorisés, voire discriminés. Ces assemblées sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessitent pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme une preuve de transparence et de partage de l'information, et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

Focus group

Processus de communication multidimensionnelle, le Focus Group permet de recueillir aussi bien les points de convergence que les points de divergence des participants, de fouiller le pourquoi et le comment d'un phénomène donné. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, et comprennent 6 à 12 personnes maximum. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées, (ii) la discussion est centrée sur la question à aborder, (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des préoccupations et recommandations des participants, mais également des disponibilités et possibilités du projet, puis (iv) convenir des prochaines étapes s'il y a lieu.

Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les représentants de l'administration, les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Ce message sera fait lors de la première réunion, et des rappels seront fournis lors de toutes les réunions supplémentaires. Il importe de communiquer le message suivant : « le Projet engage toutes les catégories de parties prenantes pour la sélection et la conception des sous-projets. Si toutes les contributions seront prises en compte par l'équipe de projet, toutes les suggestions ne peuvent pas nécessairement être intégrées dans le projet. Votre contribution et votre engagement, cependant, sont appréciés ».

Mails et courriers physiques

Les mails et les courriers physiques peuvent être utilisés pour la diffusion des informations aux parties prenantes, notamment les acteurs de l'administration. L'avantage réside dans la traçabilité des informations communiquées et du caractère instantané des mails.

Médias

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des articles, des communiqués de presse, des reportages sur le projet, des capsules vidéo, la couverture médiatique des campagnes de lancement des activités du projet, etc. La presse écrite et en ligne, ainsi que la télévision seront utilisées pour diffuser les informations destinées à toucher le plus grand nombre, aussi les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet.

Une collaboration étroite sera établie entre le Projet et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées aux fins de leur diffusion au plus grand nombre. Ainsi, l'UGP peut recourir aux médias pour une meilleure visibilité du Projet, et pour informer les parties prenantes sur des activités telles que les recrutements de consultants, le lancement des études E&S, la diffusion du mécanisme de gestion des plaintes, la recherche de personnes affectées non identifiées, etc. La diffusion des communiqués radio doit être faite en plusieurs langues, pour assurer l'accessibilité du message au plus grand nombre.

Ateliers et séminaires

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil

permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés : ateliers de validation des études E&S ou de renforcement des capacités en matière des sauvegardes etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national seront impliquées.

Brochures

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- Objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les principales composantes ;
- Principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- Mécanisme de consultation du projet ;
- Mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes EAS/HS disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- Informations de contact du Projet, du centre d'appel pour les plaintes et renseignement, des Comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux, entreprises principales et sous-traitants). Ces informations seront désagrégées par sexe et autres.

Les visites des sites du projet

Les visites sur les sites du projet consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, hommes et femmes de médias, représentants des organisations de la société civile,) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. La visite des réalisations du projet par les parties prenantes peut également être efficace car elle s'assure la mise en œuvre de l'objectif de développement du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les activités soutenues par le projet.

Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feed-back est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. En ce sens, les feed-back sont indispensables car ils sont un moyen d'instaurer un climat de confiance entre le Projet et ses différentes parties prenantes. En outre, le feed-back permet au Projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Ainsi, les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur

les différentes activités du Projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant directement dans les locaux du Projet ou des comités installés. Les feedback compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedback dans un délai maximum de deux semaines. En outre, des réunions seront organisées sur une base trimestrielle, afin de communiquer avec les représentants des différentes parties du Projet, sur l'état d'avancement du Projet et la mise en œuvre des différentes activités.

5.4. Stratégie proposée pour les consultations

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc. à travers des ateliers, des vidéoconférences, des échanges de mails ou des échanges téléphoniques, des entretiens de visu ou via le téléphone. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- Des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- Des réunions (en effectif réduit) ou des focus groups seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés. Des groupes de discussion (ou focus group) seront organisés avec les femmes et les jeunes, les élèves, les producteurs de manière séparée afin de recueillir leurs opinions de manière éthique et sûre pour ces groupes. Les groupes de discussion ciblant les femmes seront animés par des femmes.

Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à aborder. Une stratégie de mobilisation des parties prenantes devra être développée avant la réalisation de chaque activité qui requiert la consultation des parties prenantes. Ainsi, l'objectif de l'activité, les parties prenantes concernées, devront être indiqués dans la stratégie.

5.5. Stratégie proposée pour la prise en compte du genre et des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Toutes les dispositions seront prises par le Projet dans sa mise en œuvre afin de s'assurer la participation des femmes, des ménages dirigés par des femmes, à travers des campagnes d'information et un soutien adapté, et en impliquant des femmes dans les équipes chargées de la réalisation des études, la diffusion des

informations, la collecte des données, les campagnes de sensibilisation.

L'approche consiste précisément à :

Impliquer les représentants des communautés locales, les organisations de la société civile (OSC), notamment les associations ou groupements de femmes et de jeunes, les ONG intervenant dans les zones du Projet à travers la mobilisation des communautés et à la diffusion des informations des informations sur le projet ;

Veiller à la présence de femmes dans les équipes de collecte de données et organiser des entretiens spécifiques avec les PAP ;

Organiser des entretiens individuels et des focus groups avec les personnes vulnérables et ou défavorisées, ainsi que les groupes de femmes vulnérables ou défavorisées ;

Sensibiliser les femmes sur les opportunités offertes par le projet, les avantages de leur accès aux infrastructures sociales de base ;

Utiliser le canal de structures telles que des organisations à base communautaires pour renforcer la participation et l'action des femmes afin d'accroître la durabilité des opérations.

Offrir divers canaux de réception des plaintes, afin de faciliter l'accès des personnes vulnérables et/ou défavorisées et les femmes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

La prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables lors de la phase de préparation des sous-projets (y compris les screening, les études, les évaluations, les plans de gestion) doit se faire à travers les dispositions suivantes :

L'élaboration des outils de collecte de données (guide d'entretien, fiche d'enquête socio- économique...) doit prendre en compte des questions touchant aux préoccupations et besoins spécifiques des femmes et des différents groupes spécifiques, notamment les personnes défavorisées ou vulnérables ;

La composition des équipes de collecte des données doit également se faire dans une perspective de genre et combiner des approches de communication adaptées au contexte et aux différentes cibles. Les consultations doivent être menées dans un environnement garantissant que les personnes consultées soient dans des dispositions où elles peuvent exprimer librement leurs points de vue (focus group pour chaque groupe spécifique, présence de femmes dans l'équipe de collecte et de personnes comprenant la langue locale...) ;

L'identification des personnes et groupes vulnérables dans la mesure où le projet présente des risques d'accroître la vulnérabilité dans laquelle se retrouvent certaines parties prenantes : paysans sans terre vivant essentiellement de l'agriculture, personnes en situation de handicap physique ou mental, femmes ou jeunes chefs de ménages, personnes migrantes, personnes analphabètes avec des moyens de subsistance limités, personnes déplacées internes, personnes vivant sous le seuil de pauvreté...

L'analyse des impacts différenciés du projet sur les femmes, les hommes, les jeunes et les différents groupes vulnérables, et l'identification des obstacles qui pourraient empêcher certains groupes d'avoir accès aux bénéfices et opportunités offerts, afin de prévoir les mesures additionnelles nécessaires pour réduire les inégalités de genre dans le cadre du projet ;

La définition de procédures et mesures accessibles aux femmes et aux autres groupes vulnérables dans l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes, notamment la présence de membres de sexe féminin dans les organes en charge de la gestion des plaintes, pour s'assurer que les femmes puissent être accompagnées par ces dernières, surtout en cas de harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels.

5.6. Assistance aux personnes vulnérables

L'assistance à accorder aux différents groupes spécifiques, notamment aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le projet, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

Les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés;

Les lieux de consultations doivent être facilement accessibles pour tous notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet;

Selon le niveau de vulnérabilité des PAP et l'ampleur des impacts subis, le projet peut envisager l'accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique: fauteuil roulant, bicyclette au profit des orphelins et enfants vulnérables, appui pour le paiement des frais de scolarité, appui financier pour la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des femmes, etc.

En tous les cas, des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s'assurer que leur niveau de vie ne se dégrade pas.

5.7. Examen des commentaires

Les spécialistes en développement social et en genre de l'UGP et les points focaux se chargeront de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet. En outre, les comités locaux de gestion des plaintes seront mis à contribution pour la prise en charge des différents commentaires, surtout les commentaires complexes.

Les commentaires verbaux et écrits seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet

au niveau des directions régionales du projet et de l'UGP, et feront l'objet d'examen et de retour aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines. Les suggestions, les réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire préparé à cet effet. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email, courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par les spécialistes en développement social et en genre seront partagés avec les directions régionales, pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre du Projet, et de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

Le cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;

Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ; la solution retenue ;

La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Par ailleurs, les feedbacks reçus seront partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge adéquate, afin de favoriser la mise en œuvre efficiente du Projet, et de mieux répondre aux attentes des parties prenantes. En gros, tout le processus sera documenté point par point et fera l'objet d'un rapportage bien élaboré.

5.8. Phases ultérieures

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et OSC seront régulièrement informées de l'évolution du Projet, notamment sur la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de participation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment les mairies.

Tableau 13 : Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<p>Préparation du Projet : Préparation des conditions préalables à l'évaluation et à l'approbation du Projet</p>	<p>Identification et gestion des risques et impacts sociaux du Projet, élaboration, validation et publication des instruments de sauvegardes E&S : Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) ; Plan d'Action de Réinstallation (PAR) Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et</p>	<p>Correspondances électroniques Entretiens individuels Assemblées communautaires Utilisation des Media locaux Réalisation d'enquêtes socioéconomiques et d'enquête ménage Ateliers de restitution et de validation Presse écrite et en ligne Affiches</p>	<p>Un communiqué Un passage à la radio locale tout au long de la phase de préparation(2 fois dans le mois) et de lancement du projet dans toutes les zones concernées (Régions, départements, sous-préfectures, villages)</p>	<p>Administration centrale et locale Populations riveraines Bénéficiaires du projet Personnes affectées Personnes ressources ONG</p>	<p>Unité de Coordination du Projet (CIMECI) Consultants externes</p>

	défavorisés Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables				
Suivi de la mise en œuvre du Projet : Exécution des activités du projet et mise en œuvre des instruments de sauvegarde	Paiement des compensations Libération de l'emprise Gestion des plaintes Lancement des travaux Sensibilisation sur diverses thématiques Réception des ouvrages Evaluation de la mise en œuvre du P3P Evolution des activités du projet et difficultés rencontrées	Appels téléphoniques Utilisation des Media locaux Entretiens individuels Focus group Assemblées villageoises, Presse écrite et audiovisuelle Site web du Projet Affiches dans les lieux publics Organisation de quarts d'heure sécurité	Tout au long de la mise en œuvre du Projet(mensuel) dans toutes les localités concernées (concernées (Régions, départements, sous-préfectures, villages)	Administration centrale Autorités locales Communautés locales Bénéficiaires du projet Personnes affectées Groupes vulnérables Personnes ressources	Unité de Coordination du Projet/ Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale Spécialistes/ Spécialiste en communication
Clôture du Projet	Evaluation globale du Projet Leçons apprises Niveau de restauration des moyens de subsistances des PAP Préoccupations E&S résiduelles Audit de conformité E&S	Entretiens individuels Focus group Assemblées communautaires Réunions formelles	Dès l'achèvement des travaux par zone du projet	Parties prenantes affectées et autres parties concernées : administration, ONG, etc.	Unité de Coordination du Projet Consultant externe

Exploitation	Mesure d'entretien et de gestions des installations Campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux installations	Entretiens individuels Focus group Assemblées communautaires	A la fin de l'exécution du projet dans toutes les localités concernées (concernées (Régions, départements, sous-préfectures, villages)	Populations riveraines Bénéficiaires du projet Personnes affectées	Unité de Coordination du Projet/ Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale
---------------------	--	--	--	--	--

Source : Cabinet Alica, juillet 2025

6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Conformément aux dispositions de la SO 10, le projet devra proposer et mettre en œuvre un mécanisme de gestion des plaintes. Cet instrument qui permet de recevoir, traiter et répondre aux griefs des bénéficiaires / parties prenantes de manière systématisée doit être mis en place le plus tôt possible pendant la phase de préparation du projet, pour gérer en temps opportun les préoccupations particulières soulevées par les personnes déplacées (ou d'autres) en lien avec le projet. Le mécanisme de gestion des plaintes sera proportionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert. Dans la mesure du possible, ce dispositif devra s'appuyer sur les systèmes formels ou informels de réclamation déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et plaintes venant des communautés ou autres (bénéficiaires ou PAPs du projet pour exemple) soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et / ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet ou d'éviter le recours au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice.

6.1 Typologie des plaintes

Outre les plaintes, les parties prenantes du projet peuvent avoir besoin d'adresser des doléances ou des demandes d'informations sur le projet et/ou ses activités. En tous les cas, les activités prévues dans le cadre du Projet feront l'objet d'une large communication aux différentes parties prenantes, et les champs d'intervention du MGP seront clairement définis, afin d'éviter les sollicitations qui dépassent le cadre même du Projet.

6.1.1 Plaintes non sensibles

6.1.1.1 Accès à l'informations, de clarification et doléances

Les demandes d'accès l'informations et de clarifications, les doléances ainsi que les préoccupations des diverses parties prenantes, relatives au processus de réinstallation et/ou aux activités du projet peuvent être enregistrées dans le cadre du MGP. Les différents comités devront adresser ces questions et faire un retour approprié aux personnes concernées.

6.1.1.2 Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet

Ces plaintes peuvent porter sur les éléments suivants :

Le non-respect des mesures convenues dans les PAR, les PGES chantier et les PHQSE ;

La destruction de biens sans compensation préalable ;
La non compréhension/acceptation des critères d'éligibilité ;
Des erreurs/désaccords dans l'identification des personnes ;
Des conflits sur la propriété d'un bien ;
Des désaccords sur l'évaluation des biens et le montant des compensations ;
Des problèmes familiaux ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts d'un bien donné ;
Étendue et durée des travaux excédant les délais prévus avec pour conséquences la perturbation des activités économiques et la perturbation de la circulation ;
Dommages matériels (impacts sur des biens privés) ;
Augmentation des risques d'accidents du fait de la circulation des engins de chantier et impliquant des hommes ou des animaux ;
Nuisances de toutes sortes, pollutions ;
Non-paiement des salaires des employés quel que soit le type d'engagement (formel, informel ou tacite) ;
Non recrutement de la main d'œuvre locale ;
Manquements des entreprises à l'égard des populations ;
Conflits entre travailleurs du Projet et populations riveraines pour diverses raisons.

6.1.1.3 Plaintes dans la gestion des relations de travail

Une procédure spécifique est proposée pour la gestion des plaintes liées aux relations de travail, qui peuvent survenir pour les raisons suivantes :

Absence de contrat de travail ;
Exposition des travailleurs à des conditions de travail dangereuses ;
Non mise à disposition d'équipement de protection individuelle adapté ;
Embauche de mineur-e-s sur les chantiers ;
Violations des us et coutumes des zones d'intervention du Projet y compris des profanations des sites sacrés ;
Non compensation des heures supplémentaires ;
Non-paiement des salaires des employés, aussi bien pour les travailleurs permanents que pour les travailleurs temporaires ;
Retards / non-paiement des salaires des travailleurs du Projet ;
Harcèlement moral, intimidation, discrimination.

6.1.2 Plaintes sensibles

6.1.2.1 Plaintes liées aux aspects fiduciaires

Il s'agit spécifiquement des cas suivants :

Corruption ;
Conflits d'intérêt ;
Vols ;
Détournements ;

Fraude

6.1.2.2 Plaintes liées aux VBG/EAS/HS, VCE ou tout autre abus ou violation de droits

Il s'agit notamment :

Agressions verbales ou physique ;

Harcèlement moral ;

Harcèlement sexuel ;

Exploitation et abus sexuels y compris les viols et tentatives de viol ;

Restriction d'accès aux opportunités et services offerts ;

Emploi des mineurs sur les chantiers ou dans les entreprises (personnels de chantier...).

Les plaintes sensibles sont des plaintes pour lesquelles des procédures particulières de gestion doivent être mises en place. Ainsi, le traitement de ces plaintes se fera de manière confidentielle, de sorte à protéger les plaignants contre d'éventuelles représailles et à éviter d'exposer les personnes mises en cause.

Par ailleurs, le Projet veillera à l'identification des structures offrant des services de prise en charge des survivant-e-s de VBG/EAS/HS en vue de les impliquer dans le fonctionnement du MGP.

6.2. Niveaux de gestion des Plaintes

Pour une gestion participative et efficace des plaintes/réclamations issues de la mise en œuvre des activités du projet de carrière d'argile, quatre (04) niveaux de gestion des plaintes ont été identifiés et se déclinent comme suit :

Niveau 1 : **Comité Local de Médiation (CLM)** ;

Niveau 2 : **Comité Sous-Préfectoral de Gestion des Plaintes (CSGP)** ;

Niveau 3 : **Coordination départementale/ UGP CIMECI SAU** ;

Niveau 4 : **Tribunal de Grande Instance (TGI)**.

Les éventuels plaignants peuvent saisir directement le /les niveau(x) qu'ils jugeront pertinents pour faire enregistrer leur plainte et se faire justice dans le délai.

Le suivi des réclamations et plaintes sera assuré par les Spécialistes de sauvegarde du projet en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'UGP impliqué dans le présent MGP notamment le chargé de suivi-évaluation. Toutefois, l'UGP sera responsable de la mise en œuvre globale et du suivi du présent MGP. A ce titre, Le Projet de carrière veillera à l'amélioration du système de réception et de suivi des réclamations et des plaintes.

6.2.1. Comité Local de Médiation (CLM)

Le Comité Local de Médiation comprend :

Le Président de la Commission Administrative de Gestion Foncière et Financière

d'Ahoutoué, Président du Comité local ;

La Représentante des femmes du village et ;

Le Représentant des jeunes du village.

Le comité disposera d'un secrétaire qui sera désigné parmi les membres autres que le Président.

Si un problème qui survient met en jeu plusieurs quartiers, leurs Chefs seront invités à participer au Comité Local de Médiation.

Tableau 14 : Rôles des membres du Comité Local de Médiation

Composition	Statut	Rôle
Le Président de la Commission Administrative de Gestion Foncière et Financière d'Ahoutoué	Président du Comité	Réceptionner les plaintes ; Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ; Convoquer les membres comité ; Les rapports ; S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ; Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes ; Informers les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ; Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ; Superviser le travail du secrétaire du comité ; Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG, aux EAHS/SEAH et aux déviances fiduciaires vers le comité départemental.
La Représentante des femmes du village	Membre du Comité	Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ; Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; S'assurer de la compréhension par les femmes et les filles des procédures concernant les plaintes liées aux VBG.
Le Représentant des jeunes du village	Membre du Comité	Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ; Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes.
Le secrétaire du comité	Secrétaire	Réceptionner les plaintes ; Enregistrer les plaintes ; Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ; Transmettre les convocations aux membres du comité ;

		Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des parties plaignantes ; Rédiger les rapports du comité ; Assurer la communication du comité Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG, aux EAHS/SEAH et aux déviances fiduciaires vers le comité départemental.
--	--	--

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

6.2.2. Comité Sous-Préfectoral de Gestion des Plaintes (CSGP)

Mis en place par arrêté Préfectoral, le Comité Préfectoral comprend :

Le Sous-Préfet de la localité, Président du Comité Préfectoral ;

Le Représentant des chefs religieux et coutumiers ;

La Représentante des femmes de la Commune ;

Le Représentant de la jeunesse communale ;

L'agent désigné par la sous-préfecture pour l'enregistrement des plaintes, Secrétaire du Comité.

Tableau 15 : Rôles des membres du Comité Préfectoral

Composition	Statut	Rôle
Le Sous-Préfet de la localité	Président du Comité Préfectoral	Réceptionner les plaintes ; Transmettre les plaintes au Secrétaire du comité pour enregistrement ; Convoquer les membres comité ; Présider les réunions du comité et signer les rapports ; S'assurer de la conformité du fonctionnement du comité au mode opératoire et aux principes fondamentaux du MGP ; Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de règlement des plaintes ; Informer les plaignants du niveau d'exécution des décisions de règlement des plaintes ; Assurer la gestion financière des ressources mises à la disposition du comité ; Superviser le travail du secrétaire du comité ; Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG, aux EAHS/SEAH et aux déviances fiduciaires vers la Coordination départementale.
Le Représentant des chefs religieux et coutumiers	Membre du Comité	Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; Veiller à la prise en compte des réalités socioculturelles

		locales dans le traitement des plaintes.
La Représentante des femmes de la Commune	Membre du Comité	Assurer la vulgarisation du MGP auprès des femmes et des jeunes filles ; Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP.
Le Représentant de la jeunesse communale	Membre du Comité	Assurer la vulgarisation du MGP auprès des jeunes ; Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des jeunes.
Le Représentant de la jeunesse communale ;	Membre du Comité	Réceptionner les plaintes ; Enregistrer les plaintes ; Transmettre les fiches de plaintes au Président du comité ; Transmettre les convocations aux membres du comité ; Participer au traitement de toutes les plaintes dans le respect des principes fondamentaux du MGP ; Veiller au traitement diligent des plaintes et des doléances des producteurs ; Rédiger les rapports du comité ; Assurer la communication du comité ; Orienter les porteurs de plaintes liées aux VBG/EAHS/SEAH et aux déviances fiduciaires vers la Coordination départementale.

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

6.2.3. Coordination départementale/ UGP CIMECI SAU

La Coordination départementale traite les plaintes comme (plaignantes liées aux actes de violences basées sur le genre, à la corruption, aux vols, aux détournements, etc.) enregistrées et transmises par les comités (CLM et CP). Elle réceptionne et traite également les recours des plaignants qui ne sont pas satisfaits du traitement de leurs plaintes de nature ordinaire par les comités (CLM et CP).

Mise en place par arrêté préfectoral, la coordination départementale sera composée des membres suivants :

Le Préfet d'Alépé (Président de la coordination) ;

Les chefs des services départementaux ;

Les acteurs de la santé ;

Les représentants des guides religieux et coutumier ;

La chefferie

Les représentants des PAP

6.2.4. Tribunal de Grande Instance (TGI)

Le plaignant est libre de recourir au système judiciaire (tribunal départemental et

tribunal régional) pour le traitement de sa plainte, de préférence après avoir tenté une résolution non concluante au niveau des comités de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du projet. Mais les plaignants potentiels seront informés par les présidents des comités, du fait que les procédures judiciaires sont souvent coûteuses, longues, et sans garantie de succès. Autrement, les plaignant seront sensibilisés à épuisé les recours pour une résolution à l'amiable.

6.2.5 mode opératoire du MGP

Le processus du mécanisme de règlement des conflits par la CE PAR se décline en cinq (05) étapes, à savoir : (i) la réception, l'enregistrement des plaintes et le courrier d'accusé de réception, (ii) l'examen préliminaire, (iii) l'instruction de la plainte, (iv) la négociation, (v) le paiement et la clôture.

Etape 1 : Réception et enregistrement des plaintes

Les plaignants peuvent accéder au mécanisme de règlement des plaintes via les différents canaux disponibles, à savoir, par appel téléphonique, SMS, courrier physique ou électronique, voie orale ou par tout autre moyen mis à leur disposition. A cet effet, le consultant choisira, dans la localité affectée par les activités du sous-projet, en concertation avec les autorités traditionnelles et administratives ainsi que les personnes affectées.

Les différentes composantes seront formées et équipés pour recueillir les plaintes sous toutes leurs formes, et constituent le principal canal de communication entre les différents organes de gestion des plaintes et les plaignants.

A l'issue de l'enregistrement de la plainte, un accusé de réception est transmis au plaignant par tout moyen formel (courrier physique, message SMS ou WhatsApp, appel téléphonique, etc.).

Etape 2 : Examen préliminaire de la plainte

Une fois enregistrée, la plainte sera soumise à une évaluation préliminaire par le comité afin de vérifier sa nature et sa pertinence. Cette évaluation préliminaire permettra d'effectuer une classification de la plainte selon sa recevabilité et sa gravité.

Dans un délai de 24h après réception de la plainte, une visite de site est organisée par le Comité avec le plaignant en compagnie d'un témoin majeur pour constater la matérialité des faits et collecter toutes les preuves (images, documents administratifs, témoignages, procès-verbaux de réunions, etc.) des allégations faites par le plaignant.

Le Comité dispose d'un délai de 72 heures pour adresser une note de synthèse de l'analyse préliminaire de la plainte au Chef de la CE P, pour examen et suite à donner.

A cette note, est joint l'ensemble du dossier de plainte (fiche de plainte, preuves collectées, rapports de visite de terrain et accusé de réception).

Cette procédure concerne toutes les plaintes qu'elles aient été jugées recevables ou pas.

A l'issue de ce premier traitement, un courrier d'information est transmis au plaignant dans lequel la recevabilité ou non de la requête est précisée.

Si la plainte est rejetée, les différentes voies de recours sont indiquées en précisant les modalités de saisine du Comité de Suivi du projet.

Si la plainte est jugée recevable, les étapes à suivre ainsi que les délais de traitement sont également précisés dans la correspondance, notamment l'instruction du dossier devant aboutir à la négociation avec le plaignant.

Etape 3 : Instruction de la plainte par la CE- du projet

Un examen de l'ensemble du dossier (rapports d'expertises, note de synthèse d'analyse préliminaire, fiche de plainte, preuves collectées, rapports de visite de terrain et accusé de réception) est effectué par la CE- du projet.

A l'issue de cet examen, si la plainte est jugée recevable, une catégorisation est effectuée selon qu'elle porte sur le foncier, un lot, une exploitation agricole, un site sacré ou un bâti.

Mobilisation des structures et organismes compétents

En fonction cette classification, le Chef de la CE du projet instruira les services départementaux de l'Agriculture (pour les cas de destructions de cultures et pertes de foncier rural) ou de la Construction et de l'Urbanisme (pour les pertes de lots), ou d'un expert immobilier agréé (pour les bâtis) selon les règles et procédures en vigueur, à l'effet de conduire les expertises.

Visite de terrain pour les expertises

Une visite sur les sites impactés est organisée par les services compétents en présence du plaignant ou de son représentant, de représentants de la CE, du Comité et de la Chefferie traditionnelle, pour collecter les informations nécessaires à l'évaluation du montant du préjudice.

Au terme de la visite, un rapport d'expertise est transmis à la CE pour examen dans un délai ne dépassant pas 5 jours.

Approbaton des rapports d'expertises

Les rapports des expertises sont transmis à la CE- du projet pour vérification, correction des erreurs éventuelles de calculs et approbation.

Dès lors, le plaignant est invité par le Comité à la séance de négociation avec la CE PAR.

Etape 4 : Négociations avec le plaignant

Après transmission et vérification des résultats des expertises afin de s'assurer qu'ils

sont conformes à la réglementation nationale et aux exigences de la Banque mondiale, la CE PAR engage des négociations avec les plaignants, en présence de représentants du Comité pour garantir la transparence du processus.

L'une des deux éventualités suivantes peuvent se produire, à savoir, Accord ou Désaccord du plaignant.

En cas d'accord, en plus du procès-verbal de négociation, le plaignant signera un certificat de compensation qui lui donnera droit au paiement d'une indemnisation.

En cas de désaccord sur le montant de l'indemnisation ou sur les procédures et modalités de la réinstallation, les motivations du plaignant sont mentionnées dans le procès-verbal de négociation. Dès lors, le dossier est transmis au Comité de Suivi du projet pour solliciter son avis sur les points de désaccord et qui rend une décision (dans un délai n'excédant pas 72 h à compter de la date de réception du dossier) qui devient exécutoire pour la CE P.

Etape 5 : Suivi et clôture de la plainte

Au terme de ce processus, après signature du procès-verbal de négociation et du certificat de compensation, le paiement de l'indemnisation suivra selon les procédures internes à CIMECI SA, et un reçu d'indemnisation sera délivré au plaignant.

Un rapport de traitement et de clôture de la plainte est signé par toutes les parties prenantes. La durée globale d'analyse, de traitement et de clôture d'une plainte ne devra pas excéder deux (2) mois.

La figure ci-dessous synthétise à grand trait les différentes étapes du mécanisme de gestion des plaintes.

Règlement par voie judiciaire

Toute personne affectée par le projet qui n'est pas satisfaite des indemnisations proposées par la Cellule de maîtrise d'œuvre peut saisir les tribunaux compétents. Cette procédure est automatique quand celle-ci refuse de signer le certificat de compensation à la suite du règlement à l'amiable. Dans ce cas, un procès-verbal de constat de désaccord est signé entre les parties et l'indemnité proposée est consignée dans un compte séquestre au Trésor public ou à la banque en attendant la décision du juge, sur la base des expertises contradictoires qu'il sera loisible à l'intéressé ou à l'administration de faire exécuter par un expert assermenté. Cette procédure, selon les textes, ne peut à aucun moment entraver la poursuite du projet.

Tableau 16 : Processus de règlement des plaintes

Niveau	Organe	Composition	Rôles/responsabilités des organes du MGP
	Comité Villageois de	Le chef du village ou son représentant qui assure la	Première instance de recueil et de traitement

Village	Gestion des Plaintes (CVGP)	présidence, Deux notables, Un représentant des associations jeunes Une représentante des associations des femmes ; Un représentant de CIMECI (agence d'exécution bénéficiaire du projet ; Un représentant des PAP Un représentant de l'ONG.	des plaintes/ réclamations Information/sensibilisation sur le MGP ; Réception des plaintes par le point focal de l'ONG Examen et traitement des plaintes ; Suivi et supervision de la mise en œuvre ; Transmission des plaintes vers le CSGP
Sous-préfectoral	Comité Sous- préfectoral Gestion des Plaintes (CSGP)	Le Sous-préfet qui assure la présidence ; Un représentant de l'agence d'exécution bénéficiaire du projet (CIMECI) ; Un représentant de la mairie (Point focal du Projet) Deux représentants de l'UCP (les experts en sauvegarde environnementale et sociale) ; Deux représentants du Comité de Gestion des Plaintes du village concerné Un représentant des PAP Un représentant de l'ONG.	Réception des plaintes par le point focal de l'ONG Examens approfondis des plaintes reçues ; Traitement des plaintes non résolues transmises par le CVGP ; Suivi et supervision de la mise en œuvre ; Transmission des plaintes vers CDGP
Départemental	Comité départemental de gestion des plaintes (CDGP)	Le Préfet et ou le Secrétaire Général qui assure la présidence ; Un représentant de l'agence d'exécution bénéficiaire du projet (CIMECI) en occurrence le chef de projet ; Un représentant de la mairie (le maire ou un des adjoints) ; Un représentant de l'UCP (le coordonnateur ou son représentant). Trois représentants du Comité de Gestion des Plaintes du niveau Sous-préfectoral (ONG, un des experts en sauvegarde environnementale et sociale ;	Réception des plaintes par le point focal de l'ONG Appuis aux comités communaux de gestion des plaintes et à l'UCP du projet dans la gestion de certaines plaintes sensibles et/ou qui dépassent leurs compétences ; Examens approfondis des plaintes reçues ; Traitement des plaintes non résolues transmises par le CSGP.

		et Président du comité de gestion des plaintes du village concerné). Un représentant de l'ONG.	
Comité de gestion des plaintes sensibles	ONG ou ONG VBG	Le Spécialiste E&S du projet Le superviseur de l'ONG Un point focal VBG dans les sous-préfectures ; Un point focal VBG dans les centres de santé ; Un point focal VBG au sein des forces de sécurité (Police, Gendarmerie) ; Un point focal au sein des Directions de la Protection Sociale.	es points focaux ont la charge de réceptionner les plaintes au niveau local ; e superviseur de l'ONG aura directement la charge de collecter et de transmettre au Spécialiste E&S du projet e Spécialiste E&S du projet fera intervenir les structures compétentes pour la résolution de la plainte.

Source : Cabinet Alica, juillet 2025

6.3. Budget du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

La cellule d'exécution du projet veillera à mobiliser les ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes(MGP). Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de carrière, les ressources humaines responsables de sa mise en œuvre , sont le/la spécialiste en développement social, le/la spécialiste en genre et inclusion sociale, le/la spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation et en gestion financière.

Au total, la vulgarisation du mécanisme de gestion des plaintes et la mise en œuvre de ses différentes activités vont nécessiter un budget de neuf millions soixante-dix-huit mille (9 078 000) F.CFA.

Tableau 17 : Budget du Mécanisme de Gestion des Plaintes

Rubrique	Activité	Responsable	Délai Périodicité	/Coût estimatif (F CFA)
----------	----------	-------------	----------------------	-------------------------

Divulgateur du MGP	<p>Rencontre de divulgation du MGP et de sensibilisation des acteurs.</p> <p>Cette rencontre va regrouper :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Les autorités administratives (Préfet et sous-préfet d'Alépé) ; *La société civile (ONG et OSB) ; *Les représentants de la population du village d'Ahoutoué. 	CIMECI	Dès l'approbation du MGP	<p>1 578 000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détails des calculs : - Nombre de participants = 54 - Repas 7000x54 = 378 000 - Location salle = 150 000 - Perdiem des autorités préfectorales 400 000 - Perdiem des structures techniques 20 000x13 = 260 000 - Perdiem des autres participants 10000 x 39 = 390 000
Renforcement des capacités	<p>- Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'État et collectivités territoriales, comités de gestion des plaintes, prestataires ou fournisseurs de services pour la prise en charge des violences et abus sexuels, en améliorant leurs capacités en médiation sociale, prise en charge et gestion des intérêts des parties prenantes</p> <p>- Formation de ces acteurs sur les principes des bailleurs en matière d diffusion d'informations</p>	YESHI GROUP	Dès l'approbation du MGP	Coût pris en compte dans le PGES
Frais de communication des Secrétaires et des Présidents des comités de gestion des plaintes	Communication avec les membres des comités, les plaignants et autres PP concernées	Comités de gestion des plaintes	Dès la mise en place des comités de gestion des plaintes	Forfait de 1 000 000
Frais d'édition des fiches de plaintes et des rapports des comités de gestion des plaintes	Edition des fiches de plaintes et des rapports pour des comités de gestion des plaintes	Comités de gestion des plaintes	Dès la mise en place des comités de gestion des plaintes	Forfait de 500 000

Frais de déplacement et d'investigation in situ du comité de gestion des plaintes	Vérification in situ des éléments objets de plainte	Comités de gestion des plaintes	de Dès le démarrage du fonctionnement des comités	- Forfait de 1 000 000
Frais de prise en charge des VBG	-	-	-	- Forfait de 5 000 000
TOTAL				9 078 000

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU P3P

7.1. Ressources et budget

La cellule d'exécution du projet veillera à mobiliser les ressources financières ainsi que les moyens techniques nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, les ressources humaines responsables de la mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), sont le (la) spécialiste en développement social, le (la) spécialiste en genre et inclusion sociale, le (la) spécialiste en sauvegarde environnementale, les spécialistes en communication, en suivi-évaluation et en gestion financière.

Plusieurs activités seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du P3P. Il s'agit entre autres de réunions, d'ateliers, de consultations publiques périodiques, de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports.

Enfin il est bon de notifier que les activités de mobilisation des parties prenantes sont prises en compte dans le système de gestion de ce projet.

Les coûts nécessaires pour la mise en œuvre desdites activités sont présentés dans la matrice ci-après faisant office de budget prévisionnel.

Ces coûts qui s'élèvent à **9 078 000 F.CFA** seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre du P3P sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Mise en œuvre de P3P

N°	ACTIVITES	INDICATEUR	QTES	COUTS UNITAIRES FCFA	TOTAL
1	Atelier de présentation du P3P auprès des parties prenantes	Region	1	9 600 000	9 600 000

2	Elaboration du plan de communication	Etude	1	20 000 000	20 000 000
3	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	Region	1	2 000 000	2 000 000
4	Publicité dans le journal/radio local/TV	Nbre de Publication	1	3 000 000	3 000 000
5	Réunions de consultation SP, village, impression, cahiers, casse croûte, rafraîchissements, etc.)	AN	4	8 000 000	32 000 000
6	Frais de prise en charge de transport des participants (pour les réunions)	Nbre de participant (S/P)	54	120 000	6 480 000
7	Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert, composante plaintes sensibles VBG, abus et harcèlement sexuel)	Forfait	1	9 078 000	9 078 000
8	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du P3P	AN	1	1 000 000	1 000 000
9	Mise à jour P3P et Suivi de la mobilisation des PP	AN	1	10 000 000	10 000 000
10	Evaluation de la performance du P3P	ETUDE	1	20 000 000	20 000 000
TOTAL					113 158 000
IMPREVU/10%					11 315 800
TOTAL GENERAL					124 473 800

Source: Cabinet ALICA, Juillet 2025

7.2. Mise en œuvre du Plan de Participation des Parties Prenantes

Pour la mise en œuvre du P3P, CIMECI aura besoin d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale en plus du personnel du projet (UCP). Le spécialiste en sauvegarde sociale doit justifier d'une solide expérience en conception, mise en place et suivi de mécanisme de gestion de griefs, y compris la mise en place du plan de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des violences, abus sexuel, et violences contre les enfants.

Tableau 19 : Equipe de gestion du P3P

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ¹ :
1	Unité de Coordination du Projet	Coordonner et superviser la mise en œuvre du P3P ; Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).	Nom Tél: fax: cell: email:

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts ¹ :
2	Le Spécialiste en Environnement, le Spécialiste en Développement Social de l'UGP	Charger de la mise en œuvre du P3P, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP Faire le suivi du P3P en collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation. Avoir une surveillance sur les consultants externes qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre du P3P pour le projet.	Nom Tél: cell: email:
3	Le Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes	Nom Tél: cell: email:
4	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	S'assurer que les clauses environnementales et sociales liées à l'engagement de prendre en charge tous les aspects du projet sont intégrées dans les TdR et les contrats des consultants et des entrepreneurs.	Nom Tél: cell: email:
5	Spécialiste en communication	Charger d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au P3P	Nom Tél: cell: email:
6	Spécialiste en suivi et évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau central/national et de registres des engagements au niveau sous-préfectoral et local ; Faire le suivi du P3P et des indicateurs de performance environnementale et sociale du projet.	Nom Tél: cell: email:

Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

7.3. Plan de suivi du P3P

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du Projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre tel que prévu et que les résultats attendus sont atteints. Le suivi et l'évaluation permettent également d'enclencher des mesures correctives appropriées lorsqu'on rencontre des difficultés et de s'assurer que l'objectif principal du P3P soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus.

Le spécialiste en sauvegarde sociale pourra solliciter les services des autorités administratives régionales et départementales pour la facilitation de la tenue de

réunions de suivi et/ou d'évaluation sur des thématiques spécifiques relatives au P3P. De la même manière, les collectivités territoriales concernées pourraient également être sollicitées pour ce qui concerne les communautés et personnes affectées par le Projet dans leurs communes respectives.

Des résumés mensuels et des rapports internes sur les plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des actions correctives/préventives associées seront rassemblés par l'expert en sauvegarde sociale du projet et partagés avec qui de droit.

Enfin, ils évoqueront dans les rapports d'activités, et ce tous les six (06) mois, les actions de participation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre. Ces rapports seront partagés avec les autres parties prenantes, y compris les bailleurs.

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices des activités du Projet. Les indicateurs dits de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser la participation des parties prenantes. En vue d'évaluer l'efficacité des activités du plan de participation des parties prenantes, des indicateurs de suivi sont développés.

Tableau 20 : Indicateurs de suivi du P3P

Activités	Indicateurs	Fréquence	Responsabilité	Rapportage
Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du Projet.	<p>-Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie</p> <p>-Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du Projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité - 1=Très faible, absence de participation - 2=Faible, entre 10 et 20 % - 3=Moyen, entre 20 et 40 % d - 4=Élevé, entre 40 et 75 % de - 5=Très élevé, plus de de 75 % 	Trimestriel	L'équipe de coordination du projet	Rapports périodiques de mise en œuvre du P3P
Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale.	<p>-Disponibilité de la boîte de suggestions/ commentaires ;</p> <p>-Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le projet (à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;</p> <p>-Nombre de canaux de communication utilisés</p>	Trimestriel	L'équipe de coordination du projet	Rapports périodiques de mise en œuvre du P3P.

<p>Veiller à ce que les communautés affectées par le Projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leurs points de vue grâce à un processus d'implication continue</p>	<p>Fréquence des activités d'information sur le Projet (par trimestre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 =Très faible, moins de 2 activités - 2=Faible, entre 2 et 4 activités - 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités - 4=Élevée, entre 6 et 8 activités - 5=Très élevée, plus de 8 activités 	<p>Trimestriel</p>	<p>L'équipe de coordination du projet</p>	<p>Rapports périodiques de mise en œuvre du MGP</p>
<p>Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) -Nombre de visites des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) 	<p>Trimestriel</p>	<p>L'équipe de coordination du projet.</p>	<p>Rapports périodiques de mise en œuvre du P3P</p>
<p>Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format culturellement approprié qui sont compréhensibles pour les communautés affectées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de communication et d'information - 1=Très faible, aucun outil d'information et de communication - 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées - 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées - 4=Élevé, outils d'information généraux et 	<p>Trimestriel</p>	<p>L'équipe de coordination du projet</p>	<p>Rapports périodiques de mise en œuvre du P3Pet du Plan de communication</p>

pour les aider à participer de manière significative.	méthodes de communication structurées - 5=Très, outils d'information et méthodes de communication structurées			
MGP	-Nombre de doléances reçues -Nombre plaintes reçues et traitées -Nombre de plaintes n'ayant pas fait l'objet de dépassement des délais de traitement.	Trimestriel	L'équipe de coordination du projet	Registres périodiques des plaintes et Rapports de mise en œuvre du MGP


Source : Cabinet ALICA, juillet 2025

CONCLUSION

En conclusion, le projet d'exploitation d'argile à Ahoutoué représente une opportunité significative pour le développement économique local, tout en soulevant des enjeux environnementaux et sociaux à considérer. La mise en œuvre d'un plan de participation des parties prenantes est cruciale pour garantir une intégration harmonieuse du projet dans la communauté. À travers des consultations transparentes et inclusives, le projet cherche à atténuer les impacts négatifs potentiels, à renforcer l'emploi local, et à améliorer les infrastructures. La réussite de ce projet dépendra non seulement de la mise en œuvre des activités prévues, mais aussi de la capacité à maintenir un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes, assurant ainsi une acceptabilité sociale et une durabilité des résultats. Le budget s'élève à **Cent vingt-quatre millions quatre cent soixante-treize mille huit cent (124 473 800) Francs CFA.**

Annexes

Annexes 1 : Fiches d'avis



FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Abotouré dans la Sous-Préfecture d'Alépé.
 Date l'Interview : ... 2025

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUÊTÉE

1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
Yoboue Nguonon DR Mines Franck Richard et Géologie Alg		Adzopé
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
C.S. G. 07 59 14 23 13		ndzopé@... gma...@...
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
oui		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)		
e-mail et téléphone mobile		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
e-mail et téléphone mobile		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
<ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur doit tenir compte du protocole d'accord, de l'expertise agricole - Paiement des taxes 		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
Prendre en compte le rapport final de l'EIESA		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
Les contrôles périodiques et inopinés des travaux d'exploitation		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
<ul style="list-style-type: none"> - Instruction du dossier de demande - contrôle de l'activité 		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
DR Mines, les populations et les autorités préfectorales		

Page 1 sur 2

FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.		
Date l'interview : ..._..._2025		
IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE		
1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
KOUATIE KONAN ANTOINE MICHAEL	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT	ADZOPE
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
chargé de communication et de la gestion environnementale	0749232853	n3ueba.01@gmail.com
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
Oui		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)		
e-mail, téléphone mobile, rencontres physiques		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
téléphones p mobile ; rencontres physique, et mail		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
<ul style="list-style-type: none"> - le projet puisse booster l'économie locale - favoriser l'employabilité de la jeunesse - renfermer les poisses de l'état à hauteur des impôts et taxes 		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
<ul style="list-style-type: none"> - le projet peut causer des pollutions - - " " entraîner des accidents de travail et maladies professionnelles. - la mise en œuvre de ce projet peut engendrer des conflits. 		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
<ul style="list-style-type: none"> - le respect strict des normes environnementales dans le P&EA. - le respect du protocole d'accord signé avec les populations 		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
- faire le suivi du projet à travers l'ANSE.		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
- le Comité de gestion des plaintes mise en place dans les localités		



FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépô.		
Date l'Interview 2025		
IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE		
1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
MAIGA SOULEYMANE	DR HYDRAULIQUE	LAOZOPE (Lano)
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
chef de service HYDRAULIQUE	07 09 36 34 17	maigaoul80@gmail.com
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
oui		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)		
e-mail , rencontres physique		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
E-mail		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
- un projet qui prend en compte la protection des ressources en Eau - - un projet qui respecte les normes d'Hygiène et d'assainissement. . . -		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
- la préoccupation principale est la dégradation de la qualité de la ressource en Eau (Eau de surface (la rio) et des nappes souterraines.)		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
- suivi des travaux d'approvisionnement en Eau potable sur le site d'exploitation -		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
- Rôle : Accompagner la société CIMCI dans l'exécution des travaux Hydrauliques dans le maintien du respect du code de l'Hygiène et Salubrité . - aussi accompagner CIMCI dans la réalisation du Plan d'assainissement.		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
- autorité préfectorale - commune - organisation civil (jeunesse, femme)		



FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.		
Date l'Interview: 5/11/2025		
IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE		
1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
Youngi Zou Zou Yackpound	I.R. Aménagement et Salubrité	ADZO PE
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
chef de service salubrité	0707001703	ff-zou530@yfr.bea.fr
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
oui		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)		
rencontre physique, téléphone mobile		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
rencontre physique		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
le respect du code de hygiène et de la salubrité pour le bien être de la population		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
l'impact sur l'eau des cours d'eau, le respect des règles hygiène corporel des travailleurs		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
- installation d'une station d'épuration des eaux usées - établissement d'un plan d'assainissement		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
Contribuer à la vulgarisation du code de l'hygiène et de la salubrité		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
La Ligue de l'hygiène que et la salubrité		

FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Date l'interview, 2025

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE

1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
Yacon Joblan Etienne	Centre de Protection Civile Alépé	Département d'Alépé
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
Cdt de Centre	0103953064	cycalape@gmail.com
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, etc.)		
e-mail Téléphone portable, rencontres physiques, WhatsApp		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
Téléphone mobile, Rencontres physiques, Plateforme WhatsApp, e-mail.		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
A l'instar de l'activité économique (travail à la jennene), garantir la sécurité sociale et la protection civile.		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
Jeux Travailler en étroite collaboration avec les structures techniques et le Centre de Protection Civile d'Alépé		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
Ceci est mis en jeu est l'aspect ou le facteur humain. Mise en place de l'âme disposition optimale pour la protection civile.		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
Pratiquer, Intervenir et former.		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
Le Corps Préfectoral, les Chefferies, Organisations de jennene et de femmes.		



FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIEB-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Date l'interview n. 2025

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE

1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
Dikson Phisoan Mialaf	DD Agriculture	Alépé
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
Dir. Gen.	9757310229	phisoan.f

7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?

Oui, par le biais du cabinet ALICA

8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)

Téléphone mobile; e-mail, sms

9. Vos canaux de communication les plus utilisés

Téléphone mobile; e-mail; sms

10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI

- Apport au développement local
- Apport d'emploi

11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI

- Respect des engagements pris vis-à-vis des populations

12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante

- Mettre à disposition les moyens pour la réalisation des travaux qui incombent de la direction de l'agriculture

13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI

- Les formations et sensibilisations des populations

14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?

- Chef du village et président de Comité de gestion

FICHES D'AVIS DES PARTIES PRENANTES

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé, Date l'interview ..._..._2025		
IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE ENQUETEE		
1. Nom et Prénoms du Répondant	2. Structure/Organisation	3. Localité
YAO GERARD PHILIPPE	DS ALEPE	ALEPE
4. Poste occupé	5. Contacts	6. E-mail
ASSISTANT DE DIRECTION	01018978 89	ds alepe@gmail.com
7. Connaissez-vous le projet de la société CIMCI ?		
OUI		
8. Vos canaux habituels de communication (e-mail, téléphone fixe, téléphone mobile, rencontres physiques, site web)		
MAIL , TELEPHONE		
9. Vos canaux de communication les plus utilisés		
TELEPHONE MOBILE		
10. Vos attentes par rapport au projet de la société CIMCI		
REHABILITATION DES CENTRES DE SANTE DOTATION EN MATERIEL MEDICAL		
11. Vos préoccupations par rapport au projet de la société CIMCI		
RAS		
12. Vos exigences par rapport à la participation au projet de la société CIMCI en tant que partie prenante		
FREQUENTATION DES CENTRES DE SANTE PAR LE PERSONNEL CIMCI		
13. Rôles potentiels à jouer dans le projet de la société CIMCI		
SUIVI MEDICAL		
14. Quels sont les acteurs qui interviennent dans la gestion ou la résolution des plaintes/conflits ?		
N. A		

CABINET ALICA

Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI



EIESA & PAR : du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Promoteur : CIMCI

DATE : 28-05-25

HEURE : 10h50

LIEU : 12h20

LISTE DE PRESENCE REUNION PUBLIQUE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
01	TRA BI DESIRE	SGP	Préfecture	Cel : 0707501347 Email : t.bidessire@gmail.com	
02	GUE ALAIN	Sous-préfet	Sous-préfecture d'Alépé	Cel : 0707394013 Email : alain.gue@jeuail.com	
03	SESSOU G. ROSEME	Chef de service	Préfecture d'Alépé	Cel : 0748859541 Email : guemfacedresse@jeuail.com	
04				Cel : Email :	
05	Yacou Kéblan Etienne	CAF CIC	Centre de Protection Civ. d'Alépé	Cel : 0103953064 Email : keblan@jeuail.com	
06	ALHO KEKE	ATTORNE	Generafo	Cel : 0707678742 Email :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
07	IRIE BEIRIE LAURANT	CHEF PAYSAN représentant MS	DISTRICAT SANTARE	Cel: 07 48 60 02 20 Email:	
08	YAPI BOKA	Représentant AD construction	DD CLU ALEPE	Cel: 07 07 13 35 58 Email:	
09	KOUASSO ZOUZOU	chef de service Solutaire	DR Association Solutaire	Cel: 07 07 00 17 03 Email:	
10	YOUSSEF N'GUESSAN Fanch-Michael	CS	DR Times Adopte	Cel: 07 58 14 23 13 Email: ndygyebouetfmy@gmail.com	
11	YOUSSEF KONÉ	Fmame	Ivonne	Cel: 07 47 05 80 43 Email:	
12	KOUAME KONAN ANTOINE TICKAZEL	représentant DR Environnement	DR MINISTRE L&T	Cel: 07 49 29 28 53 Email: wbuaba01@gmail.com	
13	Koffi Claudia	T.S informatique Construction	DD MCLLS ALEPE	Cel: 07 07 59 41 19 Email:	
14	AMANI N'GUESSAN LEA	Superviseur Technique National JUVPOLIS	SCPEV	Cel: 07 57 32 98 98 Email: lea.victoire.07@gmail.com	
15	GRAH MARITE GOGOUA	Pfion B&T S&M. ALEPE	DRITU A ALEPE	Cel: 07 08 40 14 73 Email:	
16	KACOU ERNEST Père Curé ERIC DINGUI	Représentant de L'ÉGLISE CATHOLIQUE	COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE	Cel: 01-01-52-26-23 Email:	
17	KOFFI N'CHO PAUL	SOUS-CHEF ALEPE	CHEPPERIE	Cel: 05 06 54 04 46 Email: koffi p 369@gmail.com	
18	GAPPA FRANCK	Agent OPA Agriculture	ITECKINABER	Cel: 02 72 72 60 09 Email: effelincinfr9@gmail.com	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
19	Jean-Raphael Acharé	GENERATION M'SECHOUE ANTOUOUE	NOTABLE chef.	Cel : 0708956275 / 0103126867 Email :	
20	Oso ABANKA	'' ''		Cel : 0140899172 Email : 0103853064	
21	Koblan Kacou Etienne	Commandant CPC Aleté	ONPC 0203953064	Cel : 0709691940 Email : 0709691940	
22	Geje Coulibaly	Comm on d'ont Adj CPC Aleté	ONPC 0712434458	Cel : 0709714311 Email : neigeouybe@gmail.com	
23	Adjointe	du cc CPC Aleté	ONPC	Cel : 0709714311 Email : neigeouybe@gmail.com	
24	INCHOU YVON	(Members) Antouo	Société civile (Abot)	Cel : 074748202 Email : zogothezogo@yahoo.fr	
25	ZAGO Hugues Partial	EXPERT FEMME	ALICA	Cel : 075779050 Email : bouzabes@gmail.com	
26	Kouadja Kwa E. Sonwa	Experte Femme	ALICA	Cel : 0757784831 Email : bouzabes@gmail.com	
27	GONGOMIN BASSEU A-I	Experte femme	ALICA	Cel : 0703621666 Email : 0703621666	
28	N'GUESSAN GONTAN V.P.		CNDCE	Cel : 070848470 Email : checas_marf199@gmail.com	
29	NIANGO ABACHA	Président CACPA (Région de l'ouest)	CACPA (Région de l'ouest)	Cel : 0777314229 Email :	
30	Okou Akpoca Diebel	D D A	MENNADOU	Cel : 0777314229 Email :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
31	BOKA APPATA SIMON	Equipeur AD et Structures	MEED	07 07 85 05 43 bobonkare@gmail.com	
32	ARE BOGUE	chef de terrain	AHOUTOUE	07-07566884	
33	DECHOU PIERRE	ex-chez d'AHOUTOUE	AHOUTOUE	07074746331	
34	OSSAGUI ACHIE RAPHAE FIACRE	Président des Jeunes	AHOUTOUE	0707383696	
35	KEKE APIY	Membres d'âge de la Génération DJIGBO	AHOUTOUE	07 01 03 79 12	
36	KEKE SANGDA		AHOUTOUE	07 02 13 88 78	K.S
37	Yapo Achoupos Jean	chef adjoint Kongofon	Kongofon	01 01 35 35 20	
38	MOUNDI YOLO	chef de village KONGOFON	Kongofon	07 08 23 53 06	
39	KACOU Ernest Père Curé Eric DINGUI	Représentant de l'Eglise Catholique	COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE	01-01-52-36-23	
40	MANGA SOULEYMANE	Représentant de la Direction HYDRAULIQUE UR-TEE	DR. HYDRAULIQUE	07 09 36 34 17	



CABINET ALICA

Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI

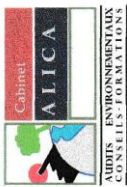
EIESA & PAR : projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Promoteur : CIMCI (YESHI GROUP)

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Philippe PAFANON M.	DIRIGENT	DD AGRICULTURE	Cel : 977314229 Email : pafanon@yahoohp.fr	
02	YAO GERARD PHILIPPE	ASSISTANT DE DIRECTION	DD SANTE	Cel : dsalepro@gmail.com Email : 0101897889	
03				Cel : Email :	
04				Cel : Email :	
05				Cel : Email :	
06				Cel : Email :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
31	BOKA APPATA SIMON	Equipeur AD et Structures	MEED	07 07 85 05 43 boboukane.dynamique.com	
32	ARE BOGUE	chef de terrain	AHOUTOUE	07-07566884	
33	DECHOU PIERRE	ex-chez d'AHOUTOUE	AHOUTOUE	07074746331	
34	OSSAGUI ACHIE RAPHAE FIACRE	Président des jeunes	AHOUTOUE	0707383696	
35	KEKE APIY	Membres d'âge de la Génération DJIGBO	AHOUTOUE	07 01 03 79 12	
36	KEKE SANGDA		AHOUTOUE	07 02 13 88 78	K.S
37	Yapo Achoupos Jean	chef adjoint Kongofon	Kongofon	01 01 35 35 20	
38	MOUNDI YOLO	chef de village KONGOFON	Kongofon	07 08 23 53 06	
39	KACOU ERNEST Père Curé ERIC DINGUI	Représentant de l'Eglise Catholique	COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE	01-01-52-36-23	
40	MANGA SOULEYMANE	Représentant de la Direction HYDRAULIQUE UR-TEE	DR. HYDRAULIQUE	07 09 36 34 17	



CABINET ALICA

Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI

EIESA & PAR : projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Promoteur : CIMCI (YESHI GROUP)

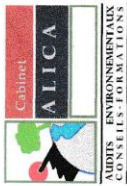
LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	YAO GERARD PHILIPPE	DIRECTEUR	DD ARGENT	Cel : 977314229 Email : yao.gerard@ yahoo.fr	
02	YAO GERARD PHILIPPE	ASSISTANT DE DIRECTION	DD SANTE	Cel : 0101897889 Email : 0101897889	
03				Cel : Email :	
04				Cel : Email :	
05				Cel : Email :	
06				Cel : Email :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
19	NANGUI NCHO KARIDC	OUVRIER	VILLAGE	Cel : Email : 05-85-56-62-33	
20	ANGUÉ ALLÉ	Platieur	Ahouvane	Cel : Email : 0158 84 7838	
21	N'cho Virginie	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 07 08 80 73 00	
22	Koussou EMMA.S	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : —	
23	Akochi Aissa-Chemomé	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 07-09-81-66-02	
24	AGOUA-Cecile	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 04-67-67-81-83	
25	CAUSSO-AMMAN	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 01-52-84-78-32	
26	ABOKA-CHAYÉ	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 01-02-04-42-76	
27	ASSA.ASSOUP.O.M.	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 05--65-23-36-28	
28	HLOU Iveric ROSE	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 01 50 18 50 27	
29	YAPI Juliette	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 07-49-256841	
30	ABBO YANGUI	Ménagère	Ahouvane	Cel : Email : 07-08-79-24-59	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
	GBACOU JEANNE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07-69-84-09-02	
	ACHI ANOUAN	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	—	
	TAPI CHIO YOLANSE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	0143454986	
	YAPI-LEYOÛ CHANETTE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07-01-63-46-01	
	AKPI-JEAN BERNARD	PLANTEUR	AHOUDOUÉ	01-41-80-53-55	
	ADOU P? ASSA XAVIER	PLANTEUR	AHOUDOUÉ	05215-243522	
	ASSA ABUE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07 59 07 35 81	
	ASSA AHOU	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07 51 07 25 31	
	ABO VIVIANE ABOUKA	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07-05-07-66-71	
	Mme YAPI HILAIRE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	07-89 09 53 57	
	ALLE-CHADDA	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	01-01-44-47 92	
	MAMB. ALINE	MENAGÈRE	AHOUDOUÉ	01.63.89.69.24	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Signature
	AKIANTAPO-	Menagère	Ahououé	01-71-62-60-36	X
	YAPI CHOUKPAULE	PLANTEUR	Ahououé	05-54-66-73-46	
	KOUAME KOUSSE	Menagère	Ahououé	- /	X
	KOFFI RAUL	PLANTEUR	Ahououé	0749 199052	
	INCHO YVAN	Planleur	Ahououé	0705114811	
	YAPI YVETTE	Menagère	Ahououé	01-41-39-65-64	
	YAPI JEANNE BÉCILLE	Commerçante	Ahououé	07-99-05-42-60	
	ANGUIÉ KOCOA	PLANTEUR	Ahououé	0798773124	
	ANGAROLANS	PLANTEUR	Ahououé	0749256841	
	FELICIE NAPI	PLANTEUR	Ahououé	0181847926	
	AKPI JOSEPH	CHAUFFEUR	Ahououé	0156930025	
	NCHO NCHO GHISLAIN	PLANTEUR	Ahououé	01-52-51-84-43	



CABINET ALICA

Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI

EIESA & PAR : projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Promoteur : CIMCI (YESHI GROUP)

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	OSSE LOYO DOMINIQUE	MANAGER	AHOUTOUE	Cel : 0554-65-1940 Email :	
02	COFFI COFFI	PLANTEUR	AHOUTOUE	Cel : 0150294407 Email :	
03	BANJA COUESORO	PLANTEUR	AHOUTOUE	Cel : 0759073310 Email :	
04	Chapo Epiphane	Planteur	AHOUTOUE	Cel : 0102527567 Email :	
05	BELGHI OSE JEAN-TARE	PLANTEUR	AHOUTOUE	Cel : 0160838197 Email :	
06	ALOH MITCH	CHAUFFEUR	AHOUTOUE	Cel : 0152-61-7775 Email :	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	YAPI AGOU ALEXIS	PLANTEUR	AHOUDOUÉ	Cel: 01.40-93-80-22 Email:	#
08	ABAKA ARUGE	ÉDUCATEUR	AHOUDOUÉ	Cel: 07 89 68 21 49 Email: am.gesol.bimeta@orange.cm	#
09	ALLO MADELEINE	AS (aide Soignant)	AHOUDOUÉ	Cel: 0143676778 Email:	CS
10	NIANGO AGOA EDXIGE	ETUDIANT	AHOUDOUÉ	Cel: 0502689484 Email: Niango.agoa@assotehouedxxi.com	Snd
11	De Chen INGRIDE	Menagère	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 01-02-99-28-35-21	Snd
12	ATEMIN AIGAIN SYLVESTRE	Planteur	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 07 77 51 38 61	Snd
13	AMPI-AGOA-MARIE	Menagère	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 07-68-60-12-56	AHPI
14	SEKA DIA ANGE ROSELIA	Menagère	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 05-55-48-15-78	CS
15	AGBAN ASSETHER	Menagère	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 01.40.83.94.37	CS
16	COTCHI ABOA	Electricien auto	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 01 41 22 22 05	full
17	Koman Amanlou	Menagère	AHOUDOUÉ	Cel: Email: 07-59-38-62-89	X
18	SOKA OGBIA ANGE	PLANTEUR	AHOUDOUÉ	Cel: 01.41.71.88.87 Email:	CS



CABINET ALICA







Ingénierie-Etude d'Impact Environnemental et Social- Audit environnemental et connexes-Prévention incendie et sécurité-Collecte et traitement de déchets -Elaboration de POI

EIESA & PAR : projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

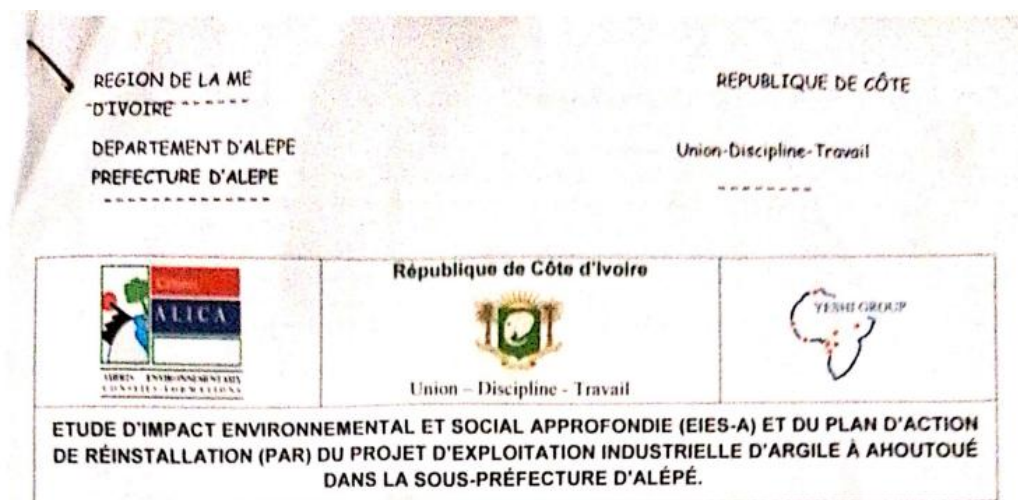
Promoteur : CIMCI (YESHI GROUP)

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
01	Achi° Assolo S. Vivix	Technicien de surface		Cel : 0703885100 Email : I.VINSI.AJAVAO@gnabon.com	
02	ABOKE-N'CHO			Cel : 07-02-20-22-56 Email :	
03	BOUMME AKICHI			Cel : Email : 0101687421	
04	Cestatio ASSA DENIS	Planteur		Cel : Email : 0555009694	
05	YAPI Atsain	Planteur		Cel : Email : 01-70-31-04-24	
06	ABBE ABOKE J-IDA	Etudiant		Cel : Email : 0704190844	

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Structure	Contact et Email	Date et Signature
07	BEMIER ANNIE MARIE	Commerçante	Ahououé	Cel : Email : 0151599335	
08	ABAKA SOPIE FREDY	Etudiante	Atissiana	Cel : Email : 0102122002	
09	ABBE API ANGE	Etudiante	Ahououé	Cel : Email : 0757284761	
10	KEKE CHICARDON	Commerçante	Ahououé	Cel : Email : 0717104695	
11	ABBE ABBE J-JNES		Ahououé	Cel : Email : 0141005897	
12	ASSIA-CHISSION	Menagere	Ahououé	Cel : Email : 01-03-72-5080	
13				Cel : Email :	
14				Cel : Email :	
15				Cel : Email :	
16				Cel : Email :	
17				Cel : Email :	
18				Cel : Email :	

Annexes 3: PV de Consultation des PAPs



Date : Jeudi 29 Mai 2025

Début de la séance : 11h00

Fin de la séance : 14h00

Région : ME

Village : AHOUTOUE

Langue de travail : Français, Attié

Representants du Bureau d'Etudes Alica :-BROU Hermann(*Expert environnementaliste, Chef de mission*)
-TIECOURA Abraham(*expert socio Economiste*)

Dans le cadre des études d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé, l'Expert socio économiste, Monsieur TIECOURA Abraham, a présidé le Jeudi 29 Mai 2025, la réunion COMMUNAUTAIRE, à l'initiative du Bureau d'Etudes Agréé cabinet ALICA, en charge de L'EIES-A et du PAR.

Ont pris part à cette rencontre, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence émarginée et annexée.

A l'entame de cette réunion, Monsieur BROU Hermann, Chef de ladite mission, avant de donner la parole à l'Expert Sociologue, a dans son mot d'ouverture expliqué l'objet de la reunion et l'intérêt que cela représente pour la population d'Ahoutoué en particulier et celle d'Alépé en générale tout en invitant les invités à écouter les informations qui seront données afin de poser toutes les préoccupations et de faire des recommandations.

Le résumé de la présentation du projet, INFORMATIONS, PREOCCUPATIONS, BESOINS, SUGGESTIONS et RECOMMANDATIONS. Les décisions prises et les adhésions des participants sont contenues dans ce qui suit.

1. Résumé de la présentation du projet et objectif de la séance

Page 1 of 4

Etude d'Impact Environmental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Reinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

YESHI GROUP est un conglomérat d'une vingtaine d'entreprises, acteur économique de premier ordre sur le continent Africain.

La société « CIMENTS DE CÔTE D'IVOIRE » par abréviation « CIMCI-SA », sa filiale ivoirienne, envisage exploiter une carrière d'argile dans la localité d'Ahoutoué.

Les risques et impacts prévisionnels qui sont associés comprennent entre autres :

- ✓ Déforestation et perte de biodiversité (habitats détruits)
- ✓ Pollution : Poussières (air), rejets d'eaux usées, bruit
- ✓ Emploi : Création d'emplois locaux vs précarité
- ✓ Santé : Risques respiratoires (poussières), accidents
- ✓ Conflits fonciers : Expropriations, compensation des terres

La Loi n° 2023-900 du 03 novembre 2023, portant Code de l'Environnement et le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, classe en catégorie A, projet à risques et impacts majeurs, et recommande la réalisation d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIES-A) pour ce présent projet.

C'est l'objet de la présente mission du Consultant qui comprend la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

2. Débats, questions et réponses

Intervenants (Nom et prénoms, fonction)	Question / réaction	Réponses
M. HYBA Ernest, Planteur	-je ne suis pas au courant du projet du projet	-l'équipe a pris bonne note du fait que trois (03) personnes dans l'assemblée n'étaient pas informé du projet au paravent. Nous allons demander au comité de gestion Administratif, foncière et financière de relayer suffisamment l'information sur ce projet et tous ce qui rentre en ligne de compte afin que toute la population dans son entièreté soit au même niveau d'information. (L'expert sociologue)
M. OBO Jacques, Planteur	-je ne suis pas informée du projet qui se déroule dans le village car l'information concernant le projet n'a pas été médiatisé.	
M. KOFFI, Planteur	-je ne suis pas au courant du projet du projet car il fallait informer tout le monde avant de signer quoi que ce soit en l'occurrence le protocole d'accord.	
Mme ADOU Rufine, Ménagère	-quel sera le rôle des jeunes en termes d'emploi dans le village ? -employer les jeunes du village d'Ahoutoué. -Les femmes également occupent le site du projet pour leur activités agricole	-les jeunes non qualifiés seront priorisés pour les emplois qui ne nécessitent pas de qualification particulière ; (L'expert sociologue) -nous prenons bonne note de vos doléances allant dans ce sens. (L'expert sociologue)
M. OBO Jacques, Planteur	-les impacts du projet sur l'environnement étant donné qu'il se situe en bordure de la Mé	-il y a dans l'équipe des experts en environnement qui ont pour rôle de proposer des mesures afin de ne pas impacter le cours d'eau la Mé et aussi pour éviter que le projet ne nuise à l'environnement et à la population. (L'expert sociologue)
M. HYBA Ernest,	-que les jeunes d'Ahoutoué soient	-nous prenons bonne note de vos

Page 2 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

Planteur	prioritaire ; -mener des actions sociales pour le village (construction d'une 3 ^{ème} école primaire, logement des instituteurs, réhabiliter l'hôpital)	doléances. <i>(L'expert sociologue)</i>
Mme YAPI Hilaire	-régler le problème d'eau dans le village car le château d'eau dans le village n'est pas fonctionnel.	-nous prenons bonne note de vos doléances. <i>(L'expert sociologue)</i>
M. ADOUPO Xavier, Planteur	-le site du projet fait limite avec mon champ. Mon champ sera impacté à la longue. Qu'est sera-t-il pour moi et pour l'héritage des enfants ? -Le site du projet appartient à la jeunesse pour subvenir à leur besoin. Le terrain est utilisé par plus de 400 jeunes venant du village. Qu'est ce qui est prévu pour ces jeunes qui vont perdre leur terre ?	-il y a une cartographie du site qui sera fait de sorte à identifier tous les champs qui seront impactés. Si à l'issue de cette cartographie, votre champ se trouve impacté, vous serez pris en compte dans les dédommagements. <i>(L'expert sociologue)</i> - des activités génératrice de revenu seront créés pour ces jeunes surtout ceux qui ne seront pas recrutés pour travailler dans la carrière. <i>(L'expert sociologue)</i>
Couche sociales	Activités Génératrice de Revenu collectives	Réponses
La chefferie -M. ABACAR (chef du comité) - M. OBO	-ajouter l'ambulance au contenu du protocole d'accord ; -laisser le village loger les -prévoir une usine de manioc pour les femmes sur le site à la fin de l'exploitation ; -prévoir de recrutement subtil pour les jeunes d'Ahoutoué. Ne pas se limiter qu'aux emplois non qualifié ; -trouver un terrain d'entente pour mettre à disposition des élèves du villages, un car de ramassage ; - que le promoteur se rapproche de nous pour améliorer le contenu du protocole d'accord étant donné qu'il y a d'autre minerai dans le sous-sol qui peuvent être découverte. -permettre aux habitants du village de construire des maisons afin de mettre en location.	Nous prenons bonne note de vos différentes doléances. <i>(L'expert sociologue)</i>
Les femmes du villages	-ambulance médicalisée -3 ^{ème} école primaire -une clôture de l'école primaire existant ; -mettre un car à la disposition des élèves ; -subventionner des projets des jeunes et des femmes chaque année ; -revoir les clauses du contrat en fonctions des nouvelles activités qui se	

Page 3 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Reinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

	dérouleront sur le site ;	
La jeunesse du village	-prioriser les jeunes dans le recrutement de la main d'œuvre ; -aider les jeunes mettre en places les activités de culture maraichère et d'élevage ; -financer les projets des jeunes.	

3. Synthèse des points soulevés

- la diffusion de l'information sur le projet ;
 - la perte des terres cultivable ;
 - emploi des jeunes ;
- Le recensement et la prise en compte effective de tous les impactés ;
- le dédommagement des impactés ;
 - la pollution du cours d'eau la Mé et des cours d'eau environnants ;
 - l'actualisation du contenu du protocole d'accord ;
 - la prise en compte des doléances.

4. Décisions prises et propositions à prendre en compte

Le bureau d'Etudes a pris bonne note de toutes les préoccupations et suggestions évoquées lors de la consultation et s'engage à œuvrer pour la satisfaction de tous, en vue de garantir la bonne mise en œuvre du projet.

5. Adhésion des participants


Tous les participants à la réunion étaient informés du projet à l'exception de trois (03) personnes que sont Messieurs M. HYBA Ernest, M. OBO Jacques et M. KOFFI. L'échange s'est soldé par des AVIS FAVORABLE en faveur du projet qui selon eux est une opportunité de développement pour le village.

Plus rien n'étant, il a levé la séance au jour et heure que dessus.

Secrétaire de séance

Président de séance

TIECOURA Abraham
Expert socio économiste



NIANGO ABACA
Président de la Commission Administrative de Gestion
Foncière et Financière d'AHOUTOUE



Page 4 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Reinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

Annexes 4: PV de Réunion publique avec les parties prenantes

REGION DE LA ME

DEPARTEMENT D'ALEPE
PREFECTURE D'ALEPE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

 Cabinet ALICA AGRICULTURE ENVIRONNEMENTALES CONSULTATIONS	 République de Côte d'Ivoire Union – Discipline - Travail	 YESHI GROUP
ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL APPROFONDIE (EIES-A) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU PROJET D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE D'ARGILE À AHOUTOÛÉ DANS LA SOUS-PRÉFECTURE D'ALÉPÉ.		

Date : Mercredi 28 Mai 2025

Début de la séance : 10h50

Fin de la séance : 12h25

Région : ME

Ville : ALEPE

Langue de travail : Français, Attié

Représentants du Bureau d'Etudes Alica : - **BROU Hermann** (*Expert environnementaliste, Chef de mission*)

- **TIECOURA Abraham** (*expert socio Économiste*)

Représentants de CIMAF (YESHI GROUP) : - **Dr YOBOU Robert** (*Responsable projet*)

- **ADOU Philipe** (*Consultant*)

Dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé, le Secrétaire Général de Préfecture, Monsieur TRA BI Désiré, représentant Monsieur le Préfet du Département d'Alépé, a présidé le Mercredi 28 Mai 2025, la réunion publique, à l'initiative du Bureau d'Etudes Agréé Cabinet ALICA, en charge de L'EIES-A et du PAR.

Ont pris part à cette rencontre, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence émarginée et annexée.

Lors de cette réunion, le Secrétaire Général, avant de donner la parole aux membres de la délégation du cabinet mandaté, a dans son mot d'ouverture expliqué l'intérêt que cela représente pour la population d'Ahoutoué en particulier et celle d'Alépé en général, tout en invitant les participants à écouter les informations qui seront données afin de poser toutes les préoccupations et de faire des recommandations.

Le résumé de la présentation du projet, les débats, questions et réponses, la synthèse des points soulevés, les décisions prises et les adhésions des participants sont contenus dans ce qui suit.

Page 1 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

1. Résumé de la présentation du projet et objectif de la séance

YESHI GROUP est un conglomérat d'une vingtaine d'entreprises, acteur économique de premier ordre sur le continent Africain.

La société « CIMENTS DE CÔTE D'IVOIRE » par abréviation « CIMCI-SA », sa filiale ivoirienne, envisage exploiter une carrière d'argile dans la localité d'Ahoutoué.

Les risques et impacts prévisionnels qui sont associés comprennent entre autres :

- ✓ Déforestation et perte de la biodiversité (habitats détruits) ;
- ✓ Pollution : poussières (air), rejets d'eaux usées, bruit ;
- ✓ Emploi : création d'emplois locaux et non-qualifiés ;
- ✓ Santé : risques respiratoires (poussières), accidents ;
- ✓ Conflits fonciers : Expropriation, compensation des terres.

La Loi n° 2023-900 du 03 novembre 2023, portant Code de l'Environnement et le décret n° 2024-595 du 26 juin 2024 déterminant les règles et procédures applicables aux évaluations environnementales et sociales, classe en catégorie A, projet à risques et impacts majeurs, et recommande la réalisation d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale Approfondie (EIES-A) pour ce présent projet.

C'est l'objet de la présente mission du Consultant qui comprend la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

2. Débats, questions et réponses

Intervenants (Nom et prénoms, fonction)	Question / réaction	Réponses
Dr YAPI Boca, DD Infrastructure Alépé	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'installation de la structure en vue de voir si les infrastructures routières ne seront pas impactées ; - Quelles sont les dispositions qui seront prises pour que la population d'Ahoutoué ne soit pas impactée par la poussière (Les impacts directs de la carrière sur la population). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe passera dans vos bureaux pour échanger avec vous sur le projet et les différentes contraintes du projet (Expert environnementaliste, Chef de Mission) ; - Il s'agit d'une carrière avec le chantier et un bâtiment administratif (Responsable projet CIMCI) ; - Il s'agit d'environ 130 ha dont l'espace à utiliser se trouvera très loin de la route (Responsable projet CIMCI).
M. NIANGO Abaca, Président Du Comité De La Gestion, Foncière Et Financière D'Ahoutoué	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacer la carrière HIROLAME par le nom : carrière Ahoutoué ; - La méthodologie de travail du cabinet Alica n'est pas la bonne car la réunion publique devrait être précédée par la consultation publique ; - L'absence criard du CNRA ; - L'existence d'un protocole d'accord et veiller à la mise en œuvre de son contenu. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'objectif est de produire du ciment écologique qui produit moins de CO2 (Responsable projet CIMCI) ; - Le nom Hirolame est une erreur qui s'est glissée, elle sera corrigée. (Expert environnementaliste, Chef de Mission).
M. MANOUAN François,	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi carrière de HIROLAME en lieu et place de carrière d'Ahoutoué 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les emplois non techniques seront fournis localement. Mais pour

Page 2 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Scanné avec CamScanner

<p>Chef du village de Kongoloun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ou carrière de Kongoloun étant donné que c'est Koungoloun qui est plus proche ? - Le problème d'employabilité Songer à une séance de travail avec Kongoloun dans ce sens. - Félicite le cabinet Alca pour la démarche d'information bien avant le démarrage des travaux : - Pourquoi l'ANDE n'est pas conviée à la réunion ? - Associer de façon étroite l'ONPC à toutes les phases du projet (aménagement, exploitation, transport de la matière première et fermeture) pour prévenir les désagréments : - Associer l'ONPC à la formation du personnel en matière des Santé et Sécurité. 	<p>se faire il faut la collaboration de tous le village (Expert environnementaliste, Chef de Mission)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ANDE est déjà venue à Alépé dans le cadre de la rédaction des TOR (Responsable projet CIMCI) ; - L'équipe procédera à un échange individuel en vue de recueillir vos préoccupations (Expert environnementaliste, Chef de Mission).
<p>Cdt Etienne KACOU, Cdt du Sapeur-pompier ALEPE (ONPC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que c'est de l'argile uniquement que la société CIMCI va rechercher car j'ai en possession un article montrant qu'il pourrait avoir d'autres minerais sur les lieux ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ministère des mines délivre une autorisation pour l'exploitation d'un minerai spécifique (Responsable projet CIMCI) ; - S'il y a une découverte, on prendra des dispositions administratives pour avoir l'autorisation (Responsable projet CIMCI) ; - Le village sera le premier à être informé en cas de découverte d'un autre minerai (Responsable projet CIMCI).
<p>M. DECHOU Pierre, Ex Chef d'Alnououe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le profil recherché pour travailler au niveau de la carrière ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y aura des cabinets de recrutement qui feront des tests pour retenir les candidats aux postes qualifiés (Responsable projet CIMCI). - Il n'y a pas d'habitation sur le site ou à proximité immédiate du site (Responsable projet CIMCI) ; - l'EIES sert à proposer des mesures pour gérer les eaux pluviales (Responsable projet CIMCI).
<p>M. ALLO Tchetché</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Situer le site par rapport aux zones sensibles (cours d'eau, bassfonds, et habitations) ; - Comment seront gérées les eaux pluviales ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes dans les débuts du projet (Responsable projet CIMCI). - L'EIES sert à proposer des mesures pour gérer le plan de fermeture. (Responsable projet CIMCI). - Le plan de réhabilitation fait partie de cette étude (Responsable projet CIMCI). - Nous n'avons pas encore pris connaissance du site mais cette présentation est une généralité. (Expert environnementaliste, Chef de Mission).
<p>KOUAME Michael, Rep. DR Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition du village le PowerPoint du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes dans les débuts du projet (Responsable projet CIMCI). - L'EIES sert à proposer des mesures pour gérer le plan de fermeture. (Responsable projet CIMCI). - Le plan de réhabilitation fait partie de cette étude (Responsable projet CIMCI). - Nous n'avons pas encore pris connaissance du site mais cette présentation est une généralité. (Expert environnementaliste, Chef de Mission).
<p>M. N'CHO PAUL, Chef d'Alépé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de fermeture des trous après exploitation de la carrière ; - A notre connaissance il n'y a pas des habitats sur le site. Mais pourquoi cela a été mentionné dans la présentation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes dans les débuts du projet (Responsable projet CIMCI). - L'EIES sert à proposer des mesures pour gérer le plan de fermeture. (Responsable projet CIMCI). - Le plan de réhabilitation fait partie de cette étude (Responsable projet CIMCI). - Nous n'avons pas encore pris connaissance du site mais cette présentation est une généralité. (Expert environnementaliste, Chef de Mission).

<p>M. Stanley, SG du Comité de Gestion Foncière d'Ahoutoué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'en est-il des dédommagements des personnes impactées par le projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> - L'expertise agricole a été réalisée selon le barème de l'Etat. Chaque culture a été prise en compte. Le dédommagement se fera au fur et à mesure que l'exploitation avance. (Expert environnementaliste, Chef de Mission).
<p>M. IN'CHO Yvon, Société civile Ahoutoué</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est ce qui a été prévu pour la prise en charge du personnel en cas d'incident ? - Est-ce que le plateau technique du centre de santé d'Ahoutoué sera amélioré ? - Les impacts du projet sur le milieu humain. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du projet procédera à une collecte minutieuse des informations à l'état initial pour prendre en compte tous les aspects (Expert environnementaliste, Chef de Mission) ; - Le dispensaire est pris en compte dans le protocole d'accord ; (Responsable projet CIMCI) ; - La société n'utilisera pas de produit chimique ni d'explosif (Responsable projet CIMCI).

3. Synthèse des points soulevés

- ✓ Pollution de l'air ;
- ✓ Emploi de la population locale ;
- ✓ La gestion des impactés ;
- ✓ La santé et la sécurité des populations et du personnel sur le site ;
- ✓ Le respect du contenu du protocole d'accord ;
- ✓ La question du foncier.

4. Décisions prises et propositions à prendre en compte

Le bureau d'Etudes Cabinet ALICA a pris bonne note de toutes les préoccupations et suggestions évoquées lors de la consultation et s'engage à œuvrer pour la satisfaction de tous, en vue de garantir la bonne mise en œuvre du projet.

5. Adhésion des participants

Tout le village est informé du projet et a été associé à la signature du Protocole d'Accord ; aussi, toutes les parties prenantes ont donné leurs **AVIS FAVORABLE** pour la bonne marche et la réussite du projet.

Plus rien n'étant, il a levé la séance au jour et heure que dessus.

Secrétaire de séance



BROU Hermann
Expert environnementaliste

Président de séance

P/ Le Préfet et P.D. ;
Le Secrétaire Général



Désiré TRA BI
Grade I, 1^{er} échelon

Page 4 of 4

Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES-A) et du Plan d'Action de Reinstallation (PAR) du projet d'exploitation industrielle d'argile à Ahoutoué dans la Sous-Préfecture d'Alépé.

Annexe 5 : Formulaire d'Enregistrement des Plaintes

Code de la plainte :

Ce formulaire est destiné à recueillir les plaintes émises par les personnes affectés directement ou indirectement par la réalisation des activités du projet et tout autre individu ou groupe d'individus constituant une partie prenante dans la mise en œuvre du projet.

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
Village	
Quartier	

Identification du plaignant

A remplir avec le plaignant	
Date et heure <i>(date et heure à laquelle la plainte a été exprimée)</i>	
Nom et prénoms	
Age ou date de naissance	
Sexe	Masculin
	Féminin
Profession	
Numéro de la CNI ou toutes autres pièces d'identité présenté lors de la réception de la plainte	
Adresse géographique <i>(Décrire ou si possible faire un schéma situant le lieu d'habitation)</i>	
Contact (s) téléphonique (s)	

Annexe 7 : Formulaire de gestion des plaintes VBG/HS

1. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE QUI SIGNALE

* Identité : Survivant(e) / Témoin / Autre (préciser) : _____

* Nom (Optionnel) : _____

* Moyen de contact sécurisé : _____

(Précisez un numéro ou un lieu où il est sûr de vous contacter sans vous mettre en danger)

* Souhaitez-vous rester anonyme ? Oui / Non

2. NATURE DU SIGNALEMENT (Cochez la case appropriée)

* Harcèlement sexuel (Propos déplacés, gestes non désirés, chantage)

* Agression physique / sexuelle

* Exploitation ou abus sexuel (Échange de faveurs contre services/biens)

* Violence psychologique / Intimidation liée au genre

* Autre : _____

3. DESCRIPTION DE L'INCIDENT

* Date et Heure (approximatives) : _____

* Lieu : _____

* Description des faits : (Décrivez l'incident avec vos propres mots. Ne vous sentez pas obligé(e) de donner des détails qui vous mettent mal à l'aise)

4. INFORMATIONS SUR LA PERSONNE MISE EN CAUSE (L'auteur présumé)

* Nom / Fonction (si connu) : _____

* Lien avec l'organisation : (Ex: Employé, partenaire, prestataire, inconnu)

5. BESOINS IMMÉDIATS ET RÉFÉRENCIEMENT

Avez-vous besoin d'une assistance immédiate parmi les suivantes ?

* Médicale (Soins, prophylaxie, tests)

* Psychologique (Écoute, soutien émotionnel)

* Juridique (Conseils, dépôt de plainte officielle)

* Sécurité (Protection contre des menaces ou représailles)

6. CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ (Crucial)

* Je consens à ce que ces informations soient utilisées pour une enquête interne confidentielle.

* Je souhaite être informé(e) des suites données à ce signalement.

* Signature (ou code secret si anonymat) : _____ Date : __ / __ / 202__

Annexe 8 : Fiche de traitement et de suivi des plaintes

Code de la plainte

Localisation de la plainte

Région	
Département	
Sous-préfecture	
village	
Quartier	

Informations sur la plainte

Nom et contact du plaignant	
Date de dépôt de la plainte	
Nature de la plainte	
Description de la plainte	

Suivi du traitement de la plainte

Validité de la plainte	Admissible / non admissible
Durée de l'investigation	
Date de délivrance de l'accusé de réception au plaignant	
Date de résolution de la plainte au niveau du comité local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours local	
Date de résolution de la plainte au niveau de l'instance de recours national	
Retour d'information au plaignant sur le traitement de sa plainte (<i>oui/non</i>) et date	

Annexe 9 : Fiches des Responsables chargés du suivi de la plainte

Nom, prénoms, contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau local	
Nom, prénoms contact et signature du chargé de gestion de la plainte au niveau de l'UGP-	